

Sandro Carocci (dir.), *La nobiltà romana nel medioevo*
Rome, École française de Rome, 2006, 662 p.

GUIDO Castelnuovo

DANS **ANNALES. HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES** 2008/2 63e année , PAGES XXVI À XXVI
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE L'EHESS**

ISSN 0395-2649

ISBN 9782713221781

Date de mise en ligne : 01/05/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-annales-2008-2-page-XXVI?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [Cairn.info/copyright](http:// Cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Évelyne Patlagean

Un Moyen Âge grec. Byzance IX^e-XV^e siècle
Paris, Albin Michel, « L'Évolution
de l'humanité », 2007, 474 p.

Le livre de Marc Bloch, *La société féodale*, fut considéré dès sa parution en 1939 comme une œuvre maîtresse qui a fourni les structures sociales et économiques de la pensée historique sur le Moyen Âge. M. Bloch plaça au cœur de son œuvre la formation du système féodal, le système social qui caractérise les sociétés médiévales chrétiennes de l'Europe occidentale. Soixante-huit ans après sa parution, Évelyne Patlagean offre dans la même collection « un miroir » byzantin au modèle occidental. Son objectif est double : intégrer Byzance dans la discussion sur le Moyen Âge, et montrer qu'une telle intégration est essentielle à l'analyse de l'évolution historique tant de la civilisation byzantine que des sociétés de l'Europe médiévale. Le cas de Byzance s'avère unique pour la compréhension de l'histoire du Moyen Âge. Bien que Byzance ne soit pas « fille des invasions » comme l'Europe occidentale féodalisee, l'empire grec apparaît chez É. Patlagean comme son jumeau, et donc le seul apte à lui servir de miroir. Ces deux formations historiques sont en effet issues du même empire romain tardif, en héritant de sa définition du *publicum*. Elles évoluent parallèlement mais séparément pour donner naissance, à l'époque moderne, l'une, à une constellation d'États modernes, l'autre, à des États grecs et slaves tous conquis par les Ottomans. Le livre propose l'étude d'une civilisation dans sa mutation historique complète en dégageant la forme de son évolution, les éléments et la signification de celle-ci. Il s'avance selon un plan à la fois structurel et historique, ce qui

rend sa lecture particulièrement stimulante. La mort politique de Byzance, connue d'emblée, trouve son explication à la fin de l'ouvrage, bien que celle-ci ne soit nullement l'objectif de l'auteur.

Le livre est divisé en trois parties. Après une « Ouverture » qui confronte la question féodale et l'histoire de Byzance, l'auteur retrace dans la deuxième partie, intitulée « Réseaux », la naissance aux IX^e-XI^e siècles d'une aristocratie cimentée par la parenté, qui accède au pouvoir en 1081. La troisième partie, « l'État impérial », révèle les structures d'un mécanisme du pouvoir politique qui se met en marche aux XI^e-XII^e siècles, et qui se poursuit jusqu'au XV^e siècle. Le tableau habituel de la fragmentation de l'empire au XIII^e siècle est remplacé ici par un modèle nouveau, « l'empire pluriel », révélateur de la dynamique qui intervient entre les structures politiques et les forces sociales qui se les approprient. *La société féodale* n'est pas perdue de vue pour autant comme point de repère du livre. La société byzantine se construit à partir des mêmes composantes qu'en Occident, mais celles-ci se structurent différemment.

À partir d'une étude onomastique, l'auteur reconstitue la naissance d'une aristocratie montante aux IX^e-XI^e siècles, produit de la puissance militaire et économique de certaines familles guerrières. L'analyse de l'évolution des normes relatives aux interdits de mariage lui permet d'esquisser le processus par lequel ces familles se définissent comme une classe. L'élargissement de ces prohibitions leur sert de ciment horizontal dans leur ascension politique. D'autre part, les liens de fidélité (qui sont ici des liens d'homme à homme) fournissent à la fois le ciment horizontal et vertical en instaurant des « amitiés » et des dépendances

qui constituent les « puissants » en tant que « seigneurs » de leurs « hommes ». Cette fidélité garantie par des procédures héritées de l'empire romain comme le serment, et sanctionnées à présent par l'Église, se traduit par un service. À Byzance, ce service est en principe rétribué par un bien ou un revenu d'origine fiscale au moyen de l'immunité ou de la dévolution. L'aristocratie se définit ainsi comme classe au travers des institutions publiques. Pour analyser la puissance publique en vue des besoins sociaux nouveaux, l'auteur retourne aux racines constantiniennes de celle-ci.

Le *publicum* revêt dans l'empire de Constantin un triple aspect – l'empereur, le fisc, l'Église. Tandis qu'avec la réforme de 297 le fisc est devenu titulaire d'un droit éminent sur la terre, l'empereur christianisé ne forme qu'un avec son Église. Le *x^e* siècle est le théâtre d'une lutte entre les puissances privées et la puissance publique. L'aristocratie qui s'estime apte à viser l'empire trouve alors sur son chemin l'obstacle d'une dynastie de formule classique, les Basilides : c'est ainsi que l'auteur propose de nommer la dynastie issue de Basile I^{er}. Le conflit qui se joue alors autour du pouvoir public permet à É. Patlagean une lecture nouvelle de la lutte entre « puissants » et « pauvres » autour de la possession de la terre et de sa rente fiscale. Ce conflit que l'auteur propose de marquer comme la fin de l'Antiquité aboutit à l'union de l'aristocratie et de la puissance publique. L'aristocratie triomphe, mais dès son arrivée au pouvoir elle investit sa dynamique de parenté dans le pouvoir étatique et ses institutions. Les puissants deviennent alors la puissance publique même, s'identifient à elle, et modifient irréversiblement son exercice social. É. Patlagean analyse cette révolution aristocratique en cherchant où se rencontrent, se définissent et agissent le privé et le public.

L'utilisation du système antique pour des objectifs nouveaux, ceux de l'aristocratie, est mise en lumière par les donations, c'est-à-dire l'attribution à court terme d'un bien public. Ainsi l'aristocratie, devenue parentèle impériale, investit l'État à travers la dévolution des revenus fiscaux qui sont assignés directement par l'empereur. Ce dernier garde intact le fonc-

tionnement du fisc car les mouvements des terres et des rentes du sol demeurent à l'intérieur de la sphère publique. La *pronoia*, une concession de terre contre un service armé, est de nature exclusivement publique, et le titulaire occupe une position ambiguë entre public et privé. L'auteur use pour expliquer cette ambiguïté d'un modèle novateur, l'organisation de la terre en deux circuits : l'un privé – réalisé par ventes, locations, transmissions, etc. ; l'autre public – qui coiffe le premier par le fisc et inclut le domaine impérial et celui de l'Église. L'État demeure ainsi inévitablement une nécessité.

Aux *xii^e*-*xiii^e* siècles, les aristocraties se multiplient par des alliances avec les Latins, les Slaves, les Bulgares, les Hongrois, et dupliquent ensuite le modèle impérial. 1204 est compris comme le catalyseur d'une évolution déjà en cours auparavant. Le modèle chéri du déclin de Byzance, produit d'une vision anachronique de l'État, est remplacé ici par un modèle nouveau de reproduction du pouvoir étatique byzantin. Celle-ci nécessitait d'une part une légitimité de pouvoir, toujours fournie par un lien avec la parentèle impériale, et de l'autre un ajustement du modèle impérial à la dimension territoriale. La puissance publique fonctionne si naturellement au *xiii^e* siècle dans sa forme plurielle que le retour à l'État singulier avec la reconquête grecque de Constantinople en 1261 s'avère aussi impossible que superflu. Ce succès, que l'auteur oppose au modèle stéréotypé d'une dissolution de l'État, apparaît dans la permanence des institutions, l'institution fiscale en premier lieu, qui préserve la définition de la propriété publique tout en permettant sa concession selon les moyens développés avant 1204. Du côté de la légitimité impériale, l'invention du titre de *despotes* attribué par l'empereur à d'autres souverains byzantins permet la continuation du fonctionnement pluriel de l'État jusqu'au *xv^e* siècle, sans que l'idée de l'empire soit ébranlée.

Telle est la révolution que propose É. Patlagean dans la lecture de l'histoire de Byzance pour ces périodes, restées jusqu'ici problématiques. L'occultation de Byzance dans l'analyse du système féodal et du Moyen Âge européen a privé les historiens de Byzance des structures médiévales dont ils avaient

besoin pour analyser leur objet de recherche. *Un Moyen Âge grec* leur fournit un modèle en faisant la preuve que, dans notre époque de primauté de l'histoire culturelle, une analyse structurale reste indispensable. Mais l'auteur ne propose pas une adaptation byzantine aux modèles occidentaux, comme l'avait tenté Georges Ostrogorsky, elle développe une analyse qui révèle la raison d'être d'une structure particulière. Celle-ci fonctionne parallèlement au modèle de *La société féodale*. É. Patlagean ne montre pas seulement que Byzance fait partie de « la grille historique élaborée par et pour un certain Occident », mais aussi à quel point la recherche historique sur cet Occident a besoin de Byzance. C'est l'histoire de celle-ci qui éclaire ici la partie la moins compréhensible de la société médiévale : le public. L'histoire de Byzance du IX^e au XV^e siècle se déroule autour d'une ambiguïté entre ce qui est privé et ce qui fait le public. Cette ambiguïté devient déterminante dans la dialectique entre les forces sociales privées, qu'on les appelle seigneuriales ou non, et le pouvoir impérial hérité de l'empire romain tardif. M. Bloch n'a pas pu la mettre en relief parce qu'il a déclaré son Europe « fille des invasions ». Elle a plané jusqu'ici, dans son absence énigmatique, sur la question féodale. É. Patlagean la rend visible, et révèle à quel point elle est déterminante pour saisir cette dernière. C'est la grande contribution que Byzance offre au médiéviste occidental et au médiéviste tout court. L'auteur adresse au livre de M. Bloch une réplique qui en renouvelle aujourd'hui la lecture en présentant à l'Occident sa parenté oubliée en miroir.

YOUVAL ROTMAN

Dominique Iogna-Prat

La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge, v. 800-v. 1200
Paris, Éd. du Seuil, 2006, 683 p.

Spécialiste de l'institution ecclésiale au Moyen Âge et auteur en 1998 d'un livre important, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*, Dominique Iogna-Prat donne

avec *La Maison Dieu* un ouvrage appelé à faire date dans la recherche en histoire médiévale et au-delà, alliant une méthode scrupuleuse qui le conduit à entrer dans le détail de dossiers érudits, et un horizon problématique ouvert sur la sociologie, l'anthropologie, l'histoire de l'art ou la psychanalyse.

Le livre part de la question de savoir comment l'église, au sens du bâtiment, est devenue un lieu majeur de l'organisation sociale au cours du Moyen Âge, alors que rien ne l'y prédisposait dans les Évangiles, le Christ affirmant au contraire : « là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mat. 18, 20). L'hypothèse est que cette promotion du lieu de culte révélerait la singularité du rapport entre Église et société dans le monde occidental, à condition qu'on le saisisse dans la longue durée.

La première partie propose ainsi une sorte de préhistoire de l'église, entre 300 et 800, et vise à établir le point auquel, à rebours du sens commun, la société tardo-antique en cours de christianisation ignore largement l'idée d'une hiérarchisation de l'espace autour de pôles de sacralité représentés par des bâtiments. Dans un premier temps, le statut du sanctuaire dans le droit romain ne semble pas avoir marqué les pratiques chrétiennes, qui mettaient davantage l'accent sur la cité céleste, l'omniprésence de Dieu, et la communauté des fidèles. L'Église des premiers siècles ne connaît pas le rituel de consécration, ni celui de pose de la première pierre, et ce n'est que très lentement, au fur et à mesure de son institutionnalisation et de la conversion de la culture antique, que le lieu physique de l'église est pris en compte. Le premier basculement s'opère finalement autour de 800, au moment où convergent l'héritage romain des discours sur les lieux sacrés, l'apport intellectuel du Pseudo-Denys, « Hegel des temps anciens » selon le mot de Michel de Certeau, qui permet de penser le lien entre édification du fidèle et construction de l'église/Église, et la nouvelle institution impériale carolingienne, porteuse d'un projet de mise en ordre de la société et de l'espace.

La seconde grande partie du livre est consacrée à ces « constructions ecclésiales carolingiennes » dont les effets se font sentir

du IX^e siècle jusqu'au milieu du XI^e siècle. Cette étape marque une première valorisation du lieu de culte, dans le cadre plus général d'une réflexion sur la présence de Dieu dans l'Église et de l'extension d'un nouveau système de domination sociale largement appuyé sur cette dernière. La dimension métaphorique du terme *ecclesia* est alors pleinement exploitée et le bâtiment devient le correspondant matériel d'une communauté qu'on cherche à encadrer en la localisant, au sens propre du terme. La figure du souverain bâtisseur d'église émerge dans la littérature biographique avec le cas limite de Charlemagne, qui tend vers une figure de souverain constructeur parce que chef de l'Église. Le renforcement de la sacralité de l'église qui en découle est néanmoins récupéré par les clercs, qui font par la suite des empereurs et des rois moins des constructeurs que des donateurs, pour lesquels on invente le rituel de la première pierre. Parallèlement, les papes commencent à faire de leurs territoires un espace polarisé par les lieux de culte, préfigurant la notion de *christianitas*. Mais à cette période où l'emprise du pouvoir pontifical est encore limitée, le déplacement le plus important s'effectue par l'intermédiaire des évêques, qui désormais consacrent ces lieux où ils officient et accordent une place particulière à l'autel. À un moment où les discours cléricaux sur l'ordre social prennent souvent une forme architecturale, les évêques placent leurs propres bâtiments hors de l'espace social commun tout en en faisant des points de repère, encore renforcés par la naissance des cimetières. La typologie des sources elle-même évolue puisque se développent l'usage du pontifical et la mise en place de l'*ordo* de consécration : l'église devient, aux yeux des chrétiens, le contenant naturel de l'Église, la matérialisation terrestre de la présence de Dieu, et les théologiens et les liturgistes tentent de proposer peu à peu une théorie du lieu de l'Eucharistie. Ce mouvement se poursuit jusqu'au milieu du XI^e siècle, institutionnalisation et pétrification allant en quelque sorte de paire, finissant par faire de l'Église/église le pôle structurant du paysage social : c'est le moment où s'organisent les paroisses, où se définit la Chrétienté et où l'Occident se couvre, selon le mot célèbre de Raoul Glaber, d'un blanc-manteau d'églises.

Commence alors la troisième partie du livre, du milieu du XI^e à la fin du XIII^e siècle, qui porte sur un nouveau basculement lié à ce qu'on appelle traditionnellement la réforme grégorienne et à ses conséquences. L'émergence de l'art roman est réinscrite dans une logique sociale et ecclésiologique, qui s'accompagne de nouveaux types de documents, comme les actes de consécration d'églises : l'église devient monument et symbolise une nouvelle conception de la communauté chrétienne. Cette symbolisation prend une autre dimension dans le contexte d'*inecclesiamento*, pour reprendre le terme de Michel Lauwers, propre à la réforme du XI^e siècle. Le monde terrestre est désormais conçu par les clercs comme une série d'espaces emboîtés et hiérarchisés dont le parcours peut mener au plus près de Dieu, c'est-à-dire au bâtiment lui-même. Dans cette construction, le développement de la théologie des sacrements et de la réflexion sur l'eucharistie en particulier, définie comme transsubstantiation, joue un rôle clé. Les opérations effectuées par le prêtre sont dorénavant marquées par la présence réelle du Christ : l'église devient le lieu de l'Incarnation, l'espace où s'effectuent les sacrements. Le bâtiment devient lui aussi une personne, dont il s'agit de comprendre la « sainteté ». Il est le « lieu du vrai sacrifice », et parce qu'il a été consacré, il dispose aux sacrements. C'est ainsi qu'en Occident, Dieu est devenu « de pierre » : la métaphore est devenue réalité, le fidèle doit passer par l'église pour accéder à Dieu et à l'Église comme communauté, pour pouvoir, enfin, accéder à lui-même. En effet, cette troisième partie s'achève en montrant comment, pour les théologiens et les liturgistes des XII^e et XIII^e siècles, la construction de soi passe par la construction matérielle de l'église, devenue le lieu de concentration du sacré et le lien avec Dieu, sous le contrôle des clercs, ce qui a eu un effet profond sur une société obligée de s'ordonner autour de ces bâtiments.

On retrouve ici la préoccupation centrale de D. Iogna-Prat, l'histoire de l'Église comme structure d'encadrement de la société médiévale. Mais là où *Ordonner et exclure* avait tendance à souligner la performativité sociale des modèles cléricaux, *La Maison Dieu* ajoute une quatrième partie qui nuance cette perspective,

puisqu'elle est intitulée « Résistances » : il s'agit de comprendre ce qui a limité la constitution d'un pouvoir théocratique dans l'Occident médiéval. La contestation est venue en partie de l'intérieur de l'Église, de la part de courants qui ont refusé cette monumentalité sacrée en construction, et qui se trouvaient aux frontières de l'hétérodoxie, qu'ils aient été considérés comme hérétiques, comme de nombreux clercs à partir justement du XI^e siècle, ou bien spirituels, comme François d'Assise, qui se défiait de la sacralité du bâtiment ecclésial. Mais les résistances sont surtout venues des laïcs, à commencer par les premiers d'entre eux, les souverains et les princes, qui ont toujours combattu le monopole des clercs sur ces nouveaux lieux du sacré et tenté, ainsi que le montre l'exemple des Capétiens, de s'assurer la tutelle sur les principaux édifices de culte. Enfin, cette résistance, si l'on suit la démonstration de D. Iogna-Prat, serait aussi le fait d'un protagoniste que l'on n'attendait pas comme acteur historique, le « sujet occidental », à qui est consacré le dernier chapitre intitulé « Architecture d'intérieur. Édification personnelle et construction ecclésiale ». À partir de l'exemple de Suger de Saint-Denis qui manifeste les liens entre la construction d'une église et le récit biographique, D. Iogna-Prat met en évidence les fondements ecclésiaux d'une sacralisation du sujet. L'église, lieu où l'on reçoit l'eucharistie, est aussi, selon le modèle qui s'accomplit au XVI^e siècle dans le *Mémorial* de Pierre Favre, le lieu qui façonne le sujet. La formule de saint Paul, « le temple de Dieu, c'est nous », finit par prendre, après des siècles de construction sociale et institutionnelle de l'Église, un sens nouveau : la pensée de soi comme un lieu, comme une intériorité, selon l'image chrétienne du « tabernacle de l'âme », ne peut s'élaborer que dans le sein de l'Église/église. Ainsi, la substance du sujet moderne naîtrait d'un rapport à l'institution et à la transcendance dont l'église serait le lieu et la condition de possibilité – mais, ironie de l'histoire en quelque sorte, c'est au nom de cette substance individuelle que le sujet moderne va opposer à l'institution ecclésiale sa capacité de résistance.

Ces considérations finales montrent combien l'ambition de ce livre dépasse le champ de

l'ecclésiologie médiévale dans lequel il s'inscrit. Il faut noter à quel point, contrairement à ce que le sens commun présuppose parfois, l'approfondissement érudit de la documentation médiévale et la capacité à poser d'amples questions à partir des sciences sociales voisines de l'histoire n'ont rien d'antagonistes, au contraire. La méthode employée par D. Iogna-Prat est justement remarquable en ce qu'elle donne la première place aux sources, les citant, les commentant, non pas pour de simples effets de réels, mais pour proposer une contextualisation détaillée de chaque dossier qui permette au lecteur d'en vérifier l'interprétation. La question documentaire, sans doute aujourd'hui l'un des problèmes les plus vifs du débat historiographique, est au cœur du livre, qui avance au rythme de la critique et de la typologie des sources, non seulement textuelles mais aussi archéologiques.

Ce choix n'empêche en rien l'auteur de dialoguer avec la géographie à propos des problèmes d'organisation de l'espace au Moyen Âge central ou avec l'histoire de l'art sur la question de l'art roman. Mieux, il est mis au service d'une réflexion qui se joue des frontières disciplinaires. *La Maison Dieu* est également la contribution d'un médiéviste aux discussions des thèses de Max Weber et de leur relecture par Marcel Gauchet concernant le désenchantement du monde, et D. Iogna-Prat montre l'opération historique par laquelle le sacré est progressivement concentré dans des lieux spécifiques, selon une hiérarchisation spatiale qui est aussi une monopolisation par un personnel spécialisé de clercs, contribuant ainsi à construire le rapport au « religieux » de l'Europe moderne. Le positionnement anthropologique du livre n'est pas moins remarquable : l'un de ses fils conducteurs est la genèse du sujet dans le monde occidental, non pas dans la perspective d'une histoire des idées désincarnée, mais avec le souci d'une lecture sociale des textes cléricaux. La convocation de Proust et Joyce, faisant écho dans la modernité littéraire aux constructions médiévales, est le témoin de cette anthropologie de la longue durée. En introduisant la thématique de la « Cène sociale » et en lisant Freud et les écrivains du XX^e siècle à la lumière du Moyen Âge, D. Iogna-Prat tente de comprendre comment

le statut moderne du sujet et ses modes d'expression naissent d'une conformation par l'Église-institution, qui se déroule dans l'église-bâtiment, et dont les effets se font toujours sentir. À cet égard, on aurait aimé savoir comment l'auteur pouvait lier sa thèse aux travaux sur la généalogie du sujet accentuant l'héritage antique et patristique, comme ceux de Michel Foucault et de Pierre Hadot, qui ne cesse de travailler la culture médiévale. Sans doute pourrait-on imaginer des formes de rencontre entre les deux conceptions, mais le choix de D. Iogna-Prat, qui se porte du côté de la sociologie historique d'une institution ecclésiale entendue comme structure d'encadrement, paraît comporter une critique implicite d'une approche plus strictement discursive.

Plus généralement, les positions historiographiques de l'auteur méritent un instant de discussion. L'introduction, en effet, met l'accent sur l'historiographie de l'espace ecclésial et social du Moyen Âge occidental. D. Iogna-Prat s'inscrit ainsi dans un courant d'historiens qui ont profondément renouvelé la connaissance de l'Église médiévale, comme Alain Guerreau, Michel Lauwers ou Jérôme Baschet, à partir de l'hypothèse d'une coïncidence entre social et ecclésial au Moyen Âge central. La fécondité de ces travaux n'est plus à démontrer, au point qu'il semble surtout nécessaire aujourd'hui de produire les instruments de divulgation scientifique à la hauteur des bouleversements apportés : on ne dispose toujours, pour enseigner l'histoire générale de l'Église médiévale en licence, que d'ouvrages qui considèrent que le fait religieux existe en tant que tel au Moyen Âge, le plus classique étant celui d'André Chélini, datant tout de même de 1968 dans sa première version. Mais on pourra regretter que l'explicitation de ces présupposés historiographiques, qui aboutissent à tenir à distance l'historiographie plus classiquement « religieuse », ne soit pas un peu plus longue – même si le livre fait déjà près de 700 pages. Cela aurait permis de souligner – et donc de construire en objet de débat collectif – de véritables désaccords au sein de l'histoire médiévale entre différentes manières d'envisager l'histoire de l'Église. Cela aurait également pu donner l'occasion de préciser la thèse de la confusion entre Église et société au

Moyen Âge central, dont le travail empirique confirme la pertinence, mais dont la périodisation, en amont comme en aval, reste sujette à discussion : sans doute les clercs médiévaux ont-ils toujours pensé la société et l'Église comme une seule et même réalité, mais la chronologie des rapports entre les pratiques sociales et cette représentation mériterait une enquête à part entière.

Enfin, un autre enjeu historiographique se dévoile progressivement à la lecture du livre : la périodisation médiévale proposée par D. Iogna-Prat, ainsi que son interprétation globale des liens entre société, espace et institution ecclésiale, semblent rencontrer celles de Dominique Barthélemy dans son vaste travail de critique de la féodalité et de la mutation de l'an mil, entrepris il y a maintenant une vingtaine d'années. D'un autre côté, il n'est pas sûr que les hypothèses présentées par l'un et l'autre sur certains problèmes, par exemple la lente réorganisation de la population autour de pôles qui hiérarchisent l'espace, dans un cas le château, dans l'autre, l'église, n'entrent pas parfois en concurrence. D. Iogna-Prat n'engage pas la discussion sur ce point, de sorte qu'on se demande comment il serait possible d'inscrire ces différents aspects de la recherche récente sur la société féodale dans un même cadre d'interprétation.

Ces remarques montrent l'ampleur des perspectives dégagées par *La Maison Dieu*, qui est un livre majeur au moins pour trois raisons : avoir prouvé qu'il était toujours possible d'écrire un essai historique, qui ne soit ni une synthèse superficielle, ni une thèse remaniée ; avoir confirmé que l'histoire « religieuse » n'avait de sens que dans le cadre d'une histoire sociale ; enfin, avoir rappelé que l'histoire du Moyen Âge était toujours une science sociale.

ÉTIENNE ANHEIM

Susan Wood

The proprietary Church in the medieval west
Oxford, Oxford University Press, 2006,
1020 p.

En 1894, Ulrich Stutz a développé le concept d'*Eigenkirche* pour étudier les églises possédées

par une personne ou un groupe. Plus qu'un concept, il en a fait un système, *Eigenkirchewesen*, qui structure la vie de l'Église pendant près de cinq siècles de l'époque mérovingienne à la réforme grégorienne. L'expression *proprietary church* est l'équivalent en anglais de l'allemand *Eigenkirche*, et du français « église privée ». Ce concept, après avoir dominé l'historiographie du haut Moyen Âge pendant plus de quarante ans, a ensuite été entièrement démonté.

Susan Wood propose aujourd'hui une reprise du dossier sur les églises privées et une réhabilitation du concept d'*Eigenkirche*, mais s'oppose fermement à une mise en système pour expliquer la propriété privée sur les églises. Pour elle, cette propriété est d'abord une question de degrés et de nuances : coutumes, pratiques, attitudes mentales changent et évoluent dans l'espace et dans le temps, empêchant toute généralisation ou explication synthétisante. S. Wood dresse un tableau de la propriété des églises dans toute l'Europe de l'Ouest. Irlande, Italie, Espagne, France, Angleterre, Allemagne : les différents espaces sont étudiés à la loupe avec un luxe d'exemples détaillés et expliqués qui permettent de serrer au plus près les réalités de la propriété privée des églises avant le XII^e siècle.

Son étude s'inscrit dans trois démarches complémentaires qui poussent l'analyse très loin. Tout d'abord, le refus de tout système l'amène à étudier différents espaces, et différentes époques, mais aussi à s'intéresser aux mots des sources. Le lexique de la propriété est finement analysé, ainsi que ceux plus secondaires des objets annexes : comment désigne-t-on les biens, les conflits, les transferts de propriété, les acteurs, etc. On s'aperçoit alors que si la propriété privée existe, elle n'a pas le même sens partout, et que l'usage d'un même mot recouvre une très grande variété de situations.

Vient ensuite la réévaluation de l'argument majeur de U. Stutz : le système des *Eigenkirche* tirerait son origine des modes de pensée et des pratiques des peuples germaniques qui se sont installés en Europe au cours du très haut Moyen Âge. U. Stutz a fait des *Eigenkirche* un élément central de l'histoire de l'Église, de la formation du droit canonique et des relations entre Église et État. En effet, pour lui, ce sys-

tème touche non seulement les petites églises rurales mais aussi les plus prestigieux établissements, voire l'église de Rome elle-même, provoquant au milieu du XI^e siècle la résistance de la papauté, puis la querelle entre l'empereur et le pape et, au milieu du XII^e siècle, la solution du patronage des églises. S. Wood reprend ce schéma chronologique tout au long de son analyse. Elle étudie églises, monastères et collégiales de façon confondue, mais distingue les petites églises (*lower churches*) des grands établissements (*higher churches*). Les relations de propriété sont différentes selon la taille et le prestige des établissements, certains pouvant être seulement objets possédés, d'autres à la fois objets et sujets possédants.

Les quatre parties de son ouvrage suivent un ordre chronologique : de l'apparition des premières églises privées (partie I) aux siècles centraux (IX^e-XI^e siècles) où se développent cette forme de propriété, la deuxième partie portant d'abord sur les grands établissements, puis la troisième sur les petites églises. La dernière partie se place légèrement en dehors de cette chronologie, puisqu'elle reprend les théories et les idées élaborées par le clergé depuis le VI^e siècle sur la question des églises privées, mais pour aboutir à une réflexion sur la mise en place du droit de patronage au XII^e siècle, qui donne toute sa cohérence à l'argumentation de l'auteur. S. Wood démontre clairement comment et pourquoi les églises privées ont existé du VI^e au XI^e siècle en Europe, et comment le droit de patronage est né de la réforme grégorienne mais sans pour autant être l'exacte continuité ou le point d'aboutissement des églises privées. Au XII^e siècle, celles-ci ont disparu, non qu'elles soient remplacées par le système de patronage, mais tout simplement car posséder une église ne revêtait plus le même intérêt qu'auparavant.

Enfin, la méthode de S. Wood consiste à prendre comme objet d'étude non seulement les églises privées, c'est-à-dire le bâtiment de l'église, mais aussi la terre, les autres bâtiments, les droits et les revenus qui y sont attachés. S. Wood donne une définition très large de la propriété, qui n'est ni celle actuelle, ni celle du haut Moyen Âge : pour elle, la propriété se caractérise par le fait qu'une personne ou un groupe ait la possession ou

l'usage direct ou potentiel d'un bien, sur une durée assez longue et continue, avec un certain nombre d'obligations et de restrictions. Cela signifie que le propriétaire a un titre ou du moins un droit sur ce bien qu'il peut défendre devant la loi et qu'il a la liberté d'en disposer, c'est-à-dire le vendre, le donner, le diviser, ou le louer. Dans l'aliénation se trouve l'essence même de ce qui fonde le droit de propriété : on est propriétaire jusqu'au point de pouvoir se dessaisir de son bien.

Avec un objet d'étude aussi large et une telle définition, S. Wood s'attache à montrer que les idées sur la propriété des hommes du haut Moyen Âge se chevauchent, et que les concepts avancés pour des biens non ecclésiastiques sont les mêmes que pour les églises. On peut posséder un champ comme une église, les mots, les actes sont les mêmes. Mais elle souligne également la caractéristique irréductible des églises : leur propriété est limitée, jamais elles ne seront totalement assimilées aux autres biens. Les évêques, les conciles, les papes sont là pour le rappeler aux laïcs et aux rois. La propriété ecclésiastique est celle des saints et de Dieu et c'est même là que réside sa valeur essentielle. Ce qui n'empêche pas que les concepts de propriété se superposent : une église appartient à un laïc, au saint à qui elle est dédiée, aux pauvres et à Dieu. Cette confusion dans les sources vient également du fait qu'au Moyen Âge, on pense l'autorité et la propriété dans un *continuum*. La propriété privée des églises est donc aussi une question de pouvoir (*potestas*) : celui de l'évêque, celui du prêtre desservant, et celui du seigneur.

À la lumière des hypothèses avancées par S. Wood, il conviendrait de reprendre la terminologie française. On ne peut plus parler d'église privée. D'une part car on risque à tout moment de glisser vers une distinction public/privé, en posant la limite entre les églises baptismales et les oratoires de famille. D'autre part car S. Wood vient de démontrer que tous les établissements religieux sont possédés parce que gérés sur terre par une personne dont la *potestas* recouvre en tout ou partie la définition de la propriété. Ce qui signifie que parler d'église privée n'a plus de sens, puisque toutes les églises sont privées à partir du moment où elles sont fondées, dotées et consa-

crées. Il n'est donc plus utile de distinguer les églises privées des autres.

On pourrait regretter l'absence de synthèse à la fin des parties, ou le trop grand nombre d'exemples qui font perdre le fil de l'argumentation, mais ce serait une critique vaine, puisque c'est justement contre toute systématisation que cette étude remarquable a été menée et avec succès.

GAËLLE CALVET

Kristiane Lemé-Hébuterne

Les stalles de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens. Histoire, iconographie
Paris, Éditions A. et J. Picard, 2007,
248 p. et 213 ill.

Le mobilier d'Église tient, dans la culture matérielle, une place singulière, à la fois d'ordre spirituel et technique : les stalles et leurs baldaquins sont un « mobilier pour le chant » (Frédéric Billiet), elles ont un rôle acoustique. D'abord en pierre, ensuite en bois, dès le XII^e siècle, elles gagnent, à une période indéterminée, un petit strapontin. Celui-ci, en position relevée, permet au chanoine de trouver discrètement un appui. Relâchement des mœurs, disent certains, soulagement miséricordieux, pour d'autres... Cette sellette fut vite admise, *per misericordiam*. Le nom lui est resté.

Maintes sculptures figuratives ont décoré les miséricordes, les appuis-main et les dossiers des stalles. Loin des études anecdotiques trop longtemps de mise en la matière, en raison des motifs amusants souvent choisis par les artistes, Kristiane Lemé-Hébuterne les envisage en historienne, à partir du cas exceptionnel, par sa conservation et son inspiration, de l'ensemble sculpté au début du XVI^e siècle dans la cathédrale d'Amiens. Choix judicieux : les stalles de la cathédrale Notre-Dame ont résisté aux accidents de l'histoire et échappé aux destructions de la Révolution.

Le livre s'organise en trois parties. La première traite des stalles envisagées comme un mobilier spécifique aux clercs d'Église. La deuxième fait l'exégèse du programme iconographique. La troisième met en lumière la société profane, pour l'essentiel citadine,

qu'elles figurent. L'un des premiers mérites de l'auteur, à la croisée de l'histoire de la civilisation matérielle et de l'histoire des mentalités, est d'avoir songé à envisager les stalles sous l'angle du confort, notion qui n'a rien d'anodin. Écrasante en effet était la tâche des chanoines réunis de jour comme de nuit dans le service continu de la prière : il leur fallait chanter debout, « à ventre déployé », de longues heures durant ; un chanoine était révoqué quand son état de santé ou son âge ne lui permettait plus de célébrer les offices. Même en appui sur la sellette, le corps restait en déséquilibre. Pour limiter la fatigue musculaire ou les crampes, les menuisiers ont donc installé au sol des réglottes de bois en relief, à 30 ou 40 cm du siège, afin d'empêcher les pieds de glisser sur le plancher.

K. Lemé-Hébuterne se livre ensuite à une exégèse complète et érudite des sources vétéro-testamentaires des stalles, et n'hésite pas à voir, dans le sérieux du projet, une anticipation du concile de Trente. La plupart des miséricordes sont consacrées à la Genèse (126 scènes, figurées sur 86 sellettes), à l'Exode, au Lévitique, aux Nombres, aux exploits de Samson, de David. Néanmoins, à l'Ancien Testament s'articule, de manière typologique, une Vie de la Vierge fondée autant sur les apocryphes que sur les Évangiles canoniques. Mais l'auteur remarque, avec une grande finesse, que les scènes canoniques se déploient sur les jouées hautes des stalles, tandis que les images inspirées des apocryphes sont cantonnées aux jouées basses, dans un souci évident de mise en perspective et de critique des sources. Les stalles de Notre-Dame révèlent surtout fortement l'ancrage de la piété mariale dans la société amiénoise du début du XVI^e siècle, et l'auteur les rattache autant à la dévotion des chanoines qu'à la religion civique d'un temps aux prises avec la controverse sur l'Immaculée Conception. Une jouée de stalle le montre à l'évidence, qui figure la Vierge aux attributs : « *Macula non est in te* », disait un phylactère des gravures ayant servi de modèle à l'image sculptée.

On ne sait rien des intentions précises des chanoines, commanditaires des stalles, les archives ayant disparu. Il faut donc à l'auteur les déduire du programme iconographique. Il

lui a fallu de même reconstituer, avec un regard proprement archéologique, à travers les traces laissées par les différents artisans, le travail et la part de responsabilité de chaque corps de métier : menuisiers, imagiers, huchiers, forgerons, qui ont œuvré de conserve à élever un ensemble de stalles deux fois plus grand que le précédent, selon une organisation du travail à la chaîne et rationalisée. Comme d'autres chercheurs, K. Lemé-Hébuterne pose la question de la liberté d'action et d'inspiration des artisans, limitée non seulement par les commanditaires, mais aussi par les modèles mis à leur disposition, souvent des images communes aux enluminures, aux gravures et aux sculptures, peut-être aussi des mises en scène théâtrales, avec les mystères représentés à Amiens les années précédant la conception et la fabrication des stalles.

Si l'iconographie des stalles, encloses et hors de portée du regard des fidèles, est réservée aux chanoines, ceux-ci n'en sont pas moins, pour l'essentiel, d'origine urbaine : on compte parmi eux, à Amiens, quelques fils de bourgeois, de marchands et bon nombre d'enfants de familles nobles. La richesse de l'ensemble sculpté répond à cette origine sociale aisée. Une fois nommé, le chanoine est « installé » dans ses meubles, d'où leur nom. Mais tous ne jouissent pas de la même position. Ainsi, les stalles basses ne sont pas occupées par des chanoines de même rang que ceux des stalles hautes. Il est même des sièges – disparus – dépourvus de motifs : des tabourets, assujettis à la marche inférieure, destinés aux enfants de chœur, dont il reste toujours la marque dans le bois. Un autre mérite de l'auteur, et non des moindres, est donc d'avoir considéré l'iconographie des miséricordes selon le rang hiérarchique du celui qui siégeait, et envisagé l'ensemble du corpus en relation avec la circulation des clercs dans l'édifice du culte.

Or, les images s'articulent entre elles pour composer une *legenda* de bois, dont l'auteur étudie la syntaxe. Les miséricordes d'Amiens constituent un récit, et non des extraits. C'est là leur originalité : ce type de narration représente une innovation, demeurée sans émule. Le procédé était-il trop innovant ? Trop difficile à mettre en œuvre ? Les épisodes bibliques

sont inégalement traités, certains narrés sur une miséricorde, d'autres sur une suite de sièges, les sellettes comportant tantôt un épisode unique, tantôt deux, l'ensemble fonctionnant en interaction avec les jouées et les rampes. C'est l'occasion pour l'auteur de méditer sur les procédés narratifs et sur le langage des images, qui fait même appel à la technique du rébus, dont l'auteur, toujours soucieuse de retrouver les origines des procédés et des images, aurait pu rappeler le caractère à la fois régional – dans les recueils de « rébus de Picardie » – et propre à la littérature pieuse – dans les livres d'heures imprimés de ces mêmes années¹ – de ce mode d'expression.

L'auteur se demande néanmoins dans quelle mesure ce langage pouvait être perçu, et rappelle judicieusement que toutes les miséricordes ne pouvaient être vues de la même façon par les chanoines eux-mêmes : la pénombre interdisait toute vision d'ensemble ; on doit se demander si les dais et les pendentifs, perchés à 4 mètres de hauteur, étaient visibles peu ou prou ; or, ce sont ces éléments qui figurent les scènes les plus osées : sexe et boisson. On est tenté de rappeler qu'il n'était pas nécessairement bien vu de lever les yeux dans les édifices du culte – c'était même là chose interdite aux femmes, comme le rappelle le *Ménagier de Paris* –, et qu'il en allait peut-être de même pour les chanoines... Les appuis-main, en revanche, ne pouvaient manquer d'être vus. Ceux-ci, contrairement aux sellettes, ne semblent pas, aux yeux de l'auteur, avoir fait l'objet d'un programme.

Ils n'en sont pas moins unifiés par leur thématique, celle de la société urbaine et laborieuse, et l'auteur aurait pu faire la comparaison avec le thème iconographique des « Cris de Paris », contemporain des stalles ou peu s'en faut, puisque c'est en 1500 qu'est imprimé, sous ce titre, un recueil d'images des métiers². Ce motif paraît bien correspondre à l'inspiration réaliste des appuis-main qui comprennent, outre quelques proverbes, 40 % de scènes de la vie domestique, 15 % d'images de religieux en activité, et un quart d'images de métiers. K. Lemé-Hébuterne remarque avec justesse qu'il serait faux d'y voir un simple reflet de la société amiénoise :

les professions du textile, qui faisaient la fortune de la ville, en sont presque absentes. C'est donc plutôt la société humaine dans son ensemble que les chanoines ont voulu avoir sous les yeux, une société qui a trouvé sa rédemption dans le travail, non à la campagne, comme dans les calendriers sculptés des églises, mais en ville, fruit d'un accomplissement économique des plus satisfaisant : un travail « souriant », remarque l'auteur, à la vue des visages des gens du métier.

Dans les miséricordes, le souci du détail, interprété comme une expression possible de la *devotio moderna*, fait également l'objet d'observations du plus grand intérêt. Il ne manque pas une aiguillette au vêtement des personnages masculins, pas un détail du décor des meubles dans les scènes d'intérieur. Rien n'est laissé au hasard : l'apparence romane d'une église pour une scène de l'Ancien Testament, mais la forme gothique des édifices du culte pour la Vie de Marie. Le moindre message ou hommage politique, mis en abîme sur les blasons sculptés sur les maisons de ville, est décrypté et aussitôt élucidé : tel blason est celui d'Anne de Bretagne, qui séjourna à Amiens pendant la construction des stalles. L'auteur, aussi à l'aise dans le vocabulaire de la vie matérielle que dans celui de l'image religieuse, exploite avec bonheur les arrière-plans des scènes bibliques. Les sculpteurs y ont sélectionné – non sans raison, toutes explicitées de manière convaincante – un certain nombre de motifs caractérisant à leurs yeux la société de leur temps. S'impose au premier chef l'importance obsédante de la muraille urbaine des portes de la ville avec leur barrière de péage, des clochetons de guet avec leur cloche d'alarme, des maisons fortes qui ponctuent le paysage hors les murs. La campagne est bannie. Quand les imagiers choisissent de figurer un moulin, il est construit sur le rempart urbain. Du travail agricole, ils privilégient le résultat. Adam ne bêche pas, il moissonne ; le berger ne tond pas les moutons, il les garde ; les fruits ne sont pas sur les arbres, ni les légumes dans les champs, mais dans la hotte du marchand. C'est la campagne vue de la ville qui est représentée.

Sur les appuis-main, l'abondance des denrées alimentaires, la présence métonymique

de l'apothicaire, seul représentant des professions médicales, mais qui n'en est pas moins caractéristique, en Flandre et en France, des images typologiques de la cité, chantent la joie de vivre en ville, et d'y vivre richement et en bonne santé. Le mesureur de grains, le monnayeur, les marchands d'images pieuses montrent plutôt une comptabilité de l'ici-bas qu'une vocation spirituelle. L'absence exceptionnelle d'images de la pauvreté – trois personnages sur plusieurs milliers – vient confirmer cette volonté de figurer la richesse retrouvée de la ville et laisse apparaître la satisfaction éprouvée devant un ordre économique et social enfin rétabli. Telle est donc sans doute la leçon à tirer des scènes profanes de cet ensemble de stalles, qui double le message biblique du modèle social et économique du « bon gouvernement ».

DANIÈLE ALEXANDRE-BIDON

1 - Voir par exemple le *Livre d'heures à l'usage de Reims*, Paris, Guillaume Godard, 1516 (Paris, BNF, Impr., Rés. B 4790).

2 - Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Est. 264. Rés.

Laura Weigert

Weaving sacred stories: French choir tapestries and the performance of clerical identity
Londres/Ithaca, Cornell University Press,
2004, 246 p. et 61 ill.

Comme les stalles et leurs miséricordes, les tapisseries déployées dans les chœurs des églises cathédrales sont une forme de l'expression identitaire du milieu clérical. Les saints qui font l'objet des grands cycles tissés de la fin du xv^e et du début du xvi^e siècle sont à la fois les saints patrons de leur cathédrale et de leur ville. Sur des dizaines de mètres, dans un espace liturgique interdit aux laïcs, ils déroulent leurs aventures en images. Bien qu'immenses et le plus souvent légendées en français, elles n'étaient pas faites pour être vues ni lues par le public. Proscrivant le latin, elles faisaient de la vie des saints un véritable « roman », dont le scénario et les textes sont d'ailleurs transcrits dans les trois annexes qui concluent heureusement l'ouvrage.

« Vesture » des pierres de l'église, ces vies de saints sont commanditées par des chanoines de haut rang ou des évêques. Le choix du textile pour afficher leurs mérites n'est sans doute pas innocent. Il convient de rappeler, même si l'auteur ne pose pas la question en ces termes, que les textiles sont étymologiquement en relation étroite avec les « textes » et qu'une histoire tissée est plus lisible que les vitraux des églises, trop haut placés pour être aisément décryptés. Les vies tissées des saints sont accrochées dans le chœur canonial, qu'elles enveloppent, le fermant davantage encore à la vue des laïcs. Ces tapisseries sont bien, comme le postule le titre de l'ouvrage, conçues comme un spectacle, mais un spectacle privé et réservé aux clercs d'Église, à la fois manifestation de leur richesse, quand ils en sont les donateurs, et accompagnement scénique des prières. Comme les panneaux de bois servant de dossier aux stalles, les tapisseries des chœurs sont des *dorsalia*, des « dorsaux ». Ce nom à lui seul en dit long sur leur positionnement, qu'il est aisé de reconstituer : elles ont un sens de lecture et une longueur qui correspondent exactement à trois côtés du chœur. Elles étaient placées en relation avec le rang des dignitaires ecclésiastiques « installés » dans le chœur, pendant les offices des grandes fêtes de l'année, seuls moments où elles étaient déployées. On peut restituer leur emplacement exact, non seulement grâce aux crochets auxquels elles étaient suspendues, mais aussi à travers des descriptions contemporaines de leur usage, spécifiant par exemple, dans le cas d'une *Vie de saint Ursin*, patron de Bourges, que la tapisserie était placée au-dessus des stalles. Mieux que celles-ci, sans doute, les tapisseries participaient de la célébration des rites liturgiques, et notamment de la ou des fêtes du saint qu'elles avaient pour fonction d'honorer.

Trois études de cas permettent à l'auteur de cerner l'« identité des clercs » et, surtout, leur manière de l'exprimer. Après quelques considérations sur l'histoire du métier de tapisserie et sur le rôle des textiles dans le mobilier liturgique, Laura Weigert examine, en consacrant à chacune un chapitre, la tapisserie de saint Piat et de saint Éleuthère à Tournai, celle des saints Gervais et Protais au Mans, celle de saint Étienne à Auxerre. Toutes trois ont des

caractéristiques communes : des dimensions comparables, un bon état de conservation, un système narratif similaire, une même langue, et sont éclairées par des documents d'archives. Elles ont aussi en commun le souci de mettre en lumière un mythe de fondation de leur ville d'accueil, alliant la mémoire politique urbaine au sentiment religieux. Grâce au décor, qui accentue la présence du milieu urbain dans ces histoires sacrées – muraille et portes de ville –, elles prônent l'union de la ville avec sa cathédrale. On pourrait sans doute découvrir bien d'autres témoignages, codés, de cette union du politique et du religieux en examinant de plus près les *realia* et les blasons accrochés aux intersections entre les différentes scènes. L'auteur les a décryptés pour Tournai, Le Mans et Auxerre, mais le travail reste à faire pour toutes les autres œuvres qu'elle mentionne dans le dernier chapitre. Ainsi, l'emblématique n'est peut-être pas toujours celle de dignitaires ecclésiastiques. Le blason aux trois *vases* de la tapisserie de la *Vie de saint Vaast*, conservée à Arras (p. 126, ill. couleur 15), ressemble à celui de la ville de Dourdan et plus encore à l'un des rébus (profanes) dit « de Picardie » justement à la mode dans la première partie du XVI^e siècle.

Si les tapisseries prônent la réunion des laïcs et des clercs tous unis dans un objectif commun, la plus grande gloire du christianisme, la « paix », comme le disent les phylactères qui parsèment la marge inférieure de la tapisserie de la *Vie de saint Pierre*, à Beauvais (p. 126, ill. couleur 1), elles n'en donnent pas moins le beau rôle aux hommes d'Église. Le baptême et la conversion des masses par la prédication, la construction et la consécration des édifices du culte sont des thèmes récurrents, évoquant l'actualité du XVI^e siècle, date à laquelle sont restaurées de nombreuses églises et cathédrales. Les tapisseries jouent donc sur un double processus d'assimilation du passé au présent et d'identification des spectateurs de l'image, les chanoines, avec les héros du début du christianisme, les saints et les premiers évêques.

L. Weigert observe ce processus d'identification à l'œuvre avec une grande acuité, s'attachant à comprendre comment une représentation du passé s'inscrit dans un système de pouvoir du présent. Ainsi met-elle en relation

le sujet traité dans l'image située au-dessus des principaux dignitaires ecclésiastiques : dans le cas de la tapisserie de Tournai, l'évêque était assis sous la scène où saint Piat est chargé de convertir les habitants de la ville par Dieu ; or, c'est la seule occurrence de l'apparition de celui-ci. L'auteur retrouve les portraits des donateurs et repère même sous les traits des saints héros de l'histoire tissée le visage des dignitaires contemporains de sa fabrication. Dans la tapisserie de Tournai, les chanoines et les enfants de chœur figurent dans la scène du baptême de saint Piat. Ils arborent les ornements liturgiques idoines à l'aube du XVI^e siècle, portent les indispensables accessoires des cérémonies, crucifix, reliquaire, établissant ainsi une continuité entre histoire passée et temps présent, donnant une origine historique aux célébrations liturgiques, dont le rôle est ainsi confirmé et grandi. Les dessinateurs ont d'ailleurs prêté aux personnages des traits d'un vérisme dépourvu de toute idéalisation, conformément aux manières de figurer les portraits des commanditaires dans l'enluminure contemporaine de ces œuvres tissées. Sous les traits de saint Ambroise, dans la tapisserie du Mans, l'auteur reconnaît le cardinal Philippe de Luxembourg, jadis évêque de la ville, accompagné de son neveu Francis, son successeur au siège épiscopal. Ambroise porte le chapeau de cardinal – fonction qu'il n'a jamais occupée –, sur lequel apparaissent les armes de Philippe de Luxembourg. Offrant cette tapisserie à la cathédrale, le donateur ne s'assurait pas seulement d'un « passeport pour l'au-delà », mais aussi d'une reconnaissance, ici-bas, de la part d'une famille assez puissante pour tenir l'évêché depuis un siècle et plus. C'est l'occasion pour L. Weigert de donner quelques intéressants passages sur la question de la réciprocité du don. Le processus d'identification à l'œuvre dans les tapisseries vaut aussi pour le calendrier liturgique. Ainsi la tapisserie d'Auxerre figure-t-elle les trois temps de la liturgie consacrée à Étienne : son martyre, le jour anniversaire de sa mort ; l'invention de ses reliques ; leur translation à Constantinople, puis à Rome. Or la liturgie du diocèse d'Auxerre prévoit, exceptionnellement, trois fêtes du saint. Par la grâce de l'image, les processions tissées, quoique lointaines dans le temps

comme dans l'espace chrétien, se déroulent réellement à Auxerre. Le temps du récit et le temps liturgique se rejoignent.

L'auteur accorde aussi une place non négligeable au langage de l'image. Les scènes sont circonscrites et légendées par des *tituli* inscrits dans des panonceaux ou des phylactères. Mais la tapisserie se lisait-elle vraiment ? Du moins, selon L. Weigert, la lumière des verrières suffisait à éclairer le chœur, entouré de chandeliers qui à la fois en dessinaient la frontière et illuminaient la scène, le luminaire étant fourni à profusion lors des grandes fêtes de l'année. On objectera néanmoins que, si dans la majorité des cas les *tituli* sont placés au-dessous des images, quelques-unes de ces vies de saints, comme à Tournai, voient leurs légendes placées tout en haut, soit plus de deux mètres au-dessus de la tête des chanoines assis en stalle. Même si leur graphie est d'une exceptionnelle lisibilité, il ne devait pas être aisé de les lire mot à mot. De surcroît, à l'exception des enfants de chœur, les personnes présentes étaient toutes des clercs de haut rang, munis pour la plupart de diplômes universitaires assurant leur parfaite connaissance des vies de saints. Tous devaient connaître par cœur la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, source d'inspiration de ces tapisseries, et ils avaient de surcroît toujours les mêmes scènes sous les yeux.

L'auteur examine également comment les artistes ont eu à résoudre la question de l'économie de moyens, sur le plan graphique, dans le traitement d'un sujet sans pour autant nuire à la compréhension de l'histoire. Le cas de la tapisserie des saints Gervais et Protas, des jumeaux, est particulièrement parlant : représentés à l'identique, ils sont distingués par leur nom, tissé en rouge pour Gervais, en blanc pour Protas. Mais, jumeaux parfaits, ils forment un tout indissociable. Aussi, figurer un seul des deux est jugé suffisant dans un certain nombre de scènes (la traversée d'un pont, leur mise en terre...), selon un procédé relevant de la métonymie. Ainsi, un seul crâne est déposé dans le reliquaire des deux saints. Le *titulus* correspondant, lui, parle de corps au pluriel.

L'auteur envisage enfin le langage de l'image en elle-même. Elle observe que le souci d'unification – du christianisme – se lit à travers le procédé de l'horizon continu,

commun à plusieurs sinon à toutes les scènes. L'espace, le ciel, en arrière-plan, contribuent à donner l'impression d'une cohésion mentale et spirituelle jugée nécessaire à l'efficacité de la prédication. Mais, au-delà de ces observations essentielles, il y aurait eu un autre chapitre à écrire sur les procédés scénographiques à l'œuvre dans ces tapisseries constituées de séquences narratives scandant un récit continu. L'histoire de la narration en séquences d'images gagnerait beaucoup à leur observation détaillée, tant elles sont variées et imaginatives. On ne peut manquer de remarquer, d'abord, que dans ces récits de type linéaire les dessinateurs ont souvent choisi de faire alterner des scènes en intérieur et d'autres en extérieur. Ce faisant, ils ménagent entre chaque scène une échappée en profondeur vers l'intérieur de l'image, qui rompt la linéarité et la frontalité du récit, créant des perpendiculaires. D'autres ont opté pour des séries de bâtiments accolés, autant d'espaces, de cases, constituant autant de moment de l'histoire, à l'imitation des premières scènes de théâtre. Pour passer d'une scène à l'autre, des transitions sont prévues : les personnages franchissent des portes (de bâtiments, de ville...), figurées largement ouvertes. La division en séquences est marquée à l'aide d'éléments verticaux, architecturaux ou végétaux, plus rarement mobiliers, qui distinguent les scènes successives : des piédroits de portes vues en biais, des colonnes, timbrées ou non d'un blason, des arbres, un puits, un muret perpendiculaire à l'axe de la tapisserie, une hallebarde... Soit une grande inventivité graphique. Si les chanoines ne prenaient pas la peine de lire les *tituli*, ils percevaient sans doute le caractère dynamique du récit tissé, qui n'est peut-être autre que l'expression visuelle d'un mode de narration oral à l'œuvre dans la prédication.

DANIÈLE ALEXANDRE-BIDON

Michel Lauwers

*Naissance du cimetière. Lieux sacrés
et terre des morts dans l'Occident médiéval*
Paris, Aubier, 2005, 393 p.

Michel Lauwers, qui a déjà publié de nombreux travaux concernant l'histoire de la mort

et des morts à l'époque médiévale¹, revient avec ce livre sur le renversement qui fait passer de l'époque où l'on mettait les morts à l'écart et où primait la sépulture domestique à celle où l'on fit venir les défunts dans un espace nouvellement défini : une terre funéraire proche de l'église et qui, au terme de ce processus étalé du VII^e au XII^e siècle, devint un espace sacré. Après avoir présenté les notions de bases de cette « anthropologie du sacré médiéval », l'auteur étudie dans la première partie la polarisation du sacré, soit son inscription dans des lieux de culte et des zones funéraires. L'archéologie montre la rupture avec l'époque des nécropoles et des mausolées et la convergence, à partir des VII^e-VIII^e siècles, du lieu de culte, de l'espace funéraire et du site de peuplement. Cette réflexion sur l'espace, appuyée sur l'idée que les médiévaux concevaient celui-ci comme discontinu, hétérogène et polarisé – un espace en points et non en étendue –, établit que la généralisation du prélèvement de la dîme et de l'inhumation des fidèles autour de l'église fit beaucoup pour ce phénomène. Dans la paroisse, cadre de vie des fidèles, des lieux sont consacrés au moyen des reliques et surtout au moyen des rites, notamment l'accroissement de véritables « circuits » processionnels, protégeant et délimitant l'espace (con)sacré. La polarisation s'accélère au lendemain de l'an 1000, permettant l'affirmation de l'autorité pontificale et épiscopale.

La deuxième partie porte sur la *Terra cimiteriata* même, ou comment la terre des morts devient terre sacrée, au moyen du rite de consécration (par l'usage de l'eau bénite et de l'oraison ou bien par la récitation de psaumes) qui peut être effectué par l'Église : le lien du cimetière avec l'église, ici entendue comme bâtiment, est inextricable. Cet « espace funéraire collectif consacré solennellement par l'évêque » se trouve autour de l'église, car il est bon de résider « dans le sein de l'Église-mère » (p. 116). La ligne idéale du « circuit » coïncide avec le cimetière : la déambulation rituelle trace les contours de l'édifice ecclésial ainsi que ceux de la zone funéraire, où l'inhumation devient obligatoire. De savantes discussions portent sur les représentations et les définitions médiévales du lieu sacré. Consécration et usages du sacré sont réglés par

deux principes : l'attraction de la sainteté et la forme du sacré. Ces sacralités disposées en cercles concentriques peuvent être rapprochées des terroirs concentriques, différents du quadrillage antique : on touche ici aux représentations médiévales. Le « circulaire » ou le « radio-concentrique » seraient « une *tendance* de la *structuration* sociale de l'espace, étroitement liée à une *représentation spatiale* » (p. 207).

La troisième partie étudie la façon dont l'exégèse chrétienne a interprété le passage de la Genèse racontant l'acquisition par Abraham du champ d'Éphron à Hébron à des fins funéraires. Au centre de cette réflexion, la question de la possession et des usages des terres cimetérielles : on a pu tirer de ce chapitre un enseignement moral justifiant le souci funéraire et celui des tombes, ou bien l'idée d'une condamnation de la vente des tombeaux. Aux XI^e et XII^e siècles, cette double lecture est infléchie : on se met à voir en Abraham l'inventeur du cimetière ; le « péché d'Éphron » est alors d'avoir réalisé une transaction relative à la terre cimetériale. L'idée est bien d'assurer ou de préserver le *dominium* ecclésial sur les espaces funéraires, afin d'encadrer et d'investir la société. Dans la *Somme théologique*, Thomas d'Aquin défend que sépulture, patronat et dîmes sont des « biens annexes au spirituel » (p. 256) ; chartes et cartulaires révèlent les faits sociaux qui coïncident avec cette position. Ces biens annexes font l'objet de transactions, mais camouflées par les notions de « transfert avec l'ensemble » et de « mutation ».

La conclusion du livre présente un résumé des pages précédentes et expose avec netteté le concept d'*inecclesiamento* qui, plus que l'*incastellamento*, caractériserait l'occupation du sol et l'organisation sociale médiévales. Le procès fait à la notion d'*incastellamento* peut sembler injuste, car celui-ci n'a pas été décrit comme « [caractérisant] l'occupation du sol et l'organisation sociale au cours du Moyen Âge » (p. 273). Reste l'idée séduisante d'une « sorte d'enchâssement de la société par l'Église » marquant l'achèvement du processus de spatialisaiton de l'Église et de spiritualisation de l'espace, en lien avec un ordre social nouveau. Ce livre remarquable se distingue d'abord par sa méthode élégante : loin d'explicitier lour-

dement ou pompeusement les attendus et présupposés théoriques, il avance ses thèses fortes avec clarté et de façon très didactique. L'importance du travail de synthèse et de recherche n'entrave pas la lecture. Un autre de ses mérites est la multiplicité des exemples illustrant le propos ; et la richesse et la diversité peu commune des sources utilisées (sources écrites, y compris littéraires, et sources archéologiques, l'usage de l'un et l'autre type n'étant pas si courant). On peut certes relever quelques manques : le propos est parfois un peu rapide – un exemple parmi d'autres : ce qui distingue l'« attraction de la sainteté » de la consécration par mélange est vite expédié. Les problèmes de pureté et d'impureté, il est vrai extrêmement complexes, sont abordés de façon bien allusive. Par ailleurs, on se dit qu'une présentation raisonnée de la situation des pratiques funéraires avant ce « renversement » eût été la bienvenue, au lieu de quoi le lecteur doit glaner ici et là les informations lui permettant de se faire une idée de ce que furent ces pratiques dans l'Antiquité tardive. Une question pour finir : quelle est la nature de la causalité à l'œuvre dans cette histoire – cette « naissance » se fit-elle par génération spontanée ? Si l'auteur dit bien l'usage idéologique que l'Église a fait de la « naissance du cimetière », il reste que diverses questions liées à la causalité, comme celle du contexte politique et religieux (et notamment la réforme grégorienne) ou celle de la volonté organisée de susciter ces changements décisifs, ne sont guère prises en considération. Derrière tous ces textes écrits par des évêques ou des abbés, des théologiens ou des juristes, ces textes qui, en somme, « engendrent » le cimetière, une causalité gigantesque est-elle à l'œuvre ? L'histoire ainsi dépeinte n'avance-t-elle pas de manière un peu mécanique et désincarnée ? C'est une des pistes de réflexion ouvertes par ce livre riche et stimulant, qui représente une étape importante dans la réflexion menée par les historiens médiévistes.

PIERRE SAVY

1 - Notamment *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen-Âge : diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, Beauchesne, 1997.

Benjamin Scheller

Memoria an der Zeitenwende. Die Stiftungen Jakob Fuggers des Reichen vor und während der Reformation (ca. 1505-1555)

Berlin, Akademie Verlag,
« Stiftungsgeschichten-3 », 2004,
350 p. et 26 ill.

Les fondations qu'on qualifie en France de « pieuses » font depuis plusieurs décennies l'objet de recherches intenses outre-Rhin, notamment sous l'impulsion de Michael Borgolte. Ce livre tiré de la thèse de doctorat d'un de ses élèves est, dans ses objectifs comme dans ses méthodes, étroitement apparenté à ses travaux.

Benjamin Scheller entend pratiquer une « histoire générale » qui surmonte les dichotomies entre histoire sociale et culturelle, micro- et macrohistoire. Pour cela, il laisse de côté la perspective juridique, qui aborde les fondations pieuses sous l'angle institutionnel, et déclare associer à une approche d'histoire sociale, qui insiste sur les rapports sociaux créés par l'acte de fondation entre fondateur, bénéficiaires, spectateurs ou exécuteurs, l'« histoire culturelle », qui s'intéresse aux significations que les fondations pieuses revêtaient pour tous ces acteurs (p. 17). Il choisit à cette fin d'étudier les trois plus grandes fondations de Jakob Fugger le Riche (1459-1525), homme d'affaires remarquable à tous points de vue, dont les traces sont encore bien visibles aujourd'hui à Augsbourg : la chapelle funéraire Sainte-Anne, fondée en 1509 dans l'église des carmes d'Augsbourg, l'office de prédicateur à l'église collégiale et paroissiale de Saint-Moritz créé en 1517, ainsi que la spectaculaire *Fuggerei*, véritable quartier de logements à loyer réduit pour les pauvres, dont la construction démarra en 1521, et qui existe toujours. Ces trois fondations participent de l'ascension de Jakob Fugger, qui fit passer sa famille d'une fortune confortable à une richesse exceptionnelle dans l'Occident d'alors, et d'une notabilité encore modeste à la noblesse.

La question de la continuité et des évolutions des fondations, c'est-à-dire de leur exécution et de leur devenir, constitue le fil conducteur de cette étude qui porte sur la première moitié du XVI^e siècle. L'objet choisi

est passionnant, puisque tant la position des Fugger dans leur ville que la cité elle-même connurent alors d'importants changements : Augsburg fut l'un des principaux théâtres de la Réforme allemande, pour laquelle ni les commémorations liturgiques ni les bonnes œuvres, étroitement associées dans ces trois fondations, ne pouvaient contribuer à l'obtention de la vie éternelle. Devenus nobles, les Fugger, qui possédaient des intérêts économiques bien au-delà de la ville, poursuivaient des intérêts divergents de ceux de la cité, d'autant plus que la famille resta fermement ancrée dans le camp catholique.

B. Scheller retient un plan chronologique en trois temps : 1505-1521 (la seconde date étant l'année où les trois fondations sont installées dans la forme voulue par J. Fugger), 1521-1548 (période où elles sont bouleversées par la Réforme) et 1548-1555 (de la restauration catholique à la paix d'Augsbourg). À l'intérieur de ces trois parties, l'auteur étudie à chaque fois successivement le contexte familial et urbain, puis consacre un chapitre à chacune des trois fondations, toujours sur le même modèle. Ce plan un peu mécanique interdit des développements sur des questions telles que les rapports entre les Fugger et la ville d'Augsbourg, que l'auteur règle un peu vite. Mais il rend possible un examen soigné des buts des fondations, dont la complémentarité est évidente. La chapelle funéraire, réservée aux seuls hommes du lignage, participe ainsi du processus de dynastisation et exprime la volonté des Fugger de devenir de vrais nobles, alors que la *Fuggerei* consacre au contraire pleinement leur insertion dans la ville. Surtout, cette construction chronologique permet de suivre pas à pas le sort des fondations, objet d'habitude largement délaissé par la recherche, qui s'en tient le plus souvent aux intentions des fondateurs. Ainsi, les écarts entre le texte du brouillon de la charte de fondation de la chapelle Sainte-Anne, donné en annexe, et sa version définitive témoignent de façon saisissante des négociations entre les carmes et J. Fugger, ce dernier parvenant notamment à imposer un droit de contrôle, absent au départ, sur sa fondation. De même, l'étude de la charte de confirmation des trois fondations que donne Anton Fugger en 1548, en les adap-

tant aux nouvelles réalités religieuses de la ville, démontre parfaitement comment non seulement la Réforme mais aussi l'évolution de la famille Fugger modifièrent totalement leur caractère d'origine. A. Fugger supprime, à une époque où la famille s'était détournée d'Augsbourg, le passage de l'acte de fondation de la *Fuggerei* exigeant que ses curateurs soient obligatoirement des bourgeois de la ville ; le couvent des carmes ayant été un des acteurs de la Réforme en 1525 avant de disparaître, il réaffecte les revenus de la chapelle Sainte-Anne à d'autres actions liturgiques et bonnes œuvres, tout en continuant d'assurer l'entretien du bâtiment. Ainsi se révèle la « réalité » des fondations (*Stiftungswirklichkeit*), pour reprendre le titre d'un autre volume de la collection. De bonnes illustrations et vingt pages de transcriptions de sources inédites complètent ce bel ouvrage.

OLIVIER RICHARD

Jean-François Cottier (éd.)

La prière en latin de l'Antiquité au XVI^e siècle. Formes, évolutions, significations
Turnhout, Brepols, 2006, 519 p.

Ce n'est pas à la prière jaillie de l'abondance du cœur, qui exalte les mots du quotidien et les annule en même temps dans l'ineffable, qu'ont voulu se consacrer les auteurs de ce volume. La prière visée est bien celle qui emprunte à la tradition des formules soigneusement fixées et les reprend inlassablement, dans la langue qui est en Occident l'expression même de la normativité : le latin. On prie ainsi *rite*, selon le sens originel de ce mot qui est d'abord un adjectif et qui signifie « selon l'institution sacrée ». Dans cette perspective, l'intégration de communications sur la prière antique n'était pas seulement cohérente, elle était nécessaire, tant le Moyen Âge doit à Rome une grande part de son rapport au divin, marqué d'un profond juridisme. « La *precatio* intègre à sa structure des formulations qui relèvent du *sermo juridicus* », note ainsi Charles Guittard. Pour autant, les sensibilités sont aussi diverses dans l'Antiquité qu'en Chrétienté : il y a ceux qui, en priant, parlent

fort pour que le dieu entende, pareils au vieil aveugle qui assourdisait sa femme par ses supplications au saint ermite Robert, et ceux qui illustrent la « nouvelle piété » chère à Paul Veyne en allant « s'asseoir auprès des dieux ». Cela ne justifie pas, toutefois, les rapprochements forcés entre formulaires archaïques et liturgie chrétienne, particulièrement peu convaincants lorsqu'il s'agit d'une hypothétique similitude entre les invocations des Tables eugubines et l'*ordo missae*... À l'autre extrémité du recueil, on s'interroge davantage sur la pertinence d'inclure le XVI^e siècle : la double révolution religieuse de la Réformation et culturelle de l'imprimerie a modifié à ce point les conditions de création et de diffusion des textes de prière que la continuité se fait beaucoup plus incertaine – ou alors, si l'on voulait vraiment considérer les choses sur la très longue durée de l'histoire de la dévotion, il fallait admettre aussi, à tout le moins, le XVII^e siècle.

Prier est à la fois un acte religieux et une fonction sociale. Il y a donc des « spécialistes de la prière », comme le souligne Michel Lauwers. La vie de prière est même la marque la plus sûre d'un état de perfection. Portée à la limite, cette consécration aboutit à la *laus perennis* telle qu'elle fut instaurée à Agaune, d'où elle s'étendit au réseau des monastères « burgondes ». Mais les laïcs sont appelés, eux aussi, à entrer dans le concert universel de la prière, en s'alignant toutefois sur les rythmes et les mots de l'office canonial : c'est par exemple ce que rappelle Dhuoda en son *Manuel*. Des traités plus élaborés ont été consacrés au *ministerium* de l'oraison, comme celui de l'évêque Nicéas de Rémésiana (début V^e siècle), dont il faut savoir gré à Martin Morard de donner dans ce volume la première traduction française complète.

Le fait même d'utiliser dans l'oraison une langue qui est celle de la prière publique et solennelle, c'est-à-dire de la liturgie, met au cœur de la réflexion les rapports entre prière dite « privée » et culte communautaire. La question ne se pose pas vraiment pour la messe, même si le canon est dit *canonica prex*. En effet, comme le souligne Patrick Henriot, les mots efficaces sont à cet endroit ceux même du Christ, prononcés *in persona Christi* ;

on n'est donc pas dans le strict registre de la prière, où c'est l'homme qui parle à son Dieu – mais que dire alors du *Pater*... Se détache surtout, dans ce domaine, l'étude extrêmement neuve de François Dolbeau qui se demande comment « Prier avec les mots des saints dans l'Occident médiéval ». La couronne céleste obtenue par le rédacteur supposé d'une oraison donne évidemment un poids considérable au texte, surtout si la tradition hagiographique l'accompagne de promesses. On a là une des sources du culte des « saints auxiliaires ». Mais, souligne F. Dolbeau, on peut aussi « prier avec les Docteurs » : on aura alors des formulaires beaucoup plus doctrinaux, qui sont précisément ceux que les *libelli precum* carolingiens et romans disposent avant, pendant et après le culte public, notamment sous la forme des « apologies » sacerdotales intégrées ensuite dans la lettre de l'*ordo missae*, mais qui dans un premier temps traduisirent la pénétration mutuelle des deux prières, celle de l'*Ecclesia* et celle du ministre. Il eût été capital, pour la bonne compréhension du phénomène, d'envisager cet aspect. De même, on regrette que n'ait pas été traité pour lui-même le problème des livres d'heures, et du choix des oraisons qu'ils renferment. La masse des résultats obtenus par l'abbé Leroquais rendrait une telle analyse aussi commode que fiable. Au moins, pour un autre type de sources, le riche dossier réuni par Cécile Treffort montre-t-il que les invitations épigraphiques à prier pour les défunts puisent à pleines mains dans le répertoire liturgique.

La prière est-elle, en somme, objet d'histoire ? Ce volume, par la richesse des informations qu'il rassemble et des débats qu'il suscite, rassemblés par Nicole Bériou en une brillante conclusion, est en lui-même la plus nette des affirmations. On sent pourtant plusieurs auteurs gênés dans leur réponse, et peut-être plus gênés qu'il ne conviendrait. Si le but de l'historien est d'envisager le tout de l'activité humaine, comment pourrait-il négliger ce qui, en régime de Chrétienté, se définit comme l'activité la plus haute ? Il y a là une sorte d'évidence, dont on se demande si c'est elle qui est désignée, dans l'introduction, par la très curieuse expression d'« approche emphatique ». De même, on ne voit pas que

la référence obligée au caractère social de l'histoire soit embarrassante : la prière est créatrice de lien interpersonnel, sans doute, mais elle est surtout l'acte par lequel la créature fait société avec son Créateur, tout simplement. L'historien peut bien rappeler de tels principes théologiques. On ne laisse pas d'être étonné, du coup, par la méfiance envers la valeur descriptive du vocabulaire technique de la théologie, et la recherche tous azimuts de substituts souvent beaucoup moins satisfaisants. De ce point de vue, une absence est très significative dans ce recueil : à l'exception d'une brève mention chez Bruno Petey-Girard, personne ne se réfère à l'abbé Bremond... Il me semble pourtant que *La prière et les prières de l'Ancien Régime*, le tome 10 de la grande *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, paru il y a trois quarts de siècle, reste le meilleur guide pour ce que l'on pourrait appeler, à tous les sens du terme, une « histoire naturelle de la prière ».

ALAIN RAUWEL

Brigitte Basdevant-Gaudemet

Église et autorités. Études d'histoire de droit canonique médiéval

Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2006, 496 p.

Réunissant 21 articles extraits de revues, d'ouvrages collectifs et d'actes de colloques – dont deux inédits –, muni de trois *indices* des matières, des principaux textes cités ainsi que des noms de lieux et de personnes, le travail de Brigitte Basdevant-Gaudemet est organisé en quatre parties thématiques dont l'enchaînement conduit des responsables de l'édiction du droit aux diverses facettes de la « vie sociale » (p. 16-17). Pris dans son ensemble, le livre déploie ses analyses dans la longue durée. Centré sur l'âge classique, celui d'Yves de Chartres et de Gratien, il fait également la part belle à l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge – avec une prédilection pour l'époque mérovingienne – sans négliger, en outre, la réflexion sur la norme canonique moderne, parfois jusqu'au Code de droit canonique de 1983.

Intitulée « Autorités et structures du gouvernement de l'Église », la première partie constitue la trame de l'ouvrage. Elle privilégie, en toute logique, le dialogue entre instances de gouvernement. De celui qu'engagent Église et pouvoir impérial aux IV^e-VI^e siècles, au sein duquel la doctrine gélasienne occupe une place centrale, on retient l'existence d'un « esprit de collaboration réciproque, avec parfois quelques accrochages, mais sans volonté de domination » (p. 64), qu'il s'agisse de protéger la foi, l'Église et le clergé, d'intégrer l'audience épiscopale à la sphère judiciaire séculière, ou d'intervenir de concert à quelques moments choisis comme la célébration des conciles œcuméniques, la résolution de la crise donatiste et l'instauration de l'ordre pentarchique. La relation entre les évêques de la Chrétienté et celui de Rome, dans l'Antiquité tardive (III^e-V^e siècle) et au Moyen Âge central, fait l'objet d'investigations attendues. S'y construisent, au profit du pape, une compétence juridictionnelle supérieure – un problème que soulève, avec acuité, l'affaire du prêtre Apiarius –, ainsi qu'une *plenitudo potestatis* – pour l'histoire de laquelle Robert Benson et Klaus Schatz, qui manquent à l'appel, auraient été d'un précieux secours¹. Trop ambitieux par sa chronologie (IV^e-XII^e siècle), peu au fait, pour la fin de la période, de l'historiographie, l'article dédié aux évêques, papes et princes dans la vie conciliaire en France n'intéressera guère les médiévistes. Ils lui préféreront l'étude qui, à la faveur des récents débats autour de la composition du Décret de Gratien, suite à la parution de la thèse d'Anders Winroth², aborde la question des désignations épiscopales (Grat., D. 62-63) d'après trois états successifs du texte. L'enjeu central du choix de l'évêque a déjà occupé l'auteur pour le règne de Childébert, quant à la signification de la formule *voluntas regis* rencontrée au canon 10 du concile d'Orléans V (549). Les conciles mérovingiens, d'Orléans I (511) à Paris (561), et le Décret de Gratien sont également invoqués pour appréhender une figure institutionnelle spécifique, respectivement celle de l'évêque et de ses auxiliaires, l'archidiaque et l'archiprêtre – deux termes attestés à 39 reprises dans le Décret, sans que ne se dégage, cependant, un réel apport doctrinal.

La deuxième partie (« Formation du droit et ecclésiologie ») s'ouvre sur l'examen d'une sélection d'*auctoritates*. Au terme d'une enquête sur la Bible dans les canons des conciles mérovingiens, sont identifiées les 38 références scripturaires, surtout relatives aux « dispositions concernant les relations sexuelles » (p. 206), qui émaillent la « législation » de 11 des 26 conciles réunis en Gaule entre 511 et 680, dont presque la moitié du *corpus* (20 allégations) pour le seul concile de Tours (567). Au-delà du bilan comptable, il n'est pas sûr, pourtant, que « le contenu même du passage biblique [n'ait] qu'une importance secondaire » (p. 211), du fait de sa non-conformité supposée avec un quelconque « sens initial » (p. 210), dans la mesure où les Écritures se caractérisent, précisément, par une polysémie fondatrice, en attente d'une permanente actualisation. Traitant des 80 textes de droit romain compilés dans la partie procédurale du Décret de Gratien (Grat., C. 2-7), l'article qui suit illustre bien la divergence entre les droits théodosien et justinien. Connue à travers la *Lex Romana Wisigothorum*, le premier (47 textes) a transité par le relais des Fausses Décrétales et, ensuite, des collections chartraines, tandis que le second (33 textes), tout juste redécouvert, est cité pour lui-même et « aurait été ajouté dans un temps ultérieur de la compilation » (p. 246), à la lumière de sa présence au titre de *paleae*, de *dicta* ou d'additions manifestes. Tout à fait concluante, l'étude aurait pu, cependant, insister sur la « portée de la contribution du droit romain à l'extension de l'appel dans la procédure canonique » (p. 249) – que l'on songe en la matière, et sans exclusive, aux travaux d'Antonio Padoa Schioppa. Prolongés jusqu'à l'époque contemporaine, les trois derniers articles de la section portent sur les législations culturelles, où l'on retrouve l'omniprésente dialectique entre autorités, la notion d'office ecclésiastique et le concept d'Église nationale.

Moindre en volume, la troisième partie (« Lieux et édifices du culte ») ne se fixe pour objectif que de « suggérer quelques réflexions à travers les siècles » (p. 299). Mais ces dernières, par les thèmes abordés, comme l'apparition « pragmatique » de l'édifice cultuel, dans l'Antiquité tardive, et la mise en place de la structure paroissiale, au Moyen Âge central,

ne pourront que faire écho aux recherches des historiens et archéologues attentifs à la spatiation du sacré et à la matérialité de l'*ecclesia* – parmi lesquels Dominique Iogna-Prat, Michel Lauwers ou Élisabeth Zadora-Rio.

Derrière son titre générique (« Le mariage »), la quatrième partie s'intéresse à la nature du lien matrimonial, à sa dimension contractuelle, invention des romanistes du XII^e siècle, et, surtout, à sa formation autant qu'à sa rupture. Créé par le consentement des époux, le mariage ne s'accomplit, selon Hincmar de Reims, qu'une fois l'union consommée. L'idée est reprise par Gratien, lorsqu'il fait de la *copula carnalis* la condition nécessaire du *matrimonium ratum*. Défendant un point de vue appelé à rester marginal dans la doctrine – qui s'en tient au « consensualisme » de Pierre Lombard – le Maître de Bologne affirme, avec une nouvelle vigueur, le caractère indissoluble du mariage chrétien. Encore les juristes ne manquent-ils pas de s'interroger sur les exceptions à la règle, qui permettent la séparation des conjoints voire, plus rarement, le remariage, en cas d'adultère, de mariage entre un chrétien et un non-chrétien, d'union entre libres et dépendants, de prononciation de vœux, de rapt ou de noces clandestines. Les empêchements au mariage ont aussi leur place, autour de la définition des interdits pour cause de parenté, charnelle comme spirituelle, ou d'affinité. S'appuyant sur des recherches originales, à travers les sources, en particulier pour les deux études de fond consacrées à la correspondance d'Yves de Chartres, modèle de pratique pastorale, et au *De matrimonio* de Gratien, lieu d'élaboration d'une « doctrine » à partir d'un substrat de décrétales pontificales, l'étude aurait gagné, peut-être, à faire davantage ressortir le « moment carolingien » de Pierre Toubert³ – un historien dont la lecture permet de mieux apprécier les *tria bona* d'Augustin (*proles, fides, sacramentum*), les positions hincmariennes ou l'affaire du divorce de Lothaire II.

En dépit de ces quelques réserves, auxquelles on ajoutera l'absence, parfois sensible, de césures chronologiques précises ou le maintien ponctuel de jugements de valeur hérités des réformateurs grégoriens (p. 98 et 134), le livre de B. Basdevant-Gaudemet n'en constitue pas moins une contribution notable à l'histoire

du droit et de l'institution ecclésiastique au Moyen Âge. Il a en tout cas le mérite d'inviter à reconsidérer, dans la diachronie, les fondements canoniques de notre modernité juridique.

FABRICE DELIVRÉ

1 - Robert BENSON, « *Plenitudo potestatis*: Evolution of a formula from Gregory IV to Gratian », *Studia Gratiana*, 14, 1967, p. 193-217 ; Klaus SCHATZ, « Papsttum und partikularkirchliche Gewalt beim Innocenz III. (1198-1216) », *Archivum historiae pontificiae*, 8, 1970, p. 61-111.

2 - Anders WINROTH, *The making of Gratian's Decretum*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

3 - Pierre TOUBERT, « L'institution du mariage chrétien, de l'Antiquité tardive à l'an mil », in *Morfologie sociali e culturali in Europa fra tarda Antichità e alto Medioevo*, Spolète, 3-9 aprile 1997, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2 vol., 1998, p. 503-553 et, auparavant, « La théorie du mariage chez les moralistes carolingiens », in *Il matrimonio nella società altomedievale*, Spolète, 22-28 aprile 1976, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2 vol., 1977, p. 233-285, repris dans *Id.*, *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris, Fayard, 2004, p. 249-281 (n° 7) et 283-320 (n° 8).

Jean-Louis Biget

Hérésie et inquisition dans le Midi de la France

Paris, Picard, 2007, 247 p.

Uwe Brunn

Des contestataires aux « Cathares ».

Discours de réforme et propagande antihérétique dans les pays du Rhin et de la Meuse avant l'Inquisition

Paris, Institut d'études augustiniennes, 2006, 622 p.

Le livre d'Uwe Brunn constitue une avancée historiographique fondamentale dans la connaissance des hérésies médiévales. Il permet de réévaluer la place tenue par la région rhénane dans l'histoire des dissidences religieuses occidentales des XII^e et XIII^e siècles, comme dans l'élaboration d'un discours antihérétique fondé sur la notion de cathares. L'ouvrage se

situe dans une tradition historiographique, initiée par Robert Moore au milieu des années 1970¹, qui envisage les dissidences comme une manifestation de l'onde réformatrice partie du cœur même de l'institution ecclésiastique, et insiste sur la part polémique d'un discours sur l'hérésie par lequel l'Église occidentale, en produisant des groupes à réprimer, contribue à légitimer sa domination sociale.

L'ouvrage se présente comme une enquête savante sur les « cathares ». À partir de l'étude de six dossiers, qui reprennent des textes rédigés à l'occasion de l'apparition d'affaires d'« hérésie », l'auteur retrace les linéaments de l'histoire d'une dénomination, tout en décrivant les réalités sociales et ecclésiologiques que la catégorie d'« hérésie cathare » cherche à dissimuler. Cette mise en contexte permet, à un premier niveau, de restituer les enjeux de qualification sociale liés à l'écriture. Ils paraissent ici d'autant plus fondamentaux que le mouvement grégorien, en suscitant des phénomènes de concurrence entre tenants de la tradition, alliés de la réforme institutionnelle et groupes radicaux, a entraîné l'élaboration de discours de légitimation qui prennent souvent la forme polémique d'une disqualification des adversaires. Lorsque les éditions critiques et les études font défaut, entraînant le risque d'une lecture des œuvres hors contexte, U. Brunn retourne aux manuscrits et, en combinant arguments philologiques, codicologiques et paléographiques, resitue le texte dans la sphère et le moment historique de sa production. À cette échelle locale, l'historien peut apercevoir les processus par lesquels le discours des clercs façonne et altère la réalité sociale de la dissidence ; mais chaque texte puise dans une tradition parfois ancienne les notions, les modèles discursifs et les schèmes interprétatifs à partir desquels ces mouvements sont décrits, expliqués et finalement disqualifiés. U. Brunn établit avec une science et une minutie remarquables cette circulation des textes, et les nouveautés introduites par la recombinaison d'éléments empruntés à la tradition.

Le livre s'organise en trois temps qui correspondent à une double cohérence thématique et chronologique. La partie initiale est consacrée à l'étude des premiers usages, au XII^e siècle, de

l'hérésie comme concept polémique. U. Brunn montre que les groupes dissidents émergent au cœur même du mouvement de la réforme canoniale rhénane; les attaques qu'ils subissent émanent à la fois des chapitres séculiers, qui cherchent par l'élaboration d'un « discours diffamatoire » à se prémunir contre les risques de déstabilisation engendrés par la prédication des réformateurs, mais également du milieu des chanoines réguliers qui entendent disqualifier leurs concurrents radicaux dont la pauvreté et l'ouverture à certains fidèles aspirant à une vie religieuse – simples laïcs, femmes – créent une dangereuse rivalité. Aucune trace de dualisme ne transparait, mais ces premiers groupes d'hérétiques partageant, à l'image des dissidents décrits par Evervin de Steinfeld dans la célèbre lettre qu'il envoya à Bernard de Clairvaux, un refus des sacrements d'une Église qu'ils considèrent comme déliée de l'héritage des temps apostoliques. L'évangélisme radical qui les anime conduit ces « groupes [à] refuse[r] le modèle social promu par la hiérarchie ecclésiale » (p. 158). Dès cette période, la construction du discours anti-hérétique emprunte aux auteurs anciens – saint Augustin et Grégoire de Tours – des archétypes à travers lesquels le présent est décrit. À partir du concile de Reims de 1119, deux réponses parallèles sont apportées à cette demande de normes qui régissent les relations entre l'Église traditionnelle et le mouvement de réforme canoniale : resserrer d'une part les liens entre les communautés et les évêques, en incitant les collèges de chanoines à se charger de la *cura animarum*, et fixer d'autre part un statut aux chanoines réguliers, tout en reconnaissant à la forme de vie qu'ils suivent une supériorité égale à celle des moines.

Le cœur de la deuxième partie de l'ouvrage est occupé par l'analyse du *Liber contra hereses katarorum* de Eckbert de Schönau, dédié en 1164 à Rainald de Dassel. Pour la première fois, l'emploi de la dénomination « cathare » permet d'affirmer l'existence d'une secte homogène et omniprésente dans la région rhénane.

En 1163, les trois termes de *cathari*, *catharistae* et *cataphrygae*, empruntés à la culture patristique et canonique, apparaissent sous la plume d'Eckbert et de Thierry de Deutz pour

désigner la dissidence contemporaine. *Cathari*, qui équivaut au terme latin *mundi* chez Augustin – ce qui explique que les dissidents, également lecteurs des textes patristiques, se soient sans doute eux-mêmes désignés par ce terme –, qualifie dans l'Antiquité un groupe qui ne diffère de l'orthodoxie que sur la question des deuxièmes noces. Eckbert opère une *damnatio memoriae* des cathares anciens et assimile les hommes désignés comme *cathari* au XII^e siècle avec les *catharistae* antiques, qui sont eux sectateurs d'une doctrine dualiste. Le *Liber* est un outil de combat qui crée donc, par l'usage d'une dénomination polémique, une « inversion artificielle de l'enseignement orthodoxe » (p. 342). Par le truchement de l'archichancelier Philippe de Heinsberg, successeur de Rainald de Dassel, le terme est diffusé en Italie; on le retrouve dans la bulle *Ad abolendam* (1184) promulguée par Lucius III et Frédéric I^{er}, puis Bonacursus, dans sa *Manifestatio heresis catharorum*, poursuit la logique diffamatoire initiée par Eckbert, en reliant l'hérésie occidentale à des sectes dualistes orientales. Les cas des prêtres hérétiques Jonas, Albéron de Mercke et Lambert le Bègue, auxquels U. Brunn consacre un chapitre, illustrent la déformation de la parole du prédicateur produite par le discours clérical. Bien que fondées sur la défense du modèle apostolique, leurs critiques de l'Église institutionnelle sont habilement déplacées sur le terrain théologique où l'accusation d'hérésie vaut disqualification. La prudence est donc de mise lorsque l'historien ne dispose que de traités polémiques dans lesquels la parole des dissidents est escamotée.

Dans la troisième partie, U. Brunn fait le point sur la résurgence, après un étiage de quelques décennies des accusations d'hérésie, alors que l'arrivée des frères mendiants pose avec une acuité nouvelle la question de la réforme de l'Église. Si ce niveau d'enjeux locaux transparait encore dans les *Homélies pour le dimanche* de Césaire d'Heisterbach qui défend les dominicains face aux critiques du clergé séculier de Cologne, aucun bûcher n'est cependant rallumé, la ferveur antihérétique ayant trouvé dans la croisade albigeoise un sujet de mobilisation à l'échelle de la Chrétienté entière, achevant ainsi l'évolution perceptible dès les sermons bernardins sur le Cantique des

cantiques. L'hérésie est désormais ressentie comme un phénomène inhérent à la société chrétienne, et elle est avant tout mentionnée dans des récits historiques influencés par la littérature d'*exempla* et par la culture juridique grandissante.

Les textes produits en ce début de XIII^e siècle conduisent à une diabolisation des hérétiques qui nourrit le travail des premiers inquisiteurs. U. Brunn, en analysant la pseudo-déposition de l'hérétique Lepzet de Cologne, souligne ainsi l'influence qu'eut la topique de Césaire d'Heisterbach sur le travail de Conrad de Marbourg, premier inquisiteur de la région, dont la brutalité conduit à son assassinat en 1233. La dénomination « cathare », en ses effets englobants et polémiques, est bel et bien une arme de combat dont les usages traquent un fil des années 1160 jusqu'aux temps de l'Inquisition. Le travail d'U. Brunn constitue une avancée historiographique décisive et propose une méthode rigoureuse pour une histoire qui n'entend plus ignorer la dimension discursive des documents élaborés au Moyen Âge.

Les articles de Jean-Louis Biget réunis dans le volume intitulé *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France* s'inscrivent dans une veine historiographique proche de celle suivie par U. Brunn. L'ensemble propose une mise au point sur l'état des connaissances concernant l'hérésie en Languedoc ainsi que sur les débats passés et présents de l'hérésiologie. J.-L. Biget montre tout d'abord combien le terme d'hérésie, employé par les clercs, unifie et recouvre une réalité plurielle de la dissidence liée, au XII^e siècle, à la diffusion de la réforme grégorienne. L'apparition de ces groupes résulte de la contradiction entre un discours grégorien qui valorise l'idéal évangélique et une ecclésiologie qui, reposant sur le renforcement de la médiation cléricale et du pouvoir pontifical, commande un contrôle institutionnel accru des groupes marginaux. Le partage s'opère donc entre les dissidences qui entrent dans la voie du contrôle ecclésial et celles qui, demeurant en marge et manifestant des formes d'anticléricalisme, sont qualifiées d'hérétiques. Il existe donc, à partir du XII^e siècle, un christianisme extra-ecclésial et J.-L. Biget, fidèle aux travaux qu'il a jadis consacrés à cette question, envisage son succès

du point de vue socio-historique. Pourquoi les propositions de ces groupes dissidents rencontrent-elles un écho ? Deux types d'explication sont avancés. L'aspiration de certains laïcs à suivre un modèle de vie apostolique se heurte au renforcement progressif de la médiation cléricale, alors que l'offre des dissidents a su attirer ces hommes et ces femmes en quête d'une vie religieuse intense. Se greffe, pour les milieux urbains, la question plus spécifique de la reconnaissance par l'Église d'activités nouvelles liées au développement des villes. Mais surtout, la constitution d'un pouvoir théocratique à l'échelle de l'Occident produit une rupture des équilibres anciens qui réservaient à l'aristocratie un rôle fondamental dans le fonctionnement local de l'Église. Le difficile reclassement d'une partie de la noblesse pousse des familles vers la dissidence. Les catégorisations sociales utilisées par J.-L. Biget – noblesse, petite noblesse... – ne rendent malheureusement pas toujours compte de la complexité de ces phénomènes de reclassement qui paraissent moins univoques et linéaires.

C'est dans le milieu cistercien des années 1180-1200 que les dissidences anti-sacerdotales et anti-sacramentelles, déjà considérées dans les décennies qui précèdent comme une hérésie, commencent à être décrites comme dualistes. Le discours cléricale puise dans les œuvres patristiques des modèles appliqués au présent. Les dissidences deviennent peu à peu un kyste étranger à l'Église occidentale qu'il convient de faire disparaître. De ce point de vue, l'étude désormais classique que J.-L. Biget a consacrée à l'apparition du terme d'albigeois permet de percevoir la complexité des enjeux liés à l'élaboration de dénominations polémiques. Les premières mentions du terme sont attestées à partir de 1209 dans l'entourage cistercien de Simon de Montfort, alors que le comté de Toulouse, sorte de ventre mou du Midi, est l'objet de convoitises. Cette dénomination apparaît comme une tentative de Raimond VI, comte de Toulouse, de détourner les foudres de la croisade vers les terres contrôlées par la famille Trencavel. Mais l'évolution politique conduit dès 1211 à une extension géographique des terres considérées comme albigeoises, et Toulouse en constitue désormais le cœur.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'Inquisition qui se met en place après la phase de la croisade. Elle propose une synthèse sur l'état des connaissances dans ce domaine. J.-L. Biget insiste en particulier sur la période préparatoire qui débute avec la bulle *Vergentis in senium* de 1199, au cours de laquelle se construisent les fondements de la procédure inquisitoire et du monopole pontifical dans la poursuite de l'erreur dans la foi (*aberratio in fide*). La répression des hérétiques se poursuit jusqu'au début du XIV^e siècle et J.-L. Biget rappelle de manière opportune que l'extinction du catharisme est moins imputable au travail de l'Inquisition qu'au rétrécissement de ses bases sociales et à la progressive politique d'*aggiornamento* de l'Église.

PIERRE CHASTANG

1 - Robert I. MOORE, *La persécution. Sa formation en Europe X^e-XIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, [1987] 1991.

Franck Mercier

La Vauderie d'Arras. Une chasse aux sorcières à l'automne du Moyen Âge

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 414 p.

La Vauderie d'Arras (1459-1460) est le nom communément donné à l'une des premières et plus célèbres chasses aux sorcières de la fin du Moyen Âge qui s'est déroulée dans un territoire appartenant alors au duché de Bourgogne. L'histoire strictement judiciaire de cette affaire commence en 1459 par les premières enquêtes menées par un tribunal d'Inquisition, qui aboutissent durant l'année 1460 à l'inculpation de 29 hommes et femmes de toutes couches sociales ; 12 personnes sont condamnées au bûcher. Elle se termine en 1491 par la réhabilitation des victimes. Le principal dossier documentaire fait défaut : au terme de la longue procédure en appel, le parlement de Paris, cour souveraine du royaume de France, ordonne d'annuler les sentences promulguées en première instance et de brûler publiquement tous les actes des procès intentés contre les Vaudois-sorciers d'Arras, à l'endroit exact

où trente ans auparavant les accusés avaient été condamnés. Le défi pour l'historien est donc d'écrire l'histoire d'un procès sans disposer de ses actes judiciaires. Toutefois, le souvenir de l'affaire s'est perpétué grâce à des chroniques (principalement celle du bourguignon Jacques Du Clercq), des traités (Jean Taincture), des pamphlets et des consultations. Franck Mercier propose de manière convaincante d'attribuer la paternité de l'un des traités, connu sous le titre de *Recollectio casus, status et condicionis Valdensium ydolatrarum*, à un des juges du tribunal d'Arras, Jacques Du Bois, jeune théologien issu de l'université de Paris. Tous ces écrits, à des degrés divers, montrent à quel point l'affaire a marqué les contemporains et éclairent les réactions à la persécution arrageoise. En explorant avec virtuosité ces traces documentaires, F. Mercier multiplie les points de vue sur l'événement et évite le piège de reconstituer un récit lisse et trompeur. Sa pertinente analyse de la procédure inquisitoire de type extraordinaire employée lors de la Vauderie démontre, d'une part, comment la « vérité » des crimes du sabbat et du complot satanique imputés aux victimes peut jaillir des tribunaux et, d'autre part, comment l'obtention de cette vérité est légitimée par les institutions judiciaires ainsi que par des théologiens démonologues, dans la mesure où elle est perçue comme la manifestation d'un crime de lèse-majesté à la fois divine et politique.

La Vauderie d'Arras n'est pas un épisode aberrant ni une curiosité de l'histoire arrageoise, comme tendait à la considérer jusqu'à présent l'historiographie traditionnelle. Elle participe de la construction de l'État bourguignon et de l'affirmation de la souveraineté ducale qui s'articule autour de la notion de majesté. Telle est la thèse novatrice et audacieuse que développe F. Mercier. Dans cette perspective, la chronologie et la géographie habituelles de l'événement sont remises en question. Tout d'abord, l'auteur inscrit avec justesse la répression arrageoise dans la continuité des premières persécutions menées dès 1430 aux frontières de l'État bourguignon, soit dans l'arc alpin occidental, lieu d'élaboration de l'imaginaire du sabbat des sorcières. Et surtout, il démontre combien la chasse aux sor-

ciers et aux sorcières d'Arras est le révélateur du lien politique et des relations de pouvoir se déployant dans la principauté bourguignonne en quête de souveraineté face à la royauté française. Ainsi, parallèlement à son analyse de la Vauderie, F. Mercier opère plusieurs coups de sonde sur les pratiques du pouvoir ducal. Il porte son attention aux rituels, aux images et aux représentations, telles la création de l'ordre de la Toison d'Or en 1430 et la joyeuse entrée du duc Philippe le Bon en 1458. Les premières miniatures représentant le sabbat, transmises par le traité de Jean Taincture, étroitement lié à la Vauderie, mettent en scène comme figure centrale du diable un bouc qui paraît être un « trompe-l'œil maléfique » à la fois de l'agneau mystique du retable gantois des frères Van Eyck (1432) et du bélier de la Toison d'Or. F. Mercier examine également la réaction du duc face à la rébellion des villes flamandes comme celle de Gand entre 1450 et 1458, moment privilégié de l'affirmation de la puissance ducal et de sa supériorité militaire. Le complot de cour qui aboutit en 1462 à l'exécution sommaire du « traître » Jean Coustain, ancien favori soupçonné d'avoir empoisonné le comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, est stigmatisé comme crime de lèse-majesté à la fois divine et humaine, tout comme la Vauderie d'Arras ; et comme lors de cette dernière, le complot place aux premières loges le diable, prince des rebelles. F. Mercier cherche à montrer de quelle manière cette quête de majesté ducal passe par l'instrumentalisation de procédures criminelles inquisitoriales qui dévoilent l'occulte et permettent l'aveu des crimes qui la lèsent. À ce titre, la Vauderie d'Arras et l'affaire Coustain marquent un « transfert de la notion de lèse-majesté de l'Église vers l'État » (p. 388). Les crimes des sorciers portent atteinte non seulement à la toute-puissance divine, mais aussi à la souveraineté princière. Bien que le duc de Bourgogne soit physiquement absent de toute l'affaire d'Arras, son intervention se manifeste notamment par l'entremise de ses officiers immiscés dans les rouages du tribunal aragois et par la qualification du crime de lèse-majesté. La persécution des vaudois-sorciers n'est pas seulement une affaire d'hérésie religieuse, elle est également une affaire d'État.

Son dénouement final l'est peut-être encore davantage, mais d'un autre point de vue : acte éminemment politique, l'arrêt du parlement de Paris de 1491 (la réhabilitation des victimes d'Arras) permet de se « concilier la fidélité encore chancelante d'une ville ramenée de force dans le giron du Royaume » (p. 13), après la mort de Charles le Téméraire en 1477. La Vauderie d'Arras a été le théâtre de la concurrence entre deux souverainetés, celle, bien installée, du royaume de France et celle de l'État bourguignon qui n'a pas réussi à terme à asseoir sa pérennité.

L'ouvrage riche et stimulant de F. Mercier fera débat sur cette question des liens de pouvoir et sur l'implication du duc Philippe le Bon dans les procès d'Arras. Il doit aussi être appréhendé dans la continuité des réflexions de Jacques Chiffolleau sur les notions de majesté, d'occulte et d'extraordinaire, que F. Mercier met concrètement à l'épreuve sur le terrain de l'État bourguignon au milieu du xv^e siècle.

MARTINE OSTORERO

Damien Carraz

L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône, 1124-1312. Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales
Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, 662 p.

Dans la préface du volume, Alain Demurger rappelle que l'historiographie française des ordres militaires a été complètement renouvelée ces derniers temps, ce dont témoigne la publication du livre de Damien Carraz tiré de sa thèse de doctorat. Celle-ci se base sur une abondante documentation : environ 1 600 sources directes, puis celles de comparaison, y compris les sources littéraires, inévitables dans l'espace occitan. D. Carraz a su transformer, en peu de temps, sa thèse en un livre que l'on lit « sans fatigue », d'excellent style et bien structuré.

Le livre se divise en trois parties qui sont consacrées, en substance, à l'installation, à l'enracinement et à la décadence des templiers. L'ouvrage, qui se présente comme une monographie complète, traite un argument

auparavant peu étudié et s'insère dans des problématiques plus vastes qui exigent de fréquents approfondissements. On ne peut donc qu'être d'accord avec A. Demurger qui affirme que ce volume n'a pas le caractère d'une monographie régionale. Le principal objectif de l'auteur est en réalité d'évaluer la place réservée aux templiers dans la société provençale du Moyen Âge central et l'influence de l'idée de croisade sur la présence des moines-soldats. La zone géographique étudiée est le fruit d'un découpage délibéré : la basse vallée du Rhône, « choisie comme terrain d'expérimentation » (p. 15-16), ne correspond pas aux unités administratives ou socioculturelles prédéfinies, mais elle coïncide, pour un médiéviste, avec la province ecclésiastique d'Arles à laquelle sont rattachés les diocèses de Nîmes et Uzès (province de Narbonne). L'ampleur de la documentation disponible a dissuadé l'auteur de prendre en considération l'ensemble de la Provence ou du Bas-Languedoc, mais il utilise quelquefois les sources issues des sites importants (Marseille).

L'espace géographique entre Saint-Gilles, Arles, Avignon et Marseille était une zone de prédilection pour les deux grands ordres militaires et les templiers y sont arrivés dès 1124. D. Carraz associe, en toute logique, l'arrivée des templiers à la politique des Croisades et consacre un chapitre aux liens entre la Provence et la croisade, puis aux rapports entre le « réseau templier » et les réseaux aristocratiques. Sur ce point, on peut comparer son étude à celle réalisée récemment par Thomas Krämer sur le rôle de la noblesse locale dans l'installation de l'ordre teutonique en France¹. D. Carraz parle d'une « implantation progressive et méthodique d'un réseau de maisons » (p. 85) et dresse la liste d'une quinzaine de commanderies (dont Saint-Gilles, Nîmes, Arles, Fos, Orange, Richerenches et Montélimar) et de leurs dépendances. Il note que 10 commanderies sur 15 se trouvaient dans les villes, ce qui donne au réseau provençal un aspect résolument plus urbain que celui créé dans le royaume de France, et plus proche des structures de l'ordre en Italie. Les possessions du Temple sont pourtant moindres que celles de l'Hôpital de Saint-Jean, ce qui pourrait s'expliquer, d'après l'auteur, par l'installation plus

précoce des hospitaliers, mais aussi par le fait qu'ils sont associés aux intérêts de la Provence dans l'esprit des pouvoirs locaux. L'auteur distingue les diverses couches sociales qui ont soutenu les templiers lors de leur installation, en soulignant surtout le rôle de la petite et moyenne noblesse : les *milites castri* (comme la famille des Bourbouton), les chevaliers urbains et les alleutiers. Sur les rapports des templiers avec l'Église, il approfondit le thème de la réforme grégorienne en Provence, abordant ensuite l'attitude des élites ecclésiastiques à l'égard de l'ordre, « entre faveurs et méfiance ». Il procède enfin à une étude des lettres papales au profit des ordres militaires en Provence, puis à celle des rapports entre les templiers et les propriétaires fonciers de la région.

La deuxième partie du livre porte essentiellement sur les activités économiques du Temple : l'auteur décrit la formation et la nature du patrimoine de l'ordre à l'aide de plans et tableaux dont on apprécie la clarté. Il traite ensuite de la valorisation et de l'exploitation du sol entreprises par les templiers. Les capacités techniques des seigneuries templières, liées à leur disponibilité financière, sont indiscutables et leur impact sur le peuplement est bien visible à la lumière des exemples développés, tels que le village de Richerenches et le *castrum* de Montfrin. L'ordre a malheureusement laissé peu de traces matérielles de sa présence en Provence, toutefois, une étude des vestiges de ses édifices permet à l'auteur d'avancer quelques conclusions, leur attribuant une « monumentalité chargée d'évoquer le pouvoir seigneurial, par l'ostentation d'un vocabulaire guerrier et d'éventuels décors » (p. 227). L'étude des activités économiques du Temple, comme de n'importe quel autre ordre militaire, ne peut que commencer par cette interrogation : s'agissait-il de simples rentiers ou d'entrepreneurs ? En Provence, les sources ne sont pas très abondantes sur ce point, mais l'analyse de D. Carraz permet de déterminer les principales activités des chevaliers dans les secteurs des baux emphytéotiques, la culture des céréales, vignes et oliveraies, l'élevage et l'utilisation des ressources naturelles, et l'usufruit des droits liés aux transports et au commerce. Aucun chiffre définitif ne peut être fourni (ainsi, nous ne

savons rien des *responsiones* envoyées en Terre sainte), mais la prospérité et l'activisme du Temple ne manquent pas de provoquer une certaine concurrence avec les autres institutions ecclésiastiques. L'auteur s'arrête longuement sur la problématique des liens entre les ordres militaires et l'environnement urbain, particulièrement visibles dans la basse vallée du Rhône, bien que les centres urbains en question ne soient en fait que des bourgs et villes de taille petite et moyenne. Au cours de son étude des commanderies urbaines, il parvient à présenter des caractéristiques intéressantes, concluant que « si la commanderie est un monastère fortifié, elle est incontestablement aussi une demeure à connotation aristocratique » (p. 274). Un chapitre est ensuite consacré à l'étude des templiers, du personnel à leur service et de leurs confrères. Il ne s'agit pas d'une véritable recherche prosopographique, faute de sources continues, mais plutôt d'une étude de l'encadrement du « peuple templier », avec des informations sur la division sociale, les origines, le recrutement (qui s'opère à brève et moyenne distance), les hiérarchies (voir la liste des maîtres provinciaux p. 319) et la spiritualité de l'ordre. Les templiers étaient également des seigneurs féodaux, avec une forte emprise sur la population locale, et des administrateurs de la justice. D. Carraz note une certaine clémence de cette justice qui préfère les amendes aux punitions corporelles, ce qui s'explique peut-être plus par la recherche du profit financier que par « le bon cœur » des templiers. Il existe une forte affinité entre les templiers et les élites laïques, examinée par l'auteur à la lumière des sources iconographiques (les sceaux des commandeurs) et, surtout, des œuvres littéraires. L'étude des liens entre les troubadours et les templiers (et hospitaliers) est sans doute l'un des éléments les plus originaux du livre et se base sur une riche documentation : il suffit de mentionner des auteurs comme Ricaut Bonomet, Olivier le Templier, Gui de Cavaillon ou Cadenet. L'auteur peut en conclure que « l'affirmation économique, et par là même politique, du groupe chevaleresque paraît donc bien coïncider avec l'expansion des ordres militaires » (p. 417).

Faute d'espace, je traiterai peu de la dernière partie du livre consacrée à la période entre 1220 et 1312, lorsque les templiers ont dû faire face à une formidable série de mutations politiques qui se concluent avec la soumission de la région au pouvoir angevin, capétien et papal. L'étude de D. Carraz souligne un élément très significatif qui est la capacité d'adaptation des ordres militaires aux divers contextes politiques, qui mériterait probablement d'être plus souligné par l'auteur. La neutralité des hospitaliers et des templiers est ainsi déjà visible durant la croisade albigeoise quand, comme note l'auteur, ils ne participent pas au conflit et jouent un rôle de « conciliateurs », ce qui oblige les pouvoirs locaux à créer des ordres paramilitaires dont le fonctionnement est calqué sur celui des ordres militaires. Les templiers sont visiblement des « amis » de tous les pouvoirs, des comtes de Barcelone jusqu'à Charles I^{er} d'Anjou, à qui ils fournissent un soutien militaire et financier et des cadres du gouvernement aussi bien en Provence qu'en Italie du Sud. D. Carraz traite également du rôle des templiers dans la transmission du savoir artistique, par exemple, l'importation de l'architecture gothique en Provence. Un passage qui risque d'être mal compris porte sur le programme artistique des Angevins de Naples. Il s'intègre mal au reste du livre et fait l'éloge des « importations culturelles » au détriment de la continuité avec les Hohenstaufen. L'auteur présente la seconde moitié du XIII^e siècle comme une époque de décadence et de dégradation de l'image des templiers en France méridionale, mais on a le droit de se demander si ce raisonnement serait le même sans le procès des templiers et s'il ne s'agissait pas plutôt d'une rupture de l'évolution encore en cours ? Durant le procès, 130 templiers furent saisis en Provence, mais il semble qu'ils auraient tous été finalement absous et libérés. La brève conclusion du livre qui résume les résultats de la recherche est suivie par des annexes qui contiennent entre autres les arbres généalogiques des familles liées aux templiers et les notices sur les protecteurs de l'ordre, le catalogue des chartes des maisons templières et l'inventaire des bulles pontificales relatives aux ordres militaires dans

la région. Au final, le livre de D. Carraz est une œuvre bien rédigée et de grande utilité qui non seulement s'insère à plein titre dans l'historiographie internationale des ordres militaires mais en dépasse le cadre, en rendant impossibles les « sectarismes ».

KRISTJAN TOOMASPOEG

1 - Thomas KRÄMER, « Der Deutsche Orden in Frankreich. Ein Beitrag zur Ordensgeschichte im Königreich Frankreich und im Midi », in H. HOUBEN (éd.), *L'ordine teutonico nel Mediterraneo*, Galatina, M. Congedo, 2004, p. 237-276.

Philippe Josserand

Église et pouvoir dans la péninsule Ibérique. Les ordres militaires dans le royaume de Castille (1252-1369)

Madrid, Casa de Velázquez, 2004, 912 p.

Le livre de Philippe Josserand peut être considéré de deux points de vue. D'une part, il s'agit de l'un des exemples les plus marquants de la nouvelle historiographie des ordres religieux militaires en France ; d'autre part, ce volume se sert d'une approche méthodique plus ample et traite les ordres comme partie intégrante de la société qui les entoure. Il repose sur quelque 6 000 documents issus surtout de l'Archivo Histórico Nacional de Madrid, mais aussi de la Library of the Order of Saint John à Londres, de l'Archivo Segreto Vaticano et de la Biblioteca Nazionale de Malte à La Vallette et, enfin, d'une série d'autres archives et bibliothèques qui fournissent une documentation plus ponctuelle. L'auteur se sert également de sources non diplomatiques, dont les chroniques, les écrits doctrinaux, les traités politiques, mais aussi les recueils de miracles et les satires poétiques, et d'une riche collection de représentations iconographiques. Bien qu'il s'agisse d'un argument délaissé par l'historiographie, aussi bien castillane qu'internationale (« sans doute le processus historiographique est-il seulement ébauché », p. 19), le livre contient quelque 1 700 références bibliographiques. Sur ce point, on peut distinguer une série de noms qui influencent dans un sens positif le travail de P. Josserand :

son directeur de thèse Robert Durand et son autre « maître », Pierre Guichard, Carlos de Ayala Martínez pour l'Espagne, Alan Forey dont l'étude sur l'Aragon fournit des comparaisons utiles et Helen Nicholson pour l'arrière-plan historique général de la perception des ordres militaires dans la société.

La thèse première de l'ouvrage est que l'idée de déclin des ordres militaires, chère à l'historiographie traditionnelle, doit être remplacée par celle de l'adaptation des ordres aux évolutions de la société castillane : bien d'autres historiens sont encore attachés, surtout dans le cas des études templières, à la vision d'une décadence progressive des ordres après la prise de Séville (dans le contexte castillan) ou la chute de la Terre sainte (au niveau général). Pour suivre cette idée, l'auteur a choisi un cadre générique spécifique : une période d'un peu plus de cent ans, délimitée par l'avènement du roi Alphonse X le Sage en 1252, qui correspond à la période de « ralentissement du processus de la Reconquête et [à] l'apparition des premiers signes d'une crise appelée à s'approfondir au cours de son règne » (p. 11-12), et la guerre civile castillane des années 1366-1369. Dès lors, le procès du Temple en Castille est relégué au second plan : l'auteur en fournit une ébauche dans le premier chapitre, consacré au contexte international, pour ne plus y retourner. Cette décision illustre bien les intentions de P. Josserand qui, évidemment, ne vise pas à l'histoire événementielle.

Le volume suit le schéma classique de trois parties, divisées chacune en trois chapitres. La première (« Maintien et mutations ») est consacrée à l'image des ordres militaires dans la société castillane. Les ordres subissaient des critiques et contestations qui n'étaient pas nombreuses mais possédaient un écho suffisant pour inquiéter leurs dirigeants. En conséquence, ils réalisèrent une entreprise idéologique d'autojustification, en insistant sur leur rôle dans la lutte contre l'Islam et dans la défense de la frontière du royaume. Dans le même temps, l'image religieuse des ordres militaires, leur « aura spirituelle », se dégradait (au bénéfice des ordres mendiants, par exemple), ce qui fut compensé par un recours à la valorisation de leur image séculière : les ordres s'insérèrent dans le système des valeurs de la noblesse castillane.

La deuxième partie examine le rôle des ordres dans la société et leur adaptation à une conjoncture nouvelle, en abordant trois grandes thématiques : leurs activités militaires en Castille, l'affirmation de leur profil seigneurial dans l'économie et leurs rapports au groupe nobiliaire. P. Josserand rejette la vieille théorie d'une emprise de la chevalerie castillane sur les ordres militaires qui les aurait dépouillés de leurs propriétés et les aurait utilisés pour des guerres privées. Les ordres se sont fragilisés dans le contexte successif à la prise de Séville, mais se sont également transformés, en reconvertissant leur économie et en poursuivant, bien que dans une moindre mesure, leurs activités militaires dans le cadre d'une alliance avec la noblesse locale.

La troisième partie (« En quête d'une soumission ») traite des rapports entre les ordres et la monarchie castillane. Ceux-ci passèrent progressivement sous la tutelle économique et juridique de la cour royale, conséquence de l'engagement de leurs maîtres au service du souverain pour aboutir à l'établissement d'un véritable patronage. Le chapitre neuf du livre discute la mise en place d'une « logique nationale », avec la réduction des ordres militaires au cadre territorial du royaume. Les ambitions internationales des ordres, surtout l'Hôpital de Saint-Jean, furent réduites aux activités péninsulaires et, dans le même temps, la monarchie castillane procéda à la création d'un ordre « national », Santa María de España.

Les annexes du livre contiennent – outre les listes des sources, la bibliographie et les résumés – les statuts de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée (Santiago), promulgués par Pelayo Pérez Correa. Il faut y ajouter les cartes, figures et arbres généalogiques qui se trouvent dans le texte. Le volume de P. Josserand déconstruit presque tout ce qui a été affirmé par l'historiographie antérieure des ordres militaires en Castille, surtout les théories de leur déclin, une fois la Reconquête ralentie, et leur soumission à la noblesse locale, en traitant d'une manière approfondie une série d'arguments dont je n'ai pu qu'ébaucher le contenu. Plus que d'une étude sur les ordres militaires, il s'agit ici d'une recherche plus ample sur l'histoire médiévale, qui utilise les sources laissées par les ordres. Reste à souhaiter

que le cadre général de cette problématique soit également présenté au lecteur sous la forme d'une brève histoire diplomatique des ordres militaires en Castille (une chronologie aurait été appréciée), car les lacunes de connaissances « générales » empêchent quelquefois une complète appréciation de l'étude réalisée magistralement par P. Josserand.

KRISTJAN TOOMASPOEG

Kristjan Toomaspoeg

Les Teutoniques en Sicile (1197-1492)

Rome, École française de Rome, 2003,
1011 p.

L'histoire des ordres chevaleresques, renouvelée depuis une trentaine d'années, échappe maintenant aux recherches généalogiques, qui ont eu le mérite cependant de rappeler le rôle de ces « Internationales » de militants dans la définition de la noblesse de l'Europe latine et dans la formation de ses valeurs. Kristjan Toomaspoeg a utilisé une méthode solide et des capacités linguistiques remarquables, qui ont permis de puiser aux sources siciliennes, essentiellement latines, comme aux fonds de l'ordre, principalement en vieil allemand. L'histoire de l'ordre des teutoniques en Méditerranée est revivifiée par une étude combinée de ses relations avec la monarchie, de ses valeurs religieuses et de sa pratique transnationale, de son insertion enfin dans une province, la Sicile, où la Maison des chevaliers allemands, la Magione de Palerme, a été le laboratoire des politiques agraires.

En 1197, l'installation à Palerme des hospitaliers de la maison palestinienne de Sainte-Marie des Teutoniques suit un modèle classique : la Sicile est la base arrière et le relais de l'Hôpital, du Temple et de la plupart des ordres de Terre sainte. L'empereur Henri VI, héritier de la dynastie française des Hauteville et de ses droits de patronage, accorde aux hospitaliers allemands l'église de la Sainte-Trinité, fondée vingt ans avant comme monastère cistercien urbain. Le lien moral restera fort avec la dynastie des Hohenstaufen, sans jamais impliquer de dépendance politique, et K. Toomaspoeg dissipe le mythe d'une rela-

tion forte et stable entre Hermann de Salza, maître du bailliage de Sicile jusqu'en 1225, puis de l'ordre, et Frédéric II. Seule la croisade pacifique et victorieuse de 1227-1229 les unit, et sans doute une réflexion commune inspirée d'Olivier de Paderborn, responsable et historien de la cinquième croisade, sur la primauté du pèlerinage et sur la nécessité du partage de la Ville sainte et des Lieux saints. Il n'est donc pas d'âge d'or de la collaboration entre l'ordre et la monarchie, même impériale, pas de courroie de transmission : les rapports des teutoniques seront toujours excellents avec la papauté. Les dynasties successives (Angevins, Aragonais de Sicile, Transtamare) garderont la tradition frédéricienne d'une protection sans faille. Et, comme les princes français ou anglais utilisent les services d'hospitaliers, ingénieurs et chefs militaires, ou trésoriers, les souverains siciliens tentent à l'occasion d'attirer ceux des teutoniques. Ce n'est que quand la papauté est durablement affaiblie par le Grand Schisme que pointent des appétits dévorants : Alphonse V le Magnanime cherche en 1435 à constituer une réserve de bénéfices royaux et à y incorporer la Magione. Les concordats permettent en effet alors aux princes de mordre sur la richesse ecclésiastique sans encore séculariser les biens-fonds des ordres, mais l'opération échoue devant la résistance du maître d'Allemagne. Il fait avorter aussi les projets de vente des biens siciliens de l'ordre. Le bailliage de Sicile est le joyau de son domaine, qui contrebalance le poids des territoires soumis au grand-maître. Cette crispation entraîna finalement sous Alexandre VI Borgia la disparition du bailliage : cardinal protecteur de l'ordre, il n'était pas payé assez cher et obtint d'Innocent VIII en 1492 les revenus de la Magione ; devenu pape, il négocia avec Ferdinand le Catholique et, en un savant compromis, les attribua à l'infant Alphonse d'Aragon, archevêque de Saragosse. Cette mise en commande fait des biens de la Magione une réserve royale, sur laquelle les réformateurs du XVIII^e siècle élaboreront des plans de réforme agraire et de peuplement rural, à l'imitation de la monarchie danoise.

Deuxième ligne de lecture, celle des valeurs religieuses, et d'abord l'aide aux pèlerins. Le programme des teutoniques était

d'entretenir et de nourrir un puissant hôpital (pas moins de 350 rations annuelles en 1197). La Sicile devait également ravitailler l'établissement d'Acre (plus de 400 personnes en 1270). Le pèlerinage est en effet essentiel ; la croisade, pèlerinage armé de secours aux Lieux saints, s'y greffe, secondaire, tout comme les activités militaires qui se concentrent sur l'espace livonien et auxquelles le bailliage de Sicile ne participe qu'exceptionnellement. Ces valeurs religieuses, à Palerme, sont longtemps œcuméniques : la Magione réunit une clientèle de hauts fonctionnaires et de nobles d'origine mozarabe (Calvellis, Ebdemonia, Panormo), de juges, de notaires, d'artisans riches, tous entrepreneurs agricoles et locataires des biens ruraux de la Magione, et de marchands enfin, la plupart d'origine pisane. Le centre en est la confrérie de la Sainte-Trinité, dont les membres portent la demi-croix : les confrères sont à la fois donateurs, usufruitiers et fermiers des biens de l'hôpital ; possesseurs emphytéotiques des maisons de la Magione contre des cens modestes, ils entretiennent son patrimoine urbain ; entrepreneurs agricoles, ils mettent en valeur les jardins et les immenses *latifondi*. Une vaste prosopographie, de plusieurs milliers de noms (ce qui excuse quelques inexactitudes), soutient l'étude. Alors que le noyau des frères venus d'Allemagne est peu fourni, une quinzaine jusque vers 1350, une demi-douzaine ensuite, la confrérie, puis une clientèle informelle assurent la gestion. Les valeurs religieuses restent donc centrales pour les Palermitains : la Magione devient au XV^e siècle le point de départ des grandes cérémonies urbaines que sont les processions de la Fête-Dieu et des actions de grâce. L'hôpital des Allemands gère également l'établissement des lépreux ; il est lié aux carmes, eux aussi venus de Palestine, et aux franciscains, dans une piété également aumônière. Participant de la tradition monarchique sicilienne, il a enfin avec les juifs de Palerme et des petites villes une relation remarquable de confiance et de coopération. Les autres valeurs ont du mal à émerger : l'identité allemande, protégée par une rotation rapide des frères, ne peut s'appuyer que sur une présence discrète d'immigrants. Quant à l'identité noble, si elle

s'affirme à la fin du XIII^e siècle avec la présence de frères qui appartiennent aux familles comtales de Hollande et de Juliers, elle ne s'épanouit qu'à la fin du XV^e, dans une quasi-laïcisation de l'hôpital. Alors seulement, le jeu, le luxe et une sensualité débridée marquent le triomphe du mode de vie chevaleresque. Mais, longtemps, les teutoniques de Palerme ont été en rapport avec le parti populaire : en 1346, attaqués par le baron de Vicari qui rogne leur domaine de la Mârgana, ils choisissent pour avocat un notaire de Corleone, Johannes de Sizario, qui, officier du guet municipal en 1328, avait provoqué et insulté un chevalier de Palerme, exprimant la colère du *Popolo*.

L'étude du patrimoine constitue enfin la première monographie utilisable sur le *latifondo* insulaire : les « fiefs », une demi-douzaine, sont décrits, analysés et cartographiés ; vastes (750 hectares à la Mârgana, 1 500 environ à la Gulfa), ils sont riches en eaux courantes (Risalaïmi est ainsi « tête de l'eau » en arabe). La population de vilains y disparaît, comme partout, au XIII^e siècle et les teutoniques entreprennent alors une série de politiques économiques originales : ils tentent d'implanter en 1296 à Meselarmet, près de Mazara, une *mez-zadria* qui combine vigne, moulin, apiculture, arboriculture et permettrait de fixer un peuplement. La guerre entre Sicile et Naples et ses ravages les rejettent sur la gestion directe des eaux (moulins et cannes et sucre) et sur la location à court terme des terres de labour, tandis qu'ils interviennent directement dans l'élevage à grande échelle. Ils prennent en plusieurs points l'initiative de construire des châteaux, Risalaïmi, la Mârgana, prototypes de la ferme fortifiée moderne (*massaria*). La perte de confiance dans le destin de l'ordre et l'épuisement de leur clientèle les portent enfin à choisir la location à long terme : ils perdent ainsi les fruits de la très forte reprise économique qui marque les années 1450-1492. Leur revenu, 2 865 florins en 1437, 1 500 florins encore en 1492, est cependant remarquable et alléchant et la richesse qui faisait la force des teutoniques, encadrée entre patronages et clientèles, attire maintenant les rapaces. L'hôpital disparaît la même année que ses protégés juifs de Sicile, entraînés dans la décision d'expulsion. C'est un ordre ancien de paix et

de justice qui bascule : l'asthénie même des teutoniques, serviteurs séculaires de cet ordre et pilier indépendant de la société pluraliste insulaire, manifestait l'usure du modèle sicilien.

HENRI BRESCH

Gilduin Davy

Le duc et la loi. Héritages, images et expressions du pouvoir normatif dans le duché de Normandie, des origines à la mort du Conquérant (fin du IX^e siècle-1087)
Paris, De Boccard, 2004, 669 p.

Les études d'histoire du droit normand en particulier, et l'étude de la formation de l'État moderne au tournant du X^e siècle en général, s'enrichissent d'une analyse d'une grande portée grâce à cet ouvrage de Gilduin Davy, issu de sa thèse et consacré à l'activité normative des ducs de Normandie au XI^e et XII^e siècles.

Cet ouvrage, très dense, comprend de nombreuses annexes, dont un très riche index, particulièrement bienvenu, et une bibliographie quasiment exhaustive. Ne manquent peut-être à cette dernière que quelques ouvrages trop récents pour y avoir été intégrés au moment de la publication, comme les actes du colloque « L'héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest », ou l'ouvrage remarquable de Pierre Bauduin, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles)*¹.

Évoquant dans son introduction les études menées sur la question, G. Davy part du constat que cette période a en fait souvent été négligée. Les sources qui lui sont relatives ont en effet longtemps été jugées insuffisantes pour mener à bien une analyse d'envergure de la question pourtant essentielle de la genèse de l'État ducal. Pour combler ces carences, l'auteur fait le choix novateur de ne pas négliger des sources narratives souvent laissées de côté par l'approche positiviste, en les confrontant aux sources diplomatiques, pour étayer une analyse cohérente de la période. Les sources utilisées sont donc extrêmement diverses et variées, des cartulaires et chartes provenant des fonds des archives départementales de l'Eure et de la Seine-Maritime mais aussi des sources imprimées relatives à cette

période, comme les chroniques de Dudon de Saint-Quentin ou encore celles d'Hugues de Fleury.

La problématique centrale de l'auteur consiste donc à tenter d'appréhender la structure et la consistance du pouvoir normatif ducal dans la Normandie des ^x^e et ^{xi}^e siècles. En véritable historien du droit, il entend s'interroger non seulement sur le contenu de la norme, mais aussi, plus généralement, sur les institutions de cette Normandie médiévale, afin de déterminer le plus précisément possible le lieu exact de l'initiative normative, et les éventuels amendements ou corrections que cette dernière peut ensuite subir.

La première partie de l'ouvrage, « Les composantes du pouvoir normatif ducal », comporte à cet effet deux volets, le premier qui traite du pouvoir conservateur du duc de Normandie, le second qui envisage ensuite son pouvoir créateur, c'est-à-dire le pouvoir législatif au sens propre du terme.

Le pouvoir conservateur ducal, qui s'inscrit dans un contexte juridique hérité du ^{ix}^e siècle, peut sembler commun à toutes les principautés de la France du Nord-Ouest. En Normandie, il prend cependant une dimension particulière, dans la mesure où le duc entend se poser en gardien des lois et des coutumes en en sanctionnant, le cas échéant, les déviations, se présentant ainsi comme le seul garant de l'ordre juridique. Cette particularité favorise l'émergence et le développement précoce d'une Coutume de Normandie cristallisée sous le règne du Conquérant, vraisemblablement entre 1050 et 1073.

Loin de se cantonner toutefois à ce rôle de gardiens du droit, les princes normands se veulent également de véritables législateurs, pleinement créateurs d'une loi qui puise majoritairement, selon notre auteur, dans le legs des traditions carolingiennes, scandinaves et anglo-saxonnes, comme le montre G. Davy à travers de nombreux exemples. En présentant ainsi des ducs qui ne se contentent pas de restaurer le droit mais qui veulent également être à même de l'instaurer, l'auteur démontre fort justement que ces prétentions à révéler, à faire ou à abroger les lois annoncent le renouveau du pouvoir législatif du souverain dans la France médiévale.

La seconde partie de l'ouvrage traite de l'exercice de ce pouvoir normatif ducal, avec une analyse aussi rigoureuse que passionnante des différentes étapes de l'élaboration de la loi ducale. G. Davy part d'une décision qui, dans la tradition médiévale, fait intervenir le fameux *consilium* permettant de justifier et de légitimer l'action du prince sur le droit. Il évoque ensuite l'application du droit sur le territoire par la diffusion de l'acte dans le duché normand et la contrainte qu'engendre la connaissance de la nouvelle norme.

Au terme de cette étude, d'autant plus enrichissante qu'elle puise dans les sources les plus diverses, l'auteur revient sur ce *consilium* qui « conditionne pour partie le bon droit de l'acte puisqu'il puise dans l'essence même du pouvoir » (p. 257) et vient ainsi conforter la décision du prince. Il se penche alors ensuite sur l'organisation du conseil ducal normand, sur la personnalité des conseillers du duc, et, plus globalement, sur l'entourage ducal ou les assemblées normandes, faisant ressurgir de nombreux personnages clés de cette période. Dressant enfin le tableau d'un ordre public normand « d'une efficacité redoutable », dominé par un prince à la fois justicier et législateur, protecteur et pacificateur, G. Davy conclut cette magistrale étude en montrant combien les ducs de Normandie ont, de la fin du ^{ix}^e au milieu du ^{xii}^e siècle, « contribué à la renaissance de l'idée d'État ».

Écrit dans un style alerte et précis, cet ouvrage éclaire ainsi d'une lumière nouvelle cette question essentielle du pouvoir normatif ducal, sans laquelle il est sans doute vain d'essayer de comprendre, par exemple, la puissance des Plantagenêts, dont les racines s'ancrent largement dans les origines même du duché.

SOPHIE POIREY

1 - Élisabeth RIDEL, *L'héritage maritime des Vikings en Europe de l'Ouest*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2002, et Pierre BAUDUIN, *La première Normandie (^x^e-^{xi}^e siècles). Sur les frontières de la Haute-Normandie, identité et construction d'une principauté*, Caen/Mont-Saint-Aignan, Pôle universitaire normand/Presses universitaires de Caen/Publications des universités de Rouen et du Havre, 2004.

Gilles Lecuppre*L'imposture politique au Moyen Âge.**La seconde vie des rois*Paris, Presses universitaires de France,
2005, 405 p.

Tiré d'une thèse de doctorat, le livre de Gilles Lecuppre aborde un sujet neuf. Le thème de l'imposture politique, en effet, s'il a inspiré les historiens modernistes¹, n'avait pas donné lieu jusque-là à une étude d'ensemble pour la période médiévale, dont on estimait qu'elle avait été peu affectée par le phénomène. G. Lecuppre montre qu'il n'en est rien. Mieux : il entend sortir la question de l'imposture du domaine de l'anecdote, dans lequel elle a souvent été cantonnée, pour en faire un véritable objet d'histoire. L'imposture politique, qu'il faut comprendre comme la pratique des usurpations d'identité royale ou princière, est analysée comme une forme privilégiée de la contestation politique. Le cadre retenu est l'Occident (à l'exception de la Scandinavie) durant les derniers siècles du Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles).

La base du travail est un corpus de 32 impostures dont certaines, mieux éclairées que d'autres par la documentation, sont davantage sollicitées dans le développement. Il en est ainsi de Bertrand de Rays, Dietrich Holzschuch, Giannino Baglione, « marchand siennois égaré par le mirage royal », Jeckel Rehbock, « nouveau Valdemar », ou encore pour les prétendants anglais Lambert Simnel et Perkin Warbeck. La difficulté de la recherche tient à la nature des sources disponibles. Certes variées (chroniques, correspondances, poésies, archives judiciaires, ces dernières surtout nombreuses après 1400), la plupart présentent la caractéristique d'émaner essentiellement du pouvoir et de dresser de l'imposteur un portrait tendancieux qui contribue à sa diabolisation et à sa condamnation systématique.

Le livre est organisé en quatre parties. La première s'intéresse à ce que l'auteur appelle la civilisation du « faux » et de « l'à-peu-près ». Il y est montré que les multiples avatars du faux qui se rencontrent en cette fin du Moyen Âge (faussaires, voyageurs « aux allures inaccoutumées », jongleurs, fous, etc.) n'ont finalement que peu de rapports avec l'imposture, laquelle répond à sa propre logique et ne peut

se réduire à la seule manipulation mensongère. La nature du phénomène est profondément politique, et c'est ce que s'attache à détailler la riche deuxième partie. Consacrée au déroulement du complot, celle-ci livre nombre de données sur le profil des imposteurs, leur âge, leurs motivations, les hommes qui les épaulent, la manière dont ils accaparent les symboles du pouvoir pour donner force à leur geste revendicative. On retiendra que les imposteurs ne sont en rien des déracinés ou des marginaux. La nature aristocratique de l'imposture apparaît comme un phénomène général. Les comploteurs qui entourent l'imposteur sont nobles, mais une évolution est décelable au cours de la période : de groupes de petits nobles « revanchards » au XIII^e siècle, on passe à une noblesse de plus haut niveau au XIV^e et au début du XV^e siècle. Les bourgeois urbaines peuvent également constituer un soutien. Les imposteurs n'ignorent pas le monde de la ville, lieu de pouvoir et source de richesse en bien des régions. L'attention accordée aux entrées solennelles le confirme d'ailleurs, mais il s'agit aussi là, pour le « pseudo-roi », de détourner à son profit les rituels habituels de légitimation. Certains imposteurs sont allés jusqu'à faire frapper monnaie, d'autres ont fait confectionner des sceaux royaux, beaucoup ont constitué autour d'eux une cour, qui a pu servir de cadre à l'élaboration d'un discours de justification. Cette « voix de la dissidence » ne nous est parvenue que d'une manière biaisée et, s'il est difficile de la faire revivre, G. Lecuppre réussit à en dégager quelques grands traits. Le « roi revenant » – c'est ainsi que l'imposteur se présente souvent – dénonce l'usurpation, dont lui-même ou les siens ont été victimes en leur temps, et propose des mesures qui n'ont généralement rien d'un vaste dessein, mais qui consistent d'abord à flatter sa base : octroi de privilèges à la noblesse, modération fiscale à l'égard des villes, contacts, voire alliances avec les princes étrangers. Néanmoins, l'imposture n'a pas été minimisée par les souverains en place tant elle a pu représenter, dans certains cas, un véritable « défi » à l'autorité, et cela en raison de son caractère indéniablement subversif : c'est l'objet de la troisième partie. Sur ce point, l'un des apports importants du livre concerne la géographie et la chronologie de l'imposture. À l'évidence, certains espaces ont

été davantage sensibles au phénomène que d'autres : ainsi la Flandre, l'Empire et l'Italie au XIII^e siècle, l'Angleterre au XV^e. Dans cette géographie, la France, où, selon l'auteur, « les rois prennent la sage habitude de mourir en public, loin de l'ambiance violente et mystérieuse des batailles et de la réclusion », fait figure d'exception : les imposteurs y sont absents, mis à part le « mythomane candidat au trône de France », Giannino Baglione, pour qui Jean II le Bon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, n'est pas le roi légitime. Le même constat vaut pour les royaumes de la péninsule Ibérique, ce qui peut paraître plus étonnant. En fait, l'imposture renvoie à la question de la légitimité dynastique. Même s'il ne s'agit pas d'une règle absolue, on constate que les imposteurs apparaissent très souvent quand l'ordre dynastique au sein d'une famille régnante est perturbé, suite à une minorité, à la mort prématurée d'un souverain, voire à un changement de dynastie. Enfin, on note que l'imposture a été peu affectée par le charisme messianique : c'est ce que développe la quatrième partie. Ainsi que le souligne G. Lecuppre, l'imposteur « ne saurait être assimilé totalement à un prince d'apocalypse ou à un roi 'populaire', au double sens d'« universel » et de 'plébéien' ».

Au total, l'étude se présente comme un travail de grande qualité. Servi par un sens affirmé de la démonstration et une écriture élégante, l'exposé invite à reconsidérer les formes de la contestation politique à la fin du Moyen Âge. Au terme du livre, l'imposture apparaît sans conteste comme l'une des modalités de l'opposition aristocratique face à la montée en puissance de l'État monarchique. Sur ce point, le rapprochement chronologique qui est opéré entre imposture et genèse de l'État moderne est plus que parlant. Resterait alors à scruter davantage la question des rapports entre l'imposture et les autres formes de contestation politique (révolte, constitution de ligue, assassinat), et à s'interroger sur l'utilité réelle de l'imposture en tant que stratégie politique, compte tenu de la part élevée d'échecs qui caractérisent ces entreprises de mystification durant la période étudiée.

OLIVIER MATTÉONI

1 - Yves-Marie BERCÉ, *Le roi caché. Sauveurs et imposteurs : mythes politiques populaires dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1990.

Ingmar Krause

Konflikt und Ritual im Herrschaftsbereich der frühen Capetinger. Untersuchungen zur Darstellung und Funktion symbolischen Verhaltens

Münster, Rhema-Verlag, 2006, 352 p.

L'ouvrage résulte d'une thèse placée sous le double patronage de Gerd Althoff et du *Sonderforschungsbereich 496*¹. C'est dire s'il illustre les grandes tendances de l'école historique allemande en matière de rituels et de communication symbolique. De son maître G. Althoff, objet de nombreuses références bibliographiques dans le livre, Ingmar Krause reprend les concepts et les grands paradigmes. Ils sont exposés dans une première partie conforme aux canons de la thèse allemande : histoire des concepts, état de la recherche et notes de bas de page pléthoriques ! La démarche n'est pas inutile tant, dans ce champ investi par l'histoire, la sociologie et l'ethnologie, les concepts-clés (rituel, communication, cérémonie...) font débat. La notion de « rituel », de loin la plus polémique, fait l'objet de longs développements. L'auteur récuse son application exclusive au domaine du sacré. Le rituel, suite reproductible d'actes symboliques, n'est pas un théâtre de marionnettes où chaque acteur répondrait à un comportement stéréotypé. Fort d'une dimension performative, le rituel est constitutif d'un sens et d'un ordre social. Il est fondateur du corps social puisque l'itération et la réitération des gestes symboliques conduisent à la reconnaissance du groupe et de son identité. Conformément aux thèses de G. Althoff, I. Krause inscrit l'histoire des rituels dans un temps long. À l'opposé du procès de civilisation de Norbert Elias, de l'idée d'un homme médiéval soumis à ses affects, il dépeint une société policée par les rituels. À l'apogée de la communication symbolique, en ces X^e-XII^e siècles durant lesquels la culture du signe et du geste explose, la prétendue « anarchie féodale » s'efface au profit d'une société régulée par des codes

symboliques de communication. Comme G. Althoff, l'auteur privilégie les rituels des grands, semble croire en un modèle de diffusion des rituels du haut vers le bas et se focalise sur les conflits. Lesquels apparaissent à la fois comme une caractéristique forte des temps étudiés et un concentré d'actes symboliques qui facilite l'investigation historique.

Mais comme il faut bien qu'un jour l'élève s'écarte du maître, c'est par son cadre d'étude qu'I. Krause cultive sa différence. Il délaisse ainsi le monde germanique au profit de contrées moins défrichées sous l'angle du rituel, à savoir la Francie occidentale des premiers Capétiens. C'est là sa principale audace, puisque ses considérations sur la clémence et la sévérité, ou les rituels de soumission et leur mise en scène, sont un décalque parfait de ce qui figure dans *Die Macht der Rituale*².

L'interrogation principale porte sur les formes, les moyens et les mécanismes selon lesquels l'aristocratie féodale française déclenche et résout les conflits. Faut-il croire la Geste de Gérard de Cambrai qui faisait de la *Francia occidentalis* un modèle d'infidélité aux paix conclues ? L'opposé même de l'ordre symbolique régnant dans l'Empire ?

C'est le conflit – le plan apparent de l'ouvrage est un plan-tiroir – qui semble donner sa logique au développement. L'auteur le suit dans ses circonvolutions, de la déclaration d'hostilité à sa résolution. Pour les x^e-xi^e siècles, les sources narratives étudiées ne témoignent pas de règles explicites et contraignantes dans la déclaration de conflits. Mais en insistant sur la *justa causa* du conflit et en dépréciant les combats engagés sans avertissement, elles semblent montrer que la voie vers une formalisation des déclarations de conflit est ouverte. Le conflit, déclaré aussi bien que latent, suppose l'intervention de conseils. Nombreux encore au début du xi^e siècle, les conflits d'influence entre grands pour le conseil et la proximité du roi s'estompent au xii^e siècle. L'idée et la pratique d'un pouvoir fondé sur le consensus des grands s'effacent ; le pouvoir des grands s'est autonomisé, celui du roi aussi. Quel rôle jouait alors l'ancien binôme rigueur/grâce dans la logique des conflits ? Sur ce point, l'évolution des valeurs diffère de celle de la pratique. La sévérité et

la rigueur de la justice sont des thèmes qui certes progressent au détriment de la clémence dans les discours sur la *potestas* entre les x^e et xii^e siècles. Mais les pratiques dépeintes par les sources narratives démentent l'idée d'une évolution linéaire. La sévérité de Philippe I^{er} vaut bien la légendaire dureté de Louis VI face aux « méchants ». À défaut de références explicites aux valeurs de la *clementialrigor*, I. Krause part en quête d'actes symboliques qui pourraient y renvoyer : la *deditio* et l'*exfestucatio* (rituel de révocation d'un droit, d'une autorité). En Francie orientale, à la même époque, la *deditio* était par excellence le rituel de résolution des conflits entre grands. Elle constituait un acte de soumission répandu, qui réparait les outrages passés. Le vaincu gardait la vie sauve au prix de son humiliation. Au terme du rituel, l'honneur de chacun était restauré, mais le rapport de force clairement manifesté. Or, dans le royaume des Capétiens, la *deditio* se fait rare. Les rois n'emploient guère cet outil de distinction, sans doute parce qu'ils ne sont pas en mesure de le faire. Il faut chercher du côté de la Normandie pour en trouver trace, preuve de la réassurance progressive des princes. À l'image de la *deditio*, un rituel public de résolution des conflits supposait des accords préalables. Ces derniers réglaient la « mise en scène » sans toutefois la verrouiller complètement. Les médiateurs qui avaient présidé au règlement devaient ensuite garantir le respect des actes symboliques. Le roi restait un arbitre recherché tant par les grands laïcs que les ecclésiastiques. Son intervention relevait cependant de l'infra-judiciaire ; elle n'impliquait aucun monopole de la paix, de la justice et de l'ordre, puisque la paix elle-même était moins un absolu qu'un état de paix relatif dans le conflit. Les paix conclues l'étaient au cas par cas, mais ne réglaient pas l'ensemble des litiges pour les biens, les droits et l'honneur. Peut-être faut-il donc chercher la différence entre les deux Francie davantage dans les causes de conflits que dans leurs formes de règlements...

Les critiques que l'on peut adresser à l'ouvrage recourent largement celles que plusieurs historiens ont déjà adressées à G. Althoff³ ; il ne s'agit donc pas de les rééditer ici. I. Krause les connaît du reste, puisqu'il

prête aux rituels une univocité et un pouvoir de contrainte moindre. Pour lui, tout en reposant sur des codes de comportement et en s'articulant à des valeurs collectives, le rituel peut être interprété de façon variable. Il peut être détourné, méprisé, voire investi d'un sens nouveau ; il réussit lorsqu'il suscite une certaine adhésion. On ressort cependant de cette lecture avec l'impression que le paradigme althoffien touche à ses limites. Alors que la démarche suppose une certaine convergence dans le sens donné aux rituels et à leurs gestes, les sources narratives choisies renvoient des informations contradictoires, par exemple sur le rôle du public et des médiateurs. Sur un sujet comme celui de la *deditio*, elles ne livrent qu'un nombre de cas restreint et ambivalent. Les certitudes de l'historien s'effacent alors au profit des stratégies narratives des auteurs. Ceux-ci évoquent des rituels probables sans être véridiques, ils les manipulent ou les investissent d'un sens qu'on ne peut confronter à d'autres récits. La contingence, qu'on voulait chasser, revient par la petite porte.

LAURENCE BUCHHOLZER-RÉMY

1 - Programme de recherche mené à l'université de Münster depuis 2000. Il se consacre à la communication symbolique et aux systèmes de valeurs sociaux du Moyen Âge à la Révolution.

2 - Gerd ALTHOFF, *Die Macht der Rituale: Symbolik und Herrschaft im Mittelalter*, Darmstadt, Primus, 2003.

3 - Voir Jean-Claude SCHMITT et Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 231-281 ; Jean-Marie MOEGLIN, « *Performative Turn* », 'communication politique' et rituels au Moyen Âge. À propos de deux ouvrages récents », *Le Moyen Âge*, 2, 2007, p. 393-406.

Murielle Gaude-Ferragu

D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge

Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005, 397 p. et 12 p. h.-t.

L'auteur, dans la lignée de travaux bien connus portant sur le rituel et le cérémonial,

se penche ici de façon approfondie sur les funérailles princières de la fin du XIV^e au début du XVI^e siècle. Après avoir présenté l'état de la question, elle propose de partir des princes pour renouveler une réflexion qui, bien souvent, s'est arrêtée sur la figure royale. Reste à savoir qui sont ces princes : souvent proches parents du roi, dotés de puissance territoriale et politique, ils contrôlent des institutions et des armées et lèvent des impôts, bref, ils exercent la souveraineté, mais dans la soumission – au moins théorique – à la souveraineté royale.

La première partie expose les élections de sépulture princières, guidées par des motivations religieuses (où les sites ecclésiastiques traditionnels – églises séculières et ordres monastiques – demeurent prépondérants) et des préoccupations d'ordre dynastique et politique (souligner l'origine royale, affirmer une présence dans la capitale, célébrer la dynastie dans un sanctuaire). On édifie couramment, afin de « réunir le sang princier » et de reposer avec ses ancêtres, des nécropoles dynastiques, dans lesquelles les tombeaux affirment le rang des princes. Mais certains (Bretagne, Savoie), faute de capitale bien souvent, n'eurent pas de nécropole. Le déroulement des funérailles, « reflet du rang et de la puissance des princes », est détaillé dans la deuxième partie. Il n'y a pas d'« *ordo* des funérailles » : on procède donc de manière variable. Après la mort, préparée si possible de façon chrétienne (testament, sacrements), on déplore le deuil, on annonce le décès, on expose un corps que l'on a lavé, embaumé et éviscéré. Après la mise en bière, la veillée, puis le convoi, auquel participent alliés, vassaux et représentants des communautés urbaines, mais dont les femmes sont exclues – façon pour les endeuillées d'accompagner leur mari en vivant sa mort, façon peut-être aussi de répondre à un problème d'impureté. De luxueux ornements funèbres (ors, luminaire, blasons) rehaussent l'ensemble. L'exposition des pièces d'honneur, soit l'offrande de drapeaux, armes et chevaux à l'église sépulcrale, se diffuse au XIV^e siècle ; cette pratique, jugée trop éloignée de la liturgie chrétienne et trop pompeuse, disparaît ensuite, pour réapparaître à la fin du XV^e siècle. La cré-

monie chrétienne, elle, avec ses vigiles et ses messes, est nécessaire : c'est dans l'église, très décorée, que se déroulent les funérailles, devant une assistance choisie. Un sermon précède le « dernier acte de la pièce funéraire », la mise en terre et le banquet funèbre.

La troisième partie est consacrée à l'évolution des funérailles « vers une cérémonie politique » : elle commence par présenter les écarts entre modèle royal et spécificités princières pour montrer ensuite comment, au milieu du xv^e siècle, le rituel intègre de nouveaux insignes manifestant le pouvoir politique du prince. Le cérémonial s'achève par un rite qui met en scène la succession (l'effigie royale, copiée par certains princes ; divers gestes et paroles affirmant la passation des pouvoirs). On observe en somme un double processus : intégration aux funérailles de gestes et de paroles exprimant la continuité du pouvoir, et développement d'insignes manifestant la dernière apparition du défunt. Les principautés qui revendiquent la souveraineté et développent donc un rituel particulier (Bretagne, Bourgogne, Bourbon) se distinguent de celles qui demeurent « dans l'orbite de la royauté » (Berry, Orléans, Anjou). Le tableau ne doit pas laisser dans l'ombre les funérailles « particulières », objet de la quatrième partie : celles que les princes mettent sous le signe de l'humilité, mais qui témoignent parfois d'une forme d'ostentation dans leur humilité même, et celles au contraire qui, par ostentation, recourent à un double cérémonial, un renouvellement symbolique des funérailles pour affirmer la succession, célébrer une mémoire ou rassembler la principauté. « Particulières » encore, les funérailles des femmes, assez semblables aux funérailles masculines – aux « pièces d'honneur » près –, et celles des enfants. « Le cœur du prince » bénéficie d'une sensibilité nouvelle, analysée dans la cinquième partie. Certains choisissent la « division du corps » (double ou triple sépulture : corps, cœur et entrailles), d'autres la refusent. L'inhumation séparée naît pour des raisons de conservation mais, à la fin du xiii^e siècle, elle prend un sens : il s'agit de demeurer dans un sanctuaire prestigieux, d'occuper plusieurs lieux de sépulture, d'imiter la royauté, et, par

cette pratique élitiste, d'affirmer son statut. La volonté de respecter l'interdiction pontificale et l'exigence de plus en plus forte d'humilité font que l'on y renonce parfois : finalement, aux xiv^e-xv^e siècles, la partition corporelle n'est plus si communément admise.

La conclusion générale du livre en résume le contenu et défend que si les funérailles, fugace triomphe du prince sur le sort commun, se développent tant, c'est en raison des progrès des États princiers qui imitent l'administration royale et les rites de la souveraineté. Mais l'auteur souligne à raison que ce sont là les « derniers feux » de ces principautés qui disparaissent entre la fin du xv^e et le début du siècle suivant. Le livre, qui utilise de nombreuses sources (sources écrites pour la plupart, en particulier des chroniques, mais aussi des traités ou des documents d'archives divers), est riche, complet et précis, tout en demeurant clair et de lecture agréable. Comme souvent un ouvrage tiré d'une thèse, il est plus descriptif que problématique, et il semble parfois hésiter à tirer, des résultats ponctuels et fort convaincants auxquels il arrive, de plus ambitieuses conclusions ; il expose des idées générales, qu'il nourrit de nombreux exemples empruntés aux principautés françaises, pour proposer des généralisations sur la façon qu'a « le prince » de procéder. La réflexion anthropologique, parfois rapidement esquissée, nourrit le propos. La question de la distinction occupe une place importante : distinction marquée entre le noble et le commun, moins marquée entre nobles et princes et entre princes et rois, tant il est vrai que, bien que les funérailles permettent aux princes de rivaliser, les frontières sociales du monde des élites sont floues. La question de l'imitation du modèle royal est complexe : on s'inspire du rituel royal mais il arrive *a contrario* qu'un rituel s'étende aux rois de France. On a bien affaire à une interaction entre le roi, les princes et les nobles : ce point, fort présent dans le livre, n'est qu'un des nombreux aspects qui suscitent le vif intérêt du lecteur de cette étude sur les funérailles princières.

Nicolas Civel

La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle

Turnhout, Brepols, 2006, 602 p.

L'ouvrage porte sur le groupe que les récits épiques et les sources narratives du XII^e siècle désignent comme « ceux de France », les seigneurs d'Île-de-France, au cœur du royaume capétien. Le projet de l'auteur est d'étudier l'identité seigneuriale et ses relations avec le pouvoir royal. Les sources utilisées sont surtout diplomatiques, mais ont également été pris en compte les sources narratives, historiographiques et hagiographiques, quelques sources littéraires, ainsi qu'un beau dossier iconographique d'héraldique. Le propos se déploie en trois grandes séquences. Une première porte sur le système castral d'Île-de-France et envisage les fortifications seigneuriales, les châteaux royaux, puis les transformations morphologiques intervenues avec l'apparition des maisons fortes et du château-cour dans le dernier tiers du XII^e siècle. Le plus intéressant figure ici dans l'essai de typologie régionale, qui souligne les grandes variations de la densité castrale à l'échelle locale et le rôle décisif des structures et des contraintes héritées du haut Moyen Âge (comme l'ampleur des domaines monastiques au nord et à l'est) et des politiques princières (la militarisation de la frontière de l'Epte au XII^e siècle notamment). On relèvera aussi la densité du tissu des maisons fortes dès le début du XIII^e siècle, exceptionnellement révélée par le *Scriptum feudorum de Monteforti* composé vers 1218-1227. Une deuxième partie concerne le pouvoir seigneurial et envisage tour à tour les signes de la puissance sociale (titres, noms, alliances, service du roi), la violence aristocratique et les images du pouvoir. Ce dernier point est de loin le mieux traité. On y trouve un exposé précis de la diffusion du sceau et des figures héraldiques, avec un développement sur le cas particulier du sceau de chasse des Montfort, puis une minutieuse étude de l'apparition des armoiries critiquant notamment la thèse traditionnelle qui fait de l'échiqueté de Galeran II de Meulan et Raoul IV de Vermandois les premières armoiries connues d'Occident et réinsérant l'Île-de-France au

sein d'un vaste espace héraldique septentrional analogue à l'espace des tournois. Ce chapitre se conclut sur une étude statistique du système armorial menée sur la base de l'armorial de Wijnbergen composé à la fin des années 1260. La troisième et dernière partie porte sur les relations des seigneurs avec l'Église et évoque les fondations, les donations, les conversions et l'engagement des nobles dans les Croisades. Le propos est accompagné d'annexes : 22 généalogies, un essai de marche d'armes, des reproductions photographiques (en couleur et de très bonne qualité), enfin 18 cartes souvent illisibles malheureusement du fait de l'indifférenciation des nuances de gris utilisées.

L'ouvrage suscite une profonde déception. Il existe d'abord un véritable problème de définition et de cohérence du sujet. Les relations entre les différents thèmes abordés, parfois au sein même de chaque chapitre, n'apparaissent presque jamais et le propos tient plus de l'énumération descriptive que de la thèse ou de l'essai. La question de l'identité seigneuriale est absente de bien des pages et certaines lacunes étonnent. Ainsi, à l'exception de brefs passages sur la géographie des alliances matrimoniales ou le contrôle royal de certaines unions, on ne trouve rien sur les structures de parenté. La seule véritable thèse concerne les relations entre les seigneurs et le roi : contre une tradition historiographique ancienne mais tenace, qui trouve ses origines dans les textes de Suger et brosse le portrait d'une noblesse rebelle et d'un roi faible mais courageux, l'auteur expose une réalité plus complexe où domineraient, dès le début du XII^e siècle, des logiques d'imitation et de service du roi, notamment par l'exercice de grands offices. Dans ce cadre, les principaux conflits s'expliquent bien plus par les coups de boutoir de la royauté et leurs effets déstabilisateurs, dès la fin du règne de Philippe I^{er}, que par une hostilité structurelle de l'aristocratie châtelaine envers le prince, qui est ici le roi. Si en soi l'idée ne choque pas, la démonstration pêche très souvent par une simplification des phénomènes et de leurs enjeux. La notion de noblesse ministérielle nous semble abusive tant elle néglige le nombre des familles qui demeurent étrangères au service du roi et les

importantes variations selon les niveaux de puissance ou les séquences générationnelles, tant elle surévalue aussi, de manière arbitraire, l'emprise des grands officiers sur leur parenté et leurs clientèles. Les arguments d'ordre idéologique peinent tout autant à convaincre. C'est notamment le cas de l'argument anthroponymique, car si la bibliographie mentionne bien les travaux du groupe d'Azay, les analyses de l'auteur trahissent une méconnaissance des outils et des méthodes quantitatives que celui-ci a progressivement élaborés. Il aurait de plus été nécessaire de compléter l'approche par une série d'études qualitatives à l'échelle de filiations reconstituées de manière sûre, à l'image des travaux de Claudie Amado malheureusement ignorés de l'auteur¹. Celui-ci fournit par ailleurs, involontairement, des arguments susceptibles de desservir son idée d'imitation, par exemple lorsqu'il souligne l'antériorité et les spécificités de l'héraldique aristocratique vis-à-vis de l'emblématique royale.

Cette faiblesse du propos tient en fait, comme le montre le cas de l'anthroponymie, à de graves problèmes de méthode. Au lieu de s'appuyer sur des filiations recomposées pour l'essentiel au début du siècle dernier, dans un contexte historiographique animé par un questionnaire qui n'est plus le nôtre, et de compiler les travaux de générations d'érudits et d'historiens (au point que le discours, farci de citations, apparaît parfois comme un montage), il aurait mieux valu reprendre, à une échelle certes nécessairement restreinte, quelques dossiers documentaires réellement maîtrisés. L'auteur s'est par ailleurs privé des instruments de la sociologie ou de l'anthropologie dont l'historiographie récente a pourtant montré tout l'intérêt heuristique, notamment dans le champ de la parenté aristocratique. Cela a pour conséquence une homogénéisation excessive du groupe aristocratique et une approche très intentionnaliste du comportement des acteurs. Mais c'est surtout ennuyeux pour l'étude des relations entre la noblesse et l'Église, qui reste en bonne partie dominée par des approches vieillies et ignore bien des recherches récentes, même lorsque celles-ci auraient pu apporter à l'auteur de précieux éclairages sur des points d'érudition propres à

son sujet, par exemple sur le dossier concernant la conversion de Simon de Crépy².

À l'exception de quelques passages et en particulier d'une intéressante étude héraldique, il s'agit donc d'un livre de synthèse, voire d'une compilation de l'érudition régionale. On y trouvera un grand nombre d'informations et de références que de précieux index permettent de retrouver aisément. Cependant, on demeure désarçonné par un propos curieusement décalé par rapport aux méthodes et aux orientations de l'historiographie actuelle.

FLORIAN MAZEL

1 - Le groupe d'Azay-le-Ferron, coordonné par Monique Bourin et Pascal Chareille, a publié plusieurs volumes consacrés à la « genèse médiévale de l'anthroponymie moderne ». Claudie DUHAMEL-AMADO, *Genèse des lignages méridionaux*, t. 1, *L'aristocratie languedocienne du X^e au XII^e siècle*, t. 2, *Portraits de familles*, Toulouse, CNRS/Université de Toulouse-Le Mirail, 2001 et 2007.

2 - Voir notamment Michel LAUWERS (éd.), *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval, IX^e-XII^e siècles*, Antibes, Éd. APDCA, 2002.

Jean-Luc Bonnaud

Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV^e siècle (1309-1382)

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 271 p.

Publication attendue de sa thèse, l'ouvrage de Jean-Luc Bonnaud constitue un instrument de travail en passe de devenir indispensable à l'historien spécialiste de la Provence médiévale. L'ouvrage se pose d'emblée comme une contribution importante au courant historiographique de la genèse de l'État moderne et de la construction de l'appareil administratif en Provence, que l'auteur considère comme originale car précocement stabilisée, dès le XIV^e siècle, et dominée par les hommes de loi. En usant de la méthode prosopographique, J.-L. Bonnaud se livre à un essai d'histoire sociale et politique, centrant son approche sur les officiers de l'administration locale, un point de vue qui lui permet de mettre au jour les

mécanismes de l'uniformisation des pratiques administratives à l'échelle du comté, contribuant de la sorte à la construction et au contrôle de l'espace politique provençal. En ce sens, l'auteur s'inscrit résolument dans un courant historiographique neuf de l'histoire politique du bas Moyen Âge, qui voit dans les pratiques gouvernementales, en général, et l'exercice de la justice, en particulier, la source d'impulsion de la réforme de l'État. Si l'on peut regretter que cette dimension spatiale du pouvoir ne soit pas plus souvent replacée à l'échelle du royaume de Naples (on oublie quelquefois, à la lecture de cette belle enquête prosopographique, que le comté de Provence est une terre sans prince à velléité d'indépendance, ce qui limite quelque peu, à notre sens, son caractère de « principauté » strictement comparable à la Bretagne, au Bourbonnais, au Dauphiné ou encore à la Savoie, pour s'en tenir aux exemples cités par l'auteur), on ne peut que souligner la performance que représente le travail de dépouillement et d'analyse des séries d'archives disponibles pour cette région, qui ont permis à l'auteur de reconstituer les carrières des officiers ainsi que de les situer dans leur contexte social. En annexes, une liste alphabétique et une liste par baillie classée par ordre chronologique permettent de récapituler de manière synthétique ces données.

La période considérée est un court XIV^e siècle qui s'étend du règne de Robert I^{er} à celui de Jeanne I^{re}. Cette époque, marquée ici comme ailleurs par une crise aux multiples visages, aurait connu en outre, selon l'historiographie ancienne, une déliquescence de l'appareil administratif à partir du milieu du siècle. L'auteur s'interroge sur cette interprétation ; il discerne au contraire, dans ce laps de temps, un moment de renforcement de l'État par la constitution précoce, dès avant le XV^e siècle, d'un corps de fonctionnaires locaux définis par leurs compétences juridiques. À rebours de ce que l'on peut rencontrer dans d'autres principautés un peu plus tardivement, ce sont ici, en effet, les juges, et dans une moindre mesure les clavaires, qui deviennent les véritables détenteurs de la puissance publique à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. En outre,

les possibilités de carrière qu'offre l'administration locale permettent à certains, tels les notaires originaux de circonscriptions excentrées, de faire face aux difficultés économiques engendrées par les crises.

Ainsi, pour les trois grands types de poste offerts par l'administration locale – les clavaires, les juges, les viguiers et bailes – sont successivement exposés puis analysés les origines sociales et géographiques de ces officiers, les modalités du déroulement de leur carrière, la place de ces fonctionnaires au sein de leurs communautés. L'ouvrage se clôt par un chapitre en forme de synthèse relatif aux spécificités de la construction administrative provençale.

L'auteur a délibérément choisi de s'en tenir aux officiers majeurs de l'administration locale, c'est-à-dire à ceux dont les fonctions donnent lieu à versement de gages. Ce faisant, il assume pleinement le fait de ne pas accorder de place spécifique aux notaires royaux. Si l'on peut comprendre les raisons invoquées, considérer le cas des notaires, dans leurs fonctions mais aussi et surtout dans leur statut d'officier, aurait cependant contribué à renforcer la thèse soutenue par l'ouvrage, à savoir la progressive constitution d'un corps homogène de fonctionnaires aux compétences juridiques reconnues et l'émergence, dès le XIV^e siècle, d'une véritable fonction publique dans cette région. J.-L. Bonnaud souligne ainsi, à juste titre, le rôle joué par la maîtrise de l'information dans l'instauration de la souveraineté ; or les notaires, en charge de la mise en forme et donc de l'authentification de tous les types d'enquête à partir de la fin du XIII^e siècle, constituent un rouage essentiel de cette politique¹.

C'est sur ce point précis de l'articulation entre le discours idéologique de la souveraineté, tel qu'il est élaboré par les juristes et théologiens de la cour de Naples dès la fin du XIII^e siècle, et les mises en pratiques administratives (ce que l'auteur nomme le « rigorisme administratif des comtes de Provence », p. 216) que l'on peut le plus vivement regretter la timidité des analyses ou des pistes suggérées. La consultation de l'ouvrage de Romualdo Trifone, recueil commenté des actes émis par la chancellerie angevine, aurait sans doute per-

mis de combler cette lacune². Ainsi, de la relation personnelle qui unit le fonctionnaire à son souverain, on aurait aimé que l'auteur développe une réflexion sur la notion de service et ce qu'elle implique, sur les modes d'entrée en charge (la question de la lettre de nomination des juges est évoquée sans véritable commentaire p. 130), sur la délégation d'autorité qui est alors induite, ou encore sur les moyens de contrôler l'officier. Si l'auteur discute de façon intéressante la question de la révocation des officiers, en s'attachant notamment au vocabulaire (p. 23 et 75), il s'en tient cependant à une perspective descriptive (quels sont les motifs qui expliquent la cessation de l'exercice d'une charge) et ne rapporte pas ces éléments à une réflexion plus idéologique sur les limites posées aux agissements du fonctionnaire, une réflexion menée cependant de manière précoce dans le royaume de Naples, comme le montre l'affaire de la révocation du sénéchal Guillaume de Lagonesse en 1276³. De même, le rôle joué par la noblesse dans l'appareil administratif angevin aurait mérité d'être plus fermement souligné. Le fait, pour s'en tenir à ce seul aspect, que les postes de bailes et viguiers – une fonction essentiellement militaire – aient été occupés systématiquement par des nobles de vieille souche représente certes une façon pour le souverain « d'intéresser les membres des classes dominantes [...] à la construction de [l']appareil administratif » (p. 221), mais constitue surtout la parfaite illustration du maintien des manières féodales qui consistaient, dès le XII^e siècle, à récompenser le fidèle pour service rendu en doublant le lien vassalique de l'octroi d'un office, comme en témoigne l'exemple de la famille des Baux, comtes d'Avellino, au milieu du XIII^e siècle.

LAURE VERDON

1 - Laure VERDON, « Les notaires, officiers du comte de Provence au XIV^e siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, 28, 2007, p. 93-99.

2 - Romualdo TRIFONE, *La legislazione angioina, edizione critica*, Naples, L. Lubrano, 1921.

3 - Maryvonne GÉNAUX, « La corruption avant la lettre : le vocabulaire de la déviance publique dans l'ancien droit pénal », *Revue historique du droit français et étranger*, 1-81, 2003, p. 15-32.

**Guido Castelnuovo
et Olivier Mattéoni (éd.)**

« *De part et d'autre des Alpes* ». *Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge. Actes de la table-ronde de Chambéry, 11 et 12 octobre 2001*
Paris, Publications de la Sorbonne, 2006,
340 p.

À la faveur de la « réassurance princière » des XII^e-XIII^e siècles, le mot *castellanus* connaît une mutation sémantique : le terme, qui désignait d'abord le « seigneur châtelain », tel que Georges Duby l'avait caractérisé dans sa thèse sur le Mâconnais, qualifie de plus en plus souvent après 1150 un officier nommé par un pouvoir princier, qui tient en son nom un château et exerce à son profit tout ou partie des pouvoirs de ban. Alors que le manuel classique de Ferdinand Lot et Robert Fawtier montrait dès 1957 que les châtelains représentaient, dans les principautés féodales françaises, la cheville ouvrière de l'administration locale, alors même que Bernard Guénéé décrivait leurs prérogatives judiciaires dans sa thèse de 1963, les châtelains avaient largement quitté le devant de la scène historiographique au profit des délégués des pouvoirs royaux et, notamment en France, des baillis et sénéchaux. Les onze contributions rassemblées dans cet ouvrage les éclairent d'une lumière bienvenue, à l'aide des instruments conceptuels de l'histoire sociopolitique la plus actuelle, notamment de la prosopographie. L'idée était aussi de réunir les meilleurs spécialistes français et italiens, afin de comparer la situation « de part et d'autre des Alpes ». Dans le territoire de la France actuelle (y compris, donc, la Savoie), c'est le prince qui est à l'origine des constructions territoriales, tandis qu'en Italie, ce sont les villes-États. Plusieurs points communs pourtant permettent la comparaison, à commencer par la taille relativement modeste des ensembles territoriaux constitués. Aux châtelains proprement dits, le programme ajoutait les agents occupant des fonctions comparables sous d'autres noms ; ainsi les *veguers* et *batlles* catalans, que la communication de Christian Guilleré met en parallèle avec les châtelains savoyards.

Plusieurs contributions posent en premier lieu la question des fonctions châtelaines. En

Italie, elles sont d'abord militaires. Nadia Covini montre que les châtelains du duché de Milan au temps des Visconti et des Sforza ont comme rôle essentiel la garde des forteresses. De même, dans la *Terraferma* vénitienne du xv^e siècle, ils tiennent pour Venise les châteaux construits depuis le xiii^e par les communes urbaines ou les seigneurs du *contado*. Au vrai, ils n'ont guère d'efficacité, et la fonction châtelaine est parfois considérée comme une sinécure destinée à renflouer les patriciens les plus pauvres (Gian Maria Varanini). En revanche, les vicaires et podestats qui tiennent le *contado* de Mantoue pour les Gonzague à la fin du Moyen Âge possèdent des compétences militaires, mais aussi administratives, judiciaires et fiscales (Isabella Lazzarini). En Savoie également, les châtelains exercent toutes les prérogatives du ban, même si leur rôle militaire, présenté par Bernard Demotz, est important. En Provence, la cheville ouvrière de l'administration locale n'est pas le châtelain, mais le bayle, dont les fonctions sont surtout judiciaires (Laurent Ripart). Les cours de baylies prennent leur essor au tournant des xii^e-xiii^e siècles, et un maillage serré se met en place après 1250. Olivier Mattéoni note pour sa part une militarisation et une politisation de la fonction châtelaine dans le duché de Bourbon après 1350, en raison du contexte troublé de la guerre de Cent Ans. D'où l'intérêt croissant des nobles pour ces charges. Les ducs en font d'ailleurs un moyen de fidéliser leur noblesse.

Car au-delà des fonctions officiellement confiées aux châtelains, la réalité de leur action dépend de leur origine sociale, de leurs intérêts économiques et de leur situation dans les réseaux familiaux et clientélares locaux. Alessandro Barbero indique par exemple qu'en Val d'Aoste, les châtelains installés par les comtes puis les ducs de Savoie sont d'abord des étrangers à la vallée, mais que depuis la seconde moitié du xiv^e siècle, les grandes familles locales, et d'abord la plus grande, celle des Challant, monopolisent les charges, tandis que les fonctions de lieutenant et de vice-châtelain reviennent plutôt à des manieurs d'argent. On constate une évolution assez parallèle dans le pays de Vaud, étudié par Bernard Andenmatten : avant 1320, les comtes

de Savoie contrôlent le pays de Vaud grâce à des représentants d'origine étrangère, avant d'associer les familles de la noblesse régionale à l'exercice du pouvoir en leur accordant des offices de châtelains et de vidomes. Il semble d'ailleurs que très tôt, les charges châtelaines servent de garanties aux prêts accordés au pouvoir par la noblesse. En Dauphiné en revanche, le recrutement des châtelains est moins strictement local au xv^e siècle qu'aux siècles précédents (Anne Lemonde). L'arrière-plan social est également mis en valeur dans la communication de Pierre Lafargue, qui souligne que dans un premier temps les élites chambériennes font bloc contre leurs châtelains, qu'elles voient à juste titre comme menaçant les libertés de la ville ; puis le service du prince devient pour elles un des principaux moyens d'ascension sociale. Il est à espérer que cette intéressante table-ronde donnera un nouvel élan aux recherches sur les châtelains, selon les vœux formés par ses organisateurs.

NICOLAS CARRIER

Bernard Chevalier

Guillaume Briçonnet (v. 1445-1514).

Un cardinal-ministre au début de la Renaissance : marchand, financier, homme d'État et prince de l'Église

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 444 p.

Ce livre particulièrement riche est à la fois une monographie extrêmement solide et précieuse pour l'étude de la société politique de la fin du xv^e siècle dans sa dimension technique et une synthèse claire et documentée sur les évolutions de l'État royal entre Louis XI et Louis XII, le début des guerres d'Italie et même l'Église de la Renaissance.

Guillaume Briçonnet s'est imposé en quelques années comme l'un des plus puissants conseillers du roi de France dans un contexte financier tout à fait particulier. En effet, en 1484, les états généraux mettent un terme à l'absolutisme fiscal pratiqué par Louis XI. Pour financer ses campagnes militaires, la monarchie doit alors recourir à la dette flottante et aux banquiers italiens de la place

de Lyon face auxquels il est nécessaire d'aligner des financiers susceptibles d'inspirer confiance. Se met alors en place un « État de finances », dans lequel Briçonnet joue un rôle pivot. S'imposant comme surintendant des finances sans le titre, il entraîne sa famille dans son ascension : en 1495, on trouve 14 membres de sa parenté parmi les 25 plus importants officiers des finances. Le groupe ainsi constitué est original, instable et, la fin le montrera, fragile. Mêlant dans leur caisse argent public et fonds privés, ces hommes ont des pratiques financières périlleuses mais nécessaires au fonctionnement de la monarchie. La trajectoire de Briçonnet mérite donc que l'on s'y attarde car elle est en fait le révélateur de tout un monde.

Briçonnet est porté par le dynamisme de son milieu, la bourgeoisie tourangelle, et par le nouveau séjour ligérien des rois de France. La fortune de sa famille est encore fraîche car elle n'apparaît dans les documents de Tours que vers la fin du *xiv*^e siècle seulement. C'est Pierre, le grand-père de Guillaume, qui s'engage dans la voie des offices royaux (il meurt élu des aides). Son fils aîné, Jean, lui succède dans cet office et, en 1462, il est élu premier maire de la ville. Lorsqu'au lendemain de la guerre du Bien Public dont le frère du roi, Charles, duc de Berry, avait été le chef nominatif, Louis XI poursuit de sa suspicion les Berrichons qui avaient servi le prince, il doit renouveler son personnel financier, largement issu de l'entourage de Jacques Cœur. C'est la chance des Briçonnet, au premier chef desquels Jean, qui obtient le 14 décembre 1466 la charge de receveur général des finances en Languedoil. Anobli en 1475, il est le père de 11 enfants, dont Guillaume, formé au collège de Navarre. Tours est alors en voie de devenir une grande place de commerce, l'impulsion décisive ayant été donnée par Jacques Cœur dont l'héritage est à prendre. Parmi les bourgeois intéressés se trouve Jean de Beaune, bourgeois tourangeau dont la compagnie approvisionne la cour en produits de luxe, qui marie sa fille Raoulette à Guillaume. Les structures de la compagnie de Jean de Beaune sont familiales, ses gendres y jouant un rôle clé. En effet, sa grande faiblesse est le manque de liquidités. Or, la seule masse de capitaux

circulants est celle que met en mouvement la fiscalité royale. D'où l'intérêt de l'alliance avec le clan Briçonnet dont certains membres sont d'importants officiers des finances. Dès le début de la décennie 1470, Guillaume Briçonnet se lance dans l'activité et s'impose rapidement comme un gros brasseur d'affaires. En mars 1480, après dix ans, il s'engage dans une nouvelle carrière, comme secrétaire du roi signant en finance. Cela ne constitue pas toutefois un changement de cap aussi important qu'il pourrait sembler. Fournisseur de l'argenterie, du temps de sa collaboration dans la compagnie de son beau-père, Guillaume était déjà au service du roi et directement impliqué dans ses finances. Ses nouvelles fonctions font de lui un des proches du roi et, en septembre 1482, il est nommé général des finances en Provence. La mort de Louis XI à la fin du mois d'août 1483 n'affaiblit pas sa position puisque sa charge est étendue aux Languedoc, Dauphiné, Roussillon et à la Cerdagne. Il se rapproche alors des Beaujeu qui font de lui une sorte de surintendant des finances. En même temps, il parvient à gagner la confiance de la reine Anne. En 1492 au plus tard, après cinq ans d'activité, Guillaume s'est dégagé de l'emprise des Beaujeu et a conquis au Conseil une place dominante.

Ce sont les préparatifs de la première guerre d'Italie qui vont le mener au faite du pouvoir, même si, contrairement aux accusations de Philippe de Commines, Guillaume n'a pas poussé au conflit pour obtenir un chapeau de cardinal, s'étant en fait rallié tardivement au projet royal. En six mois, son ascension est vertigineuse car les nécessités financières liées à la guerre font de lui, plus que jamais, le surintendant des finances. Il suit le roi en Italie et est récompensé de son efficacité par le chapeau de cardinal. Les difficultés, notamment financières, de la fin de la première guerre d'Italie l'isolent cependant. La mort de Charles VIII en 1498 achève son effacement et il cède la place à Georges d'Amboise.

Dans le contexte du rapprochement franco-aragonais, le pouvoir royal juge qu'il lui serait profitable de tirer Briçonnet de sa retraite et de l'envoyer à Rome pour représenter Louis XII auprès du pape Jules II. La rupture franco-papale est rapide et Guillaume se fait le pro-

moteur du concile de Pise-Milan. À la fin de l'année 1512, après son échec, il prend la route de Narbonne où il meurt le 14 décembre 1514.

C'est donc une analyse tout à fait remarquable d'une carrière de serviteur de l'État elle-même exceptionnelle que propose cet ouvrage. On pourrait discuter du titre qui ne fait pas tout à fait justice au propos et à la démonstration du livre et met en avant le « cardinal-ministre », l'auteur présentant Guillaume « comme le premier cardinal-ministre de notre histoire [ouvrant] la voie à Georges d'Amboise, Antoine Duprat, François de Tournon [...] Richelieu, Mazarin et même Fleury » (p. 398). Le parallèle pourrait être contesté dans la mesure où les processus à l'œuvre dans l'ascension politique de ces prélats sont de nature différente. Georges d'Amboise et François de Tournon sont issus de familles nobles et sont très tôt voués à l'Église. Ce sont des prélats d'État issus du vivier constitué par les dizaines de clercs qui tentent leur chance au service du roi et dont beaucoup restent d'ailleurs cantonnés dans des missions intérieures, judiciaires, financières ou diplomatiques secondaires. Richelieu et Fleury quant à eux ne sont représentatifs que d'eux-mêmes, le vivier des clercs au service de l'État s'étant asséché au lendemain des guerres de Religion dans le contexte de la réforme catholique et de la bureaucratisation, de la professionnalisation et de la spécialisation de l'administration royale. La comparaison avec Antoine Duprat, lui aussi prélat sur le tard après une brillante carrière juridique, est plus convaincante, Briçonnet et Duprat incarnant la nouvelle dimension technicienne et bureaucratique de l'État. « Un financier-ministre au début de la Renaissance » aurait davantage fait justice aux logiques à l'œuvre dans la carrière de Briçonnet. Quoi qu'il en soit, le livre de Bernard Chevalier est un ouvrage important, informé, solide et très utile et dont on ne peut qu'espérer qu'il inspirera d'autres monographies, les grands serviteurs de l'État de la période nous restant trop souvent mal connus.

CÉDRIC MICHON

Antoine Franzini

La Corse du xv^e siècle. Politique et société, 1433-1483

Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2005, 750 p.

Qu'est-ce que la Corse au xv^e siècle ? Un « tesson d'Italie » jeté à la mer, dont l'histoire semble celle de la marginalité, de la pauvreté, de la discorde. Tête de pont de la cité de Gênes en Méditerranée occidentale, la Corse n'offre pourtant pas le paysage documentaire de l'Italie. Le chercheur ne dispose pas de sources fiscales régulières ni de registres notariés, mais il peut s'appuyer sur le témoignage de chroniqueurs, et notamment celui de Giovanni della Grossa (1388-1464), né dans un village du sud de l'île, dont le style rugueux dit les « discordes, les guerres et les désordres » d'une Corse « qui a été et est par elle-même très pauvre et presque stérile » (p. 26). Le regard que portent les lettrés italiens sur la société corse ne se démarque guère de ce schéma anthropologique, où le portrait de la rudesse des mœurs n'est tempéré que par la croyance en l'innocence d'une humanité primitive. « Peuple sauvage et inhumain » pour le Florentin Poggio Bracciolini, il est aussi, pour l'humaniste Antonio Ivani, « un peuple libre » que l'on ne peut gouverner que par la contrainte.

Tel est le principal mérite du livre d'Antoine Franzini, tiré de sa thèse de doctorat : il s'attaque avec courage à un sujet méconnu et complexe, tant l'événementiel touffu du xv^e siècle a découragé les historiens. A. Franzini y reconnaît deux forces politiques antagonistes, qui constituent également deux potentialités du devenir politique de l'île, et dont l'affrontement scande l'histoire de la fin du Moyen Âge. La première s'enracine dans les seigneuries du sud de la Corse (« Le Delà des Monts »), où certains lignages, soutenus par les assemblées des communautés rurales, tentent de restaurer l'expérience comtale qui fut menée au temps de la Corse pisane : c'est le cas d'Arrigo della Rocca (comte de 1373 à 1401) et Vincentello de Istria (de 1407 à 1434). Mais le « parti populaire » né de la révolte de 1357 cherche au contraire à imposer une « voie communale » au gouvernement de l'île. Il le fait à partir du nord de la Corse (le « Deçà des

Monts») et sous l'autorité, plus ou moins pesante, de la commune de Gênes. L'Office de Saint-Georges reçoit le gouvernement de l'île en 1455, mais Gênes se soumettant à la domination du duc de Milan Francesco Sforza en 1464, la Corse devient « milanaise » jusqu'en 1478, avant de passer directement sous protectorat génois en 1483. Entre-temps, les Corses auront expérimenté d'autres modes de gouvernement, et notamment la crypto-seigneurie du parti des Fregoso, soutenu par la papauté.

C'est d'abord à la description minutieuse de ce maquis institutionnel que se livre A. Franzini: seigneuries insulaires d'une part (della Rocca, de Istria, da Bozzi et Ormano...) et *terra di Comune* (au nord de l'île) de l'autre. On lira notamment avec profit l'analyse de la *veduta generale*, cette assemblée populaire générale que le gouverneur devait convoquer à la fin de l'été, faisant suite à la collecte de l'impôt, ordinairement à Biguglia. Avec profit, mais pas toujours avec facilité: l'auteur ne fait guère de concession à un lectorat qui n'est pas nécessairement familier de l'histoire corse et, tout à son désir de fournir une analyse méthodique et fouillée de l'ensemble des questions soulevées par son sujet, il oublie parfois de remettre en perspective les résultats d'une enquête si serrée. On regrette par exemple l'absence d'une conclusion générale, qui aurait été d'autant plus utile que le plan suivi ne ménage pas toujours une progression très claire.

« Le projet de distinguer le gouvernement des hommes de leur domination » (p. 257) est au principe de la recherche. C'est ainsi qu'une histoire politique générale (« Dominer ») précède une analyse extrêmement méthodique des moyens du gouvernement de l'Église et de celui de l'Office de Saint-Georges en Corse. L'accent est donc délibérément mis sur la dimension politique de l'histoire corse. On peut toutefois se demander si la société insulaire a atteint au xv^e siècle un niveau de différenciation et de maturité suffisant pour qu'un tel choix méthodologique (amplement appuyé par des références à la philosophie politique, depuis Machiavel jusqu'à Michel Sennellart) se trouve pleinement justifié. Le choix de réserver la description des structures sociales

en une troisième et dernière partie (« Inventer la société ») ne fait assurément qu'accroître le doute. Ainsi faut-il attendre la p. 483 du livre pour que la Corse soit caractérisée de « campagne sans ville » et même « sans village » : quant à la fondation de Bastia en 1476 – dont les conséquences sont déterminantes pour l'évolution sociale et politique de l'île –, elle n'est véritablement traitée qu'à partir de la p. 545. Bonifacio et Calvi ne sont, pour l'auteur, que des villes-comptoirs, « isolées géographiquement des populations voisines, peuplées surtout depuis l'extérieur de l'île et tournées vers la mer » (p. 483). Dans le cadre de la *pieve* où l'habitat est essaimé en hameaux, ne se différencie que très lentement une société villageoise. Des registres de tailles en 1454 et 1456 permettent d'éclairer, au moins pour le nord de l'île, cette mutation, de même qu'ils jettent quelques lueurs sur cette nouvelle société en voie de constitution. Tel est ce « monde nouveau » qu'esquisse le xv^e siècle corse, et que l'enquête pointilleuse d'A. Franzini, grâce à l'exploitation méthodique de sources rares et méconnues, parvient tout de même à mettre au jour.

PATRICK BOUCHERON

John W. Baldwin

Paris, 1200

Paris, Aubier, 2006, 471 p.

Considérer l'histoire de Paris avant le milieu du XIII^e siècle relève de la gageure. La difficulté tient à ce que la documentation directe est fort maigre alors qu'on sait, par ailleurs, que la croissance de la capitale du royaume s'emballe: partie de la rive droite marchande, l'expansion du territoire et de son peuplement bouleverse les normes et les pratiques, mais pas au point d'avoir, en 1200, contraint les autorités, qui produisent l'écrit documentaire, à prendre en compte cette réalité urbaine dérangeante. C'est ce que montrent les sources seigneuriales, les plus abondantes pour l'histoire de la ville qui a perdu la plupart de ses archives municipales en 1871. Pour prendre la mesure du phénomène, il faut alors en chercher les traces indirectes dans des

domaines qui, *a priori*, ne s'en préoccupent guère. D'où une histoire lacunaire qui ne peut être encore une histoire urbaine précise. Paris apparaît en creux, par les problèmes que la croissance de la ville pose concrètement aux puissances qui dominent le sol et les hommes. Les historiens de Paris ont ainsi surmonté l'obstacle et John Baldwin peut brosser, au début de son enquête, un portrait de la ville elle-même, de son enceinte, sa bourgeoisie, ses activités. L'originalité de son analyse tient à ce qu'il ajoute aux chroniques tant anglaises que françaises, et aux archives royales, l'apport des réflexions des théologiens et qu'il centre son propos sur le moment où la réussite urbaine impose sa dynamique à tous les pouvoirs et d'abord à celui du roi. Croissance du royaume et croissance de sa capitale vont de pair, d'où l'importance accordée à l'histoire du règne. D'autres autorités interviennent, celles de l'Église séculière et celle de ses monastères, seigneurs dans une bonne partie du territoire de la ville neuve qu'est Paris à l'aube du XIII^e siècle.

Le choix de l'an 1200 se justifie par la coïncidence de trois événements qui vont, à leur manière, révéler que Paris et son roi augmentent conjointement leur puissance. Le premier est l'interdit prononcé par le nouveau pape Innocent III sur toutes les terres royales (et donc à Paris) afin d'obliger le roi Philippe Auguste à rompre son troisième mariage et à reprendre sa seconde épouse Ingeburge de Danemark. Cette condamnation met le roi en difficulté mais, la chance aidant (sa troisième épouse meurt, supprimant par là la bigamie reprochée au souverain), un compromis est finalement trouvé. Le second problème concernant les rapports conflictuels avec le roi d'Angleterre est dénoué provisoirement par la paix conclue avec Jean sans Terre qui vient d'accéder au trône à la suite de la mort de son frère Richard Cœur de Lion. Le troisième dossier épineux est plus directement parisien puisqu'il s'agit de graves désordres dans le monde des écoles qui estime ses droits bafoués et se révolte. Là aussi, le roi sut accorder aux maîtres et aux étudiants la reconnaissance de leurs privilèges cléricaux, formant la base du développement de l'université. Cette actualité dépasse l'horizon parisien mais c'est à Paris

que s'entrecroisent toutes ces questions. Elles révèlent, chacune à leur manière, l'émergence d'une grande ville et les nouveaux problèmes que sa population pose. J. Baldwin privilégie la lumière qu'apporte l'histoire politique du règne de Philippe Auguste ; une belle étude vigoureuse et synthétique de la monarchie capétienne, de ses ressources, de son fonctionnement montre la sédentarisation du gouvernement et la mise en place d'une bureaucratie, soit la concrétisation du rang de capitale de la ville royale. Le départ du roi pour la croisade fut l'occasion d'expérimenter des manières de diriger les affaires du royaume à partir de Paris, d'y associer des bourgeois influents de la ville en pleine croissance. Une association qui plus tard fut portée au crédit du Capétien et qui, aux dires de chroniques, étonna sinon choqua. Le partage de l'autorité entre le pouvoir du souverain et celui de l'Église et du clergé se manifeste dans l'île de la Cité avec la cathédrale en construction et le palais royal. Une belle étude d'iconographie (un peu desservie par la qualité médiocre des reproductions) cherche à discerner, dans les images stéréotypées qui peuplent l'édifice, les traits exemplaires qu'on voulait imposer à ce flot de citadins nouveaux. L'argent, le commerce, le rôle des femmes, tous ces aspects disent comment l'Église entend instruire et conduire les Parisiens sur le bon chemin.

Mais ce qui est plus original, c'est d'aborder cette question à partir de deux personnalités : le roi et Pierre le Chantre. Dans un chapitre alerte et élégant, on découvre les deux hommes qui discutent du partage des tâches entre spirituel et temporel. Leurs débats ont laissé des traces dans les sources que J. Baldwin, fin connaisseur du groupe de théologiens autour de Pierre le Chantre, commente avec bonheur. La ville impose ainsi sa modernité qui se lit dans les questions débattues par le clergé en charge de ces âmes et que les théologiens consultés doivent éclairer à défaut de leur donner des réponses. Le dynamisme urbain se mesure à cette effervescence intellectuelle qui s'enracine dans les multiples problèmes que pose aux autorités la capitale en pleine croissance. Dans le monde religieux des intellectuels parisiens, on ajuste la morale et la pratique des obligations chré-

tiennes pour les adapter au monde neuf des grandes villes. Comment justement gagner de l'argent ? Tous les dons obtenus pour bâtir ou agrandir les églises, à commencer par la cathédrale, peuvent-ils être acceptés sans réticence s'ils proviennent du commerce de prostituées (sans nul doute nombreuses dans cette ville neuve) ou d'argent provenant d'usuriers juifs ? Est-il légitime de tant dépenser pour le luxe des églises quand il y a tant de pauvres ? De même, il faut bien admettre que les jongleurs, les musiciens, ceux qui animent les fêtes et réjouissances ne sont pas à condamner globalement et sans appel. Canonistes, théologiens, clergé séculier ordinaire divergent dans leurs réponses mais, en général, s'imposent des accommodements assez souples pour ne pas priver l'Église de ses ressources, ou interdire au roi et à l'évêque la magnificence du nouvel art gothique. Les deux autorités supérieures y trouvent une représentation utile de leur pouvoir ici-bas. La « merveille » que devient Paris au XIII^e siècle se met en œuvre, encouragée et protégée par le roi capétien qui sut y voir une des formes de sa puissance montante.

SIMONE ROUX

Christiane Klapisch-Zuber

Retour à la cité.

Les magnats de Florence, 1340-1440

Paris, Éditions de l'EHESS, 2006, 520 p.

Exemplaire à tous égards, l'œuvre de Christiane Klapisch-Zuber dessine, avec une netteté qui impressionne, l'ample courbe d'une *révolution* historiographique. Ses premiers travaux consacrés à l'histoire sociale des travailleurs du marbre à Carrare, puis à l'exploration systématique du *catasto* florentin de 1427 ont servi de modèle, dans les années 1970, à l'histoire quantitative la plus rigoureuse, la plus systématique, la plus innovante également. Mais l'histoire des structures familiales ne se lit pas seulement dans les statistiques ; elle s'explore aussi dans l'analyse des rituels (le mariage à la Renaissance), la lecture des écrits de famille (les *ricordanze* des notables florentins), l'étude des images (l'arbre des ancêtres). Saisie par les

promesses de l'anthropologie historique – et également par la stimulation constante d'un décloisonnement historiographique suscité par une connaissance intime des travaux italiens et anglo-saxons – C. Klapisch-Zuber s'éloignait alors des sources sérielles.

Elle y revient aujourd'hui avec une ardeur et un enthousiasme communicatifs, et ce « retour à la cité » est tout sauf un renoncement, mais plutôt un accomplissement. Aussi n'est-il pas interdit de lire dans le titre de ce si beau livre quelque chose comme le trait discret d'une autobiographie voilée, les *ricordanze* pudiques d'une historienne n'ayant jamais oublié la dimension politique et citoyenne de l'histoire sociale¹. Retour à la cité, donc, mais aussi à la grande historiographie communale florentine du début du XX^e siècle, dont on ne cesse aujourd'hui de redécouvrir l'ampleur conceptuelle : dès 1899, Gaetano Salvemini avait posé la question essentielle de la réputation dans la construction sociale. Un siècle plus tard, son *Magnati e popolani* garde « sa force dérangeante » (p. 8).

Le retour à la cité est donc bien celui des magnats, exclus du jeu politique florentin à la fin du XIII^e siècle et de l'application des fameuses « ordonnances de justice » parce que dénoncés comme trop riches, trop puissants, trop arrogants, et qui tentent, par tous les moyens, de se réintégrer. C. Klapisch-Zuber a abordé ce dossier voici plus de vingt ans, étudiant en compagnie de Michel Pastoureau les manipulations héraldiques qui ont permis aux magnats de se fondre dans le *popolo*. Elle a poursuivi par des études ponctuelles sur les transformations onomastiques de ces lignages frappés par l'exclusion politique. L'historienne tenait là un magnifique exemple d'identité socialement construite, si adéquat au programme de renouvellement d'histoire sociale formalisé alors par Bernard Lepetit. Rassembler toutes ces études aurait suffi à faire un beau livre. Mais il fallait à C. Klapisch-Zuber la grande et majestueuse synthèse, qui exigeait le passage dans le bain rafraîchissant des archives florentines.

Qui sont les magnats ? La première partie du livre, « Circonscrire, définir », cerne ce groupe de 70 lignages environ à la fin du XIII^e siècle, qui n'a pas d'autre consistance

sociale que celle que leur confère leur inscription sur une liste, considérée comme un objet sacré. Ainsi les statuts urbains du XV^e siècle conservent-ils encore – pieusement, serait-on tenté de dire – la liste des noms de magnats depuis longtemps réintégrés dans les rangs du *popolo*, contribuant à nourrir la conscience historique des Florentins et peut-être aussi à remplir « une fonction de conjuration et d'exécration » (p. 33). Croiser ces listes avec les sources fiscales permet de mieux définir cette notion si complexe de noblesse, et de la confronter avec cet « équivalent rustique » des magnats urbains que sont les nobles du *contado*. Mais la catégorie sociale la plus adéquate est moins celle de noblesse que de puissance, rendue visible par la politique d'investissement urbain d'un groupe social qui « habite le présent et le passé de la ville » (p. 80).

Puissance du nombre, d'abord : entre 1343 et 1384, on a conservé 22 cahiers où sont consignés les serments prêtés par les magnats devant le podestat – rituel annuel constitutif de l'identité magnatice. En tout, les magnats représentent un peu plus de 6 % de la population mâle adulte de la ville en 1330 et moins de 2 % en 1427. Ils sont riches, bien sûr, mais ne sont pas toujours les plus fortunés de la cité : ceux qui sont encore magnats en 1434 ne font pas partie des *gran' ricchi* de la ville. Plus que la fortune, ce qui fait le magnat est la réputation de *grandiglia*, cette grandeur ostentatoire et brutale qui a partie liée avec la violence. L'exécuteur des ordonnances de justice reçoit, depuis 1307, les dénonciations des populaires et les registres des *tamburagioni* consistent la teneur des billets glissés anonymement dans l'urne (le *tamburo*) et ouvert chaque vendredi. On y peut lire « l'écho des haines et des peurs qui torturaient les *popolani* de la ville et des campagnes » (p. 117) et, avec elle, une intéressante typologie de cette violence, qui s'exerce sur les personnes plus que sur les biens, dans le *contado* davantage qu'en ville.

La deuxième partie (« Contrôler ») explore l'arsenal législatif de la commune. Il s'agit proprement d'une législation d'exception, qui met à l'écart un groupe (interdit de certains lieux, éloigné de certaines fonctions). Mais cet ensemble d'exclusions n'est ni absolu ni intangible et la qualification « ne cessa d'être

bousculée, changée, échangée » (p. 172). Cette catégorisation va jusqu'à la manipulation politique lorsqu'un adversaire populaire est écarté du pouvoir par magnatisation. Les Alberti furent victimes de cette opération en 1393 et les Médicis en 1433. Mais à l'inverse, la *popularitas* pouvait s'acquérir, moyennant finance, et toujours de manière révoicable. D'abord accordée au compte-gouttes dans les années 1350-1378, elle enfla par grandes vagues en 1380-1390. Le propre de toute réputation est d'être négociable et réversible : l'auteur a travaillé sur 120 requêtes ayant abouti à populariser des magnats manifestant, par une plaidoirie, leur volonté de sortir de l'exclusion.

Reste que le rendement de ces requêtes est très faible et que la manière la plus aisée, pour les magnats, de réintégrer le jeu politique florentin était de consentir à la division de leurs lignages. Division qui consistait aussi en « une politique des signes », jouant sur l'identification par le nom et l'héraldique, et ménageant souvent la volonté, pour les intéressés, de maintenir de manière souterraine leur commune identité. Dès les années 1340, ceux qui sont en conflit avec leurs lignages se voient attribuer un certificat de popularité provisoire. On comprend bien l'intérêt de la commune à favoriser de telles pratiques : elle tente de limiter la solidarité judiciaire en faisant sauter les liens qui tiennent les consorts. Cette politique devient explicite après le départ du duc d'Athènes en 1343, où le nouveau pouvoir, entraîné dans une surenchère antimagnatice, impose aux magnats désireux de se populariser un serment de désolidarisation. On divise les maisons, on élague les lignages, on en brise la solidarité : la commune se donne désormais le droit de dire ce qu'est, ou ce que doit être, la parenté.

« S'adapter, s'insérer » – pour reprendre le titre de la troisième partie du livre – consiste donc, pour les magnats, à rompre les liens : on se désolidarise d'un consort à la conduite condamnable, assurant la commune de sa haine mortelle à son endroit. Mais il existait aussi toute une gamme subtile d'arrangements avec la norme. Si les magnats étaient exclus de la plupart des offices, certaines magistratures leur étaient réservées : la commune les emploie notamment comme ambassadeurs.

D'une manière générale, les magnats parviennent toujours à s'immiscer dans la vie politique. C'est le cas, par exemple, des Bardi, qui figurent encore sur les listes de magnats en 1434, mais ont assumé pas moins de 430 charges publiques de 1385 à 1433. Ainsi C. Klapisch-Zuber campe-t-elle ces magnats florentins, souvent chevaliers et poètes à leurs heures, continuant à vivre noblement *sub clipeo populi* (« sous le bouclier du peuple », selon une expression qui revient fréquemment dans les demandes de division des lignages en 1349). Mais elle montre également comment ils assument peu à peu un discours du conformisme social et politique, affirmant vouloir « vivre populairement et pacifiquement », en bon marchand, n'offensant personne. S'invente alors une nouvelle noblesse civique, par déracinement et alignement.

La manipulation politique de la parenté mène progressivement à la dissolution de la catégorie magnatice. Ce qui se perd fondamentalement dans cette opération sociale est une disposition acquise au plus chaud de la confrontation entre magnats et populaires : la certitude que les magnats sont prédestinés à la violence, et que tout individu est condamné à reproduire la violence congénitale de son lignage. Reste que l'histoire de l'exclusion politique des magnats à Florence entraîne des conséquences sans doute imprévisibles pour les gouvernants qui ont mis en place cette législation. Telle est, pour l'histoire politique de la fin du Moyen Âge, la portée générale du livre de C. Klapisch-Zuber : le contrôle de cette « minorité turbulente » que constituent les magnats y apparaît bien comme un « banc d'essai du contrôle de la parenté, des groupes, des identités ». Identité construite, que celle des magnats ? Sans doute, mais « les catégories sociales ont la vie dure » (p. 450) et c'est à une réflexion sur la durée posthume de la catégorisation sociale que nous convie ce « retour à la cité ».

PATRICK BOUCHERON

1 - Voir la belle moisson de témoignages rassemblés dans Isabelle CHABOT, Jérôme HAYEZ et Didier LETT (éd.), *La famille, les femmes et le quotidien (XIV^e-XVIII^e siècle). Textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

Sandro Carocci (dir.)

La nobiltà romana nel medioevo

Rome, École française de Rome, 2006, 662 p.

Ville Éternelle, la Rome médiévale n'est pas que la cité des Papes et de leurs légendes, de leurs demeures et de leurs conciles, de leurs cardinaux et de leurs intellectuels. En historiographie, à tout le moins, elle est plus que cela depuis le foisonnement des recherches sur les diverses facettes de sa topographie urbaine, de sa société citadine, de son emprise territoriale. Or, si dès 1973 et la parution de la thèse de Pierre Toubert, le Latium, plutôt que Rome, est devenu le symbole même d'un modèle heuristique, celui de l'*incastellamento* seigneurial, les travaux sur la société politique urbaine n'ont longtemps pas fait l'objet d'une mise en perspective comparée, ou comparable, et qui plus est, sur la longue durée. Voilà l'une des raisons d'être de cet imposant ouvrage, né d'un colloque tenu à Rome en novembre 2003. Ses 26 contributions s'efforcent aussi bien de faire le point sur l'état de la recherche que de proposer des lectures innovantes ou des interprétations renouvelées dans des champs aussi différents que l'archéologie et l'histoire de l'art, l'économie et la culture, l'histoire sociale et celle de l'Église, le monde de l'écrit et l'espace urbain. Nous touchons ici la seconde, et plus directe, raison d'être de ce livre, à savoir son plus petit dénominateur commun : l'étude de la noblesse citadine. Alors, pourquoi privilégier des recherches nobiliaires romaines et comment s'y prendre pour ce faire ?

Choisir la noblesse comme champ d'enquête spécifique c'est, d'abord, suivre la voie tracée par la recherche la plus récente qui a multiplié les études thématiques tant au niveau européen que sur un plan italien, voire directement romain. Insister sur les composantes plus spécifiquement urbaines de cette noblesse, c'est ensuite approfondir, à plusieurs voix, une question essentielle dans le contexte propre à la Rome médiévale. Il s'agit des rapports de force qui sous-tendent, depuis le XIII^e siècle au plus tard, les liens entre le faite de cet univers aristocratique, constitué par une quinzaine de très grands lignages baronniaux – les *baroni di Roma* si bien étudiés il y a une

quinzaine d'années par Sandro Carocci –, et le restant des couches nobiliaires ainsi que leurs marges (*militēs, cavallerotti, bovattieri*), celles-ci demeurant toujours par nécessité plus intimement liées aux aléas politiques, sociaux et religieux de Rome, leur seule cité. Enfin, et peut-être surtout, opter pour une approche largement diachronique de ce que la noblesse a pu signifier à Rome, du ^v^e au ^{xvi}^e siècle, permet de poser les jalons d'une comparabilité prometteuse à l'échelle tout à la fois urbaine, italienne et européenne. C'est d'ailleurs bien à cela que s'attellent les trois premières contributions de ce livre vouées, comme elles le sont, à interpréter les parallèles et les contrastes existant entre la noblesse romaine et le monde nobiliaire italien : Chris Wickham traite du haut Moyen Âge, S. Carocci écrit sur les ^x^e-^{xiii}^e siècles, Igor Mineo parvient jusqu'au début du ^{xvi}^e siècle. Ces trois essais posent, dès l'abord, les grands cadres du tableau. Rome apparaît ainsi, dans la longue durée, comme un confluent extrêmement intéressant entre des univers géopolitiques et des modèles socio-institutionnels différents et souvent divergents. Il s'agit, en schématisant à outrance, de l'empire byzantin et du monde franc, des communes italiennes et des royaumes méridionaux, des principautés régionales et des cités républicaines, ainsi que des différents critères, rôles et espaces que chacun de ces protagonistes offre à sa, mieux à ses, noblesse(s). Lieu de rencontre multipolaire aux parallélismes changeants, Rome incarne véritablement, selon les périodes, les sources et leurs interprétations, des noblesses plurielles. Au fil des contributions, nous pouvons ainsi nous retrouver devant une noblesse urbaine aux racines antiques (les sénateurs et *consules romanorum* médiévaux) ; devant une noblesse citadine aux caractéristiques fortement communales (*militēs* et *cavallerotti* comme dans les statuts, tardifs, de 1363) ; mais aussi devant une noblesse territoriale et princière (l'ensemble des lignages baronniaux dès le ^{xiii}^e siècle ; les Colonna et les Orsini *in primis* au ^{xv}^e siècle) ; mais encore devant de nouveaux nobles entrepreneurs agraires, comme les *bovattieri* des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles ; mais enfin, et maintes fois, devant une noblesse curiale et cardinalice, canoniale et administrative.

Chacune à sa façon, toutes les contributions s'efforcent d'éclairer un ou plusieurs pans de ce tableau : des stratégies parentales mises en œuvre par ces nobles romains à leurs choix urbanistiques, encore aujourd'hui si évidents dans le semis urbain ; de leur attention à la documentation écrite, qui comprend aussi l'épigraphie funéraire, à leurs prédilections culturelles ou artistiques. Le plan de cet ouvrage foisonnant oscille, il est vrai, entre chronologie et thématique, ce qui oblige parfois le lecteur à une intense gymnastique mentale : d'un haut Moyen Âge avant tout archéologique, l'on passe ainsi à une série d'essais thématiques (^x^e/^x^e-^{xv}^e siècles), eux-mêmes entrecoupés de quelques textes centrés plus sur le *Duecento* romain, avant de terminer sur une ample partie réservée au bas Moyen Âge. Qui plus est, un certain nombre de questions ne sont que peu ou prou abordées dans ce volume : aucune intervention spécifique ne traite des rapports entre noblesse et ordres mendiants ou entre les élites romaines et celles, certes plus communales mais longtemps si proches, de Florence, alors même que les liens entre les nobles romains et les rois de Naples sont dûment évoqués, du ^{xii}^e au ^{xv}^e siècle. Enfin, la projection de ces noblesses romaines sur le territoire n'apparaît, souvent, qu'en pointillé. Il y a toutefois une (très) bonne raison à cela qui renvoie à certaines spécificités de longue durée de cette noblesse romaine, autant de caractéristiques qui ressortent avec clarté de cet ouvrage. Exception faite, et en partie seulement, pour le groupe restreint, et déjà bien connu, des *baroni di Roma* du second Moyen Âge, l'identité collective de la noblesse romaine est depuis toujours, avant tout, fondée sur son urbanité d'ascendance classique, sur ses liens préférentiels avec une cité que le siège de saint Pierre rend unique, y compris durant les absences de son titulaire, et, au fond, sur ce que l'un des auteurs a, à juste titre, qualifié de « splendeur qui se mue en magnificence » (p. 623). Rendons donc grâce à ces 26 auteurs qui nous livrent, enfin, une lecture tout à la fois complexe et innovante de cette splendeur médiévale qui fut aussi une magnificence nobiliaire et romaine.

Julie Claustre

Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge

Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, 495 p.

L'ouvrage porte sur l'invention de l'emprisonnement public pour dette aux XIV^e et XV^e siècles, un phénomène aussi banal et durable (il fut aboli en 1867 seulement) que peu étudié pour lui-même, faute d'être devenu une catégorie juridique du droit savant. Pour cerner le phénomène, l'auteur commence par le resituer dans son contexte économique et documentaire dans un long et lumineux chapitre liminaire. La définition de l'usure au XII^e siècle entraîne la condamnation de toute rétribution d'un capital, mais débouche au XIII^e siècle sur la légitimation du crédit, dès lors qu'est reconnue l'utilité sociale de l'intérêt. Or le crédit, en l'absence d'un système bancaire unifié, a besoin de s'appuyer sur des mécanismes qui garantissent les créances : l'honneur commercial, mais aussi un droit et des institutions capables de transformer l'emprunt non honoré en dette susceptible de poursuites devant la justice civile. C'est ce dernier aspect qui est l'objet de l'étude et sera traité, dans le cas parisien, à partir des archives du Châtelet de Paris de la fin du XIV^e et du XV^e siècle, à défaut d'archives notariales encore indigentes à la fin du XV^e siècle.

Partant de là, la première partie, très juridique, s'applique à retracer la genèse du droit donné aux créanciers à partir du XIV^e siècle d'emprisonner un débiteur dans une prison royale pour le contraindre à payer sa dette. L'essor économique a en effet suscité au XIII^e siècle une demande d'encadrement du crédit, à laquelle les autorités ont répondu en développant une juridiction gracieuse authentifiant les contrats privés et des contraintes institutionnalisées visant à en garantir le respect. Longtemps en retrait dans ce domaine, la monarchie y fait une entrée spectaculaire en 1303 en choisissant l'emprisonnement pour faire respecter les créances passées sous son sceau. Le succès est rapide, puisque le recours aux prisons du prévôt de Paris est devenu ordinaire au XV^e siècle : 80 % des prisonniers pour dette le sont dans le cadre d'affaires privées et

non pour une dette due au roi. Pour cela, le créancier a recours dans la majorité des cas à une lettre d'obligation, c'est-à-dire un acte notarié comportant une clause par laquelle le débiteur s'oblige « corps et biens ». Le créancier peut dès lors s'adresser à un sergent du Châtelet pour faire emprisonner son débiteur et le contraindre à payer – car ce type d'incarcération n'est ni une garde à vue ni une peine. L'essor de cette nouvelle procédure est permis grâce au développement du tribunal qui la porte, le Châtelet, mais aussi en vertu du privilège d'attraction de connaissance par lequel les actes scellés du sceau du Châtelet étaient reconnus comme authentiques et surtout exécutoires dans tout le royaume. Cette innovation juridique a le mérite, pour le roi, de l'introduire dans le champ des relations contractuelles privées, de lui rapporter de l'argent, d'étayer son monopole de la violence légitime et d'enseigner la sujétion à ceux qui recourent à sa juridiction gracieuse.

La deuxième partie, plus économique et sociale, dresse le portrait des débiteurs et de leurs dettes. La contrainte par corps, qui résulte d'un choix des contractants, est exigée par les créanciers des débiteurs à la solvabilité la plus fragile et c'est sans surprise que l'on trouve parmi eux 46 % d'artisans et 33 % de travailleurs. Leurs dettes sont à 80 % en argent, mais également en travail pour des salariés ayant rompu leur contrat. La moitié des dettes ont un montant inférieur à 5 livres parisis. La géographie de l'endettement reflète la domination de créanciers parisiens (95 %) sur leurs voisins (61 %) mais aussi sur les ruraux (30 %), dans un rayon de 8 km. On s'endette entre février et juin, pour faire face aux termes de printemps, ainsi qu'à la soudure, lorsque les réserves de grains de l'année précédente sont épuisées, mais les blés nouveaux pas encore mûrs. Le crédit est diffus puisqu'on s'endette en général seul et qu'on ne prête qu'une fois. Les dettes qui lient sont avant tout des ventes mobilières à terme de céréales, de vin, de chevaux, de bétail, de vêtements, de lard, de draps (59 % des écrous en 1488-1489) et des prêts (16 %). Cette obligation spéciale naît en 1303, mais ne cesse de s'étendre : la contrainte par corps se banalise avec le temps pour devenir une clause ordinaire à la fin du XIV^e siècle, tan-

dis qu'elle est donnée en privilège à certaines catégories de marchands (étrangers, de poisson, de vin et de viande) dans l'espoir qu'ils favoriseront l'approvisionnement du royaume et de la capitale.

La troisième partie analyse le mécanisme de la coercition pour dette. La contrainte peut s'exercer en prison ouverte – qui tient alors de l'assignation dans les limites de la ville – ou en prison fermée dans un bâtiment qui n'est pas forcément le Châtelet, ni une prison royale, même si les contraintes matérielles rendent cette dernière solution plus fréquente. L'arrestation a volontiers lieu à l'occasion des termes de novembre et obéit à un rituel qui la rapproche de la saisie de biens. La majorité des séjours en prison n'excède pas 2 jours, mais c'est beaucoup au regard des autres emprisonnements et du coût de l'incarcération (peut-être 1 sou par nuit hors dépenses de bouche et frais de procédure) qui est à la charge du prisonnier, s'il en est capable, ou du créancier, s'il est pauvre. L'incarcération reste cependant rentable pour le créancier au regard des sommes dues. La prison pour dette est aussi redoutée parce qu'elle entache l'honneur du prisonnier, la dette et le vol étant des catégories juridiques perméables. L'enseignement le plus surprenant de cette partie, et de la thèse, est que la plupart des délivrances de prisonniers pour dette ne passaient pas par la justice, mais s'achevaient par un compromis amiable par lequel le débiteur remboursait sa dette en s'endettant auprès d'un tiers, obtenait son échelonnement ou une remise partielle. Par conséquent, « la séquence emprisonnement-audience de délivrance fonctionnait comme une dramatisation : elle manifestait d'abord la détérioration des relations entre créancier et débiteur, puis leur nécessaire restauration » (p. 398) si bien que cette procédure révèle en fait « une justice de compromis s'adossa[n]t aux attributs effrayants de la justice formelle » (p. 409). Si ce nouveau droit se développe malgré sa relative inefficacité, c'est qu'il répond à une double fonction sociale : faire le tri entre les débiteurs solvables et les autres d'une part, ritualiser leur dépendance socio-économique d'autre part.

On pourra regretter ici ou là des passages un peu confus à force d'être détaillés (sur les

frais d'incarcération par exemple), mais il faut surtout souligner la performance de ce livre qui éclaire puissamment les mécanismes du crédit dans la société médiévale sans pouvoir recourir à la documentation notariale, tour de force rendu possible grâce à une exceptionnelle aisance de Julie Claustre avec le droit qui lui fournit l'essentiel de sa matière. L'historien de Paris s'étonnera que l'auteur ne tire pas toutes les conclusions des informations socio-économiques qu'elle donne sur la capitale (ainsi les cartes ne sont pas commentées), faute de les mettre en relation avec les sources ou les études parisiennes, mais sera plus que consolé avec les très belles mises au point sur le notariat parisien, le tribunal du Châtelet ou le privilège d'attraction de connaissance. Au bout du compte, cette étude de l'emprisonnement pour dette apporte pas mal à l'histoire de Paris, beaucoup à celle de l'État, énormément à l'histoire et à l'anthropologie du droit.

BORIS BOVE

Trevor Dean

Crime and justice in late medieval Italy
Cambridge, Cambridge University Press,
2007, 226 p.

Cet ouvrage entend être bien plus qu'une synthèse d'études fragmentées : il ambitionne de sortir l'analyse de la criminalité d'un tropisme géographique centré sur Florence et Venise – tropisme au demeurant que l'on pourrait discuter, et qui est sans doute surtout marqué dans l'historiographie anglo-saxonne. Trevor Dean, historien de Ferrare (un de ces États souvent « oubliés » par les historiens anglo-saxons), souhaite, par l'analyse de la réponse judiciaire aux pratiques déviantes, fournir un point d'ancrage pour la compréhension des rapports sociaux, dans une Italie surtout septentrionale (XIII^e-XV^e siècles).

Pour ce faire, il construit un discours de la méthode fortement marqué par les réflexions de Paul Ricoeur sur le témoignage¹. Si la réflexion épistémologique est parfois très rapide et très en deçà de ses ambitions, les choix méthodologiques n'en demeurent pas moins originaux : l'auteur tente ainsi de séparer,

à travers les deux parties du livre, deux rapports aux sources distincts, afin d'éviter les pièges tendus par des sources judiciaires dont les pratiques discursives et normées sont masquées par un objet apparemment positif et factuel.

La première partie construit un chapitre par grandes catégories de sources, en tentant d'en repérer les principaux apports à la construction de la pratique judiciaire ; dans l'ordre, il s'agit donc d'analyser les procès, puis les chroniques, les narrations littéraires, les statuts, et enfin les *consilia*, c'est-à-dire les recueils d'opinions de juristes sollicités sur des cas précis. L'idée de l'auteur est d'assumer une forme d'impressionnisme, tempéré par le comparatisme (dans l'espace et le temps), en laissant chaque source exprimer son discours normatif ; l'originalité de cette partie tient également au recours aux *consilia*, trop peu souvent exploités par les historiens du droit, alors qu'ils sont parfois essentiels pour comprendre les doutes et inflexions d'une pratique répressive. Certaines sources manquent étonnamment à l'appel, à commencer par les sources iconographiques (l'auteur oublie de mentionner par exemple l'ouvrage de Gherardo Ortalli sur la peinture infamante²) ou encore celles liées aux confréries d'accompagnement des condamnés à des peines afflictives (les *Libri de' giustiziati*).

La seconde partie, plus classiquement, croise les sources dans une analyse des différents crimes et de l'évolution de leur répression : s'y succèdent insultes et vengeances, crimes sexuels, philtres et poisons, violences puis vols. On regrette notamment de ne pas y trouver de réelle analyse sur l'émergence du banditisme, le développement des spadassins ou la criminalité politique – c'est-à-dire que manquent certaines déviances plus spécifiquement attachées à cette Italie tardo-médiévale, au profit de catégories qui, exception faite des magies blanches et noires, peuvent sembler trop universelles pour être pertinentes.

Malgré ces déséquilibres parfois gênants, l'ouvrage parvient à remettre en question certaines idées préconçues, à préciser certaines évolutions. Ainsi, le glissement du système accusatoire vers le système inquisitoire apparaît comme un mouvement hésitant, ni linéaire ni abouti (la petite République de Lucques

louvoyant par exemple entre les deux), et non comme une irrésistible mutation. Les statuts insistent sur la contagion des crimes, sur une peste à endiguer, implicitement légitimés par des ouvrages de fiction qui approuvent, voire appellent de leurs vœux, une justice aussi répressive que sévère. Parallèlement, l'émergence d'un souci prioritaire d'ordre public, et non de réparation du déshonneur, semble guider l'évolution pénale de l'insulte, voire celle des crimes sexuels considérés comme une menace pour l'institution familiale et, donc, l'ordre social.

L'auteur brosse le portrait d'une société finalement peu violente, dans laquelle l'usage de l'arme blanche reste exceptionnel, une société qui, en outre, tend à limiter le recours aux peines afflictives contre les voleurs, une société en définitive peu criminogène, ce qui permet de lutter contre certaines idées reçues sur la violence ordinaire d'une « Renaissance » italienne où les déviances contrasteraient avec le raffinement de la civilisation. Il est néanmoins regrettable que T. Dean, dans une conclusion trop brève, n'ait pas tenté de donner un sens à ces évolutions, qu'il n'ait pas perçu globalement l'irruption de l'ordre public : progressivement, en son nom, sont tolérées certaines violences (le duel, par exemple) pour mieux freiner celles qui lèsent la majesté (humaine ou divine), à commencer par les pratiques démoniaques.

L'ouvrage présente donc nombre de pistes nouvelles, à même de nuancer les monographies parfois excessives concernant Florence ou Venise. L'ambition italienne de la réflexion, si elle a le grand mérite de sortir d'une lecture campaniliste, peine cependant à s'imposer pleinement, en raison d'une méthode qui peut laisser songeur. Par exemple, choisir de s'appuyer principalement sur les archives judiciaires de quatre villes de puissance moyenne (Savone, Bologne, Lucques et Mantoue) est tout à fait légitime ; en revanche, les sondages qui y sont effectués peinent à emporter la conviction, par leurs limites. Par ailleurs, l'échantillon de chroniques retenu (pour l'essentiel, certaines tirées des *Rerum Italicarum Scriptores*) relève plus de la commodité d'accès que d'un choix scientifique : il est par exemple regrettable que les chroniqueurs de Lucques

et de Mantoue (villes pourtant centrales dans les sources archivistiques) n'y figurent pas.

De ce fait, l'ouvrage semble parfois proposer des hypothèses, certes souvent séduisantes, plus que des démonstrations fondées sur des sources, somme toute attendues, et sur une bibliographie lacunaire. Si les pistes ouvertes sont nombreuses, ce livre, sans doute parce qu'il entend dépasser le genre convenu de la synthèse monographique, appelle plus à de nouvelles études qu'il ne dresse un tableau complet et définitif de la répression des déviances, dans une Italie marquée tant par une culture juridique instituée et diffuse que par la persistance de formes variées de justice privée.

RENAUD VILLARD

1 - Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

2 - Gherardo ORTALLI, *La peinture infamante du XIII^e au XVI^e siècle* : « ...pingatur in Palatio... », Paris, G. Monfort, [1979] 1994. D'autres références bibliographiques font nettement défaut : par exemple, dans le chapitre consacré aux chroniques, l'auteur traite longuement des justices populaires, des corps suppliciés par la foule, sans évoquer les analyses essentielles d'Ottavia NICCOLI, *Il seme della violenza. Putti, fanciulli e mammoli nell'Italia tra Cinque e Seicento*, Rome, Laterza, 1995.

Isabel Alfonso (dir.)

The rural history of medieval European societies: Trends and perspectives

Turnhout, Brepols, 2007, 310 p.

Ce recueil d'articles constitue par son ensemble un ouvrage original et passionnant à la fois. En effet, sept ruralistes du Moyen Âge décrivent, chacun pour un pays européen, l'évolution de l'historiographie médiévale (thèmes, méthodes, sources, concepts...) sur le monde rural au cours du XX^e et du début du XXI^e siècle. On s'aperçoit vite combien l'histoire rurale médiévale est encore relativement peu courue, mais surtout combien les approches sont variables selon les langues, les cultures, les régimes politiques, ou les objectifs sociaux.

Dans son introduction, qui fait synthèse, Isabel Alfonso souligne que l'importance des

influences externes sur chaque historiographie est un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage et précise que cela vient pour partie de contextes politiques différents. C'est en France et en Angleterre que le Moyen Âge a été le plus étudié, ce qui a influencé l'Espagne. En Italie, des étrangers ont joué un grand rôle dans les études médiévales. Quant à la Pologne et l'Allemagne, leur historiographie a été très liée aux régimes politiques successifs qu'ils ont connus. La France a construit un modèle universel, alors qu'en Pologne l'étude de la nature du pouvoir et de ses bases ethniques domine. Certains aspects ont pesé dans tous les pays : ainsi la paysannerie est conçue comme une population subordonnée et passive, avec une économie tournée vers la subsistance, étrangère au marché, sans connaissances techniques et vivant dans une solidarité collective. Les conditions de formation des historiens tiennent aussi un rôle : en France, par exemple, les liens entre histoire et géographie ont favorisé la voie de la recherche rurale. En Italie, la séparation entre histoire et économie est visible. Le développement de l'archéologie dans les dix dernières années est partout fort important. Tout ce matériel réuni ici peut permettre de promouvoir une meilleure communication entre médiévistes et spécialistes d'autres périodes et d'aider à traverser les barrières des cultures nationales.

En Angleterre, les principaux centres d'intérêt sont l'archéologie et le paysage ; la recherche a été influencée par les sciences sociales et la culture matérielle, d'où des études sur la production rurale, en particulier alimentaire, ainsi que sur les machines : moulins à eau et à vent. D'une approche institutionnelle, on est passé à une approche plus conceptuelle. On a travaillé également sur le rôle et la place des femmes.

Benoît Cursente présente les points essentiels de l'historiographie française : la grande mutation est géographique ; le Moyen Âge rural avait précédemment été étudié dans le Nord du pays essentiellement, actuellement c'est le Midi qui est le plus productif. L'histoire sociale a été rénovée par l'incorporation de l'anthropologie, et l'influence de l'étude des ressources naturelles et celle de l'archéologie font qu'au total les types d'études sont

actuellement bien plus diversifiés et nuancés qu'il y a vingt ans.

Parmi les récents éléments novateurs, on distingue un mouvement qui va d'une approche gallo-centrique à une comparaison européenne, une tendance à la longue durée et, enfin, une pluridisciplinarité renforcée par le recours à l'archéométrie et aux sciences paléo-environnementales. Un certain renouvellement provient aussi des études sur les techniques et pratiques agraires. Mais l'histoire rurale peut-elle continuer d'être un terrain de recherche spécifique ou bien sera-t-elle incluse dans un plus vaste champ sur la « société médiévale » ?

En Espagne, on retiendra trois phases : l'assimilation d'influences extérieures dans les années 1970, des travaux régionaux dans les années 1980 et, actuellement, une diversification des recherches traditionnelles. Dans tout cela, le rôle des rencontres de Flaran de 2004 a été très important. Parmi les thèmes actuels, on notera les pouvoirs dans l'histoire rurale, les paysages, la production. Mais surtout il semble que l'on veuille comprendre le passé de l'homme dans son environnement. L'auteur note un quasi-silence sur la structure économique, l'équipement technique, l'organisation du travail ; ce qui le laisse peu optimiste sur le développement de l'histoire rurale médiévale en Espagne...

Au cours des trente dernières années, des changements importants ont eu lieu dans l'historiographie médiévale italienne, en particulier en ce qui concerne le pouvoir seigneurial et les paysages, les travaux de Pierre Toubert sur le Latium, les sociétés rurales et les communautés villageoises. Deux points demeurent négligés : la relation entre écologie, peuplement et pouvoirs, qui sont trop souvent étudiés de façon isolée ; de même que la longue durée de certaines structures agricoles jusqu'à l'époque moderne. Il manque en fait une coordination des divers aspects de l'histoire rurale qui permettrait d'interpréter les changements du paysage et de la société.

S'agissant du monde germanique, les choses sont plus complexes. L'auteur rappelle que la majorité des historiens ruraux des années 1930 avait soutenu les nazis. Le discours de ces hommes, que l'on retrouve après

1945, est resté présent, mais l'histoire a perdu de son importance et d'autres disciplines ont joué un rôle dans l'étude des sociétés rurales qui s'est centrée sur les seigneurs et leurs relations entre eux. Les historiens d'Allemagne de l'Est ont insisté sur l'inégalité des tenanciers qu'ils ont considérée comme un facteur important. Par contre, le marché rural, qui a intéressé d'autres pays, n'a jamais été étudié. Au total, l'historiographie germanique serait en crise depuis les années 1970, car les Allemands considèrent ces recherches, qui portent sur les pratiques de la grande majorité de la population du temps, comme d'intérêt mineur.

Enfin, l'historiographie polonaise depuis le XIX^e siècle a vu le monde paysan comme un aspect parmi d'autres sujets plus importants et, plus particulièrement, de l'histoire nationale. Les Polonais ont tourné leur attention vers la culture matérielle, notamment l'archéologie comme méthode d'enquête centrale sur le monde rural. Le résultat actuel est une étude de l'environnement, de la culture matérielle, mais les habitants eux-mêmes sont en fait absents. Ce n'est pas seulement dû à l'orientation marxiste d'après 1948, mais à une tradition qui existait déjà auparavant. Une question toujours d'actualité est celle des rapports avec les Germains, l'arrivée de colons germaniques et la loi germanique.

L'étude pour chaque pays est complétée d'une abondante bibliographie en plusieurs langues. Il demeure à la fin de cette lecture une impression double. D'abord, la complexité de l'Europe de l'histoire médiévale : chaque pays a ses traditions, sa culture, ses visions, ses perspectives et donc fournit des analyses différentes. Mais, par ailleurs, ce travail amène aussi le lecteur médiéviste à s'interroger profondément sur ses méthodes et ses concepts de recherche. Bien sûr, nous avons tous déjà réfléchi et même écrit sur la méthodologie historique, mais cette juxtaposition d'historiographies médiévales expliquées et décortiquées conduit à une nouvelle et profonde interrogation épistémologique sur les sujets, les méthodes, les concepts que nous utilisons pour étudier ce Moyen Âge rural.

**Paul H. Freedman
et Monique Bourin (éd.)**

Forms of servitude in Northern and Central Europe: Decline, resistance, and expansion
Turnhout, Brepols, 2005, x-449 p.

Jean-Pierre Devroey

*Puissants et misérables. Système social
et monde paysan dans l'Europe des Francs
(VI^e-IX^e siècles)*

Bruxelles, Académie royale de Belgique,
2006, 727 p.

Voici deux ouvrages qui témoignent du renouveau de l'histoire économique et sociale. Le premier volume aborde le thème du servage dans l'Europe du Nord et de l'Est du XII^e au XVIII^e siècle. Il regroupe les communications du colloque de Göttingen de 2003 et fait pendant à la publication de l'École française de Rome sur le servage dans les pays de la Méditerranée occidentale¹. Les articles explorent tour à tour le vocabulaire du servage, sa survivance et son renouvellement durant le bas Moyen Âge et la période moderne à travers des études de cas consacrées à l'Allemagne essentiellement mais également au Nord de la France, au Danemark, à la Suisse, la Hongrie, la Pologne et l'Angleterre.

Cet ouvrage confirme combien le servage était répandu en Europe, et ceci sans interruption dans plusieurs régions depuis l'époque médiévale. Néanmoins il n'était pas généralisé : la plupart des paysans européens n'étaient pas serfs mais beaucoup d'entre eux étaient contraints à des charges serviles ; d'autres, d'origine servile, n'étaient soumis qu'à de légères obligations. Ceci dit, le servage était fortement ressenti ; la révolte des paysans de 1381 en Angleterre et la guerre des paysans en Allemagne en 1525 révélèrent une colère profondément enracinée.

Les articles mettent également bien en évidence les multiples variations locales du phénomène du servage. Chaque région, localité, et domaine possédait sa propre répartition du pouvoir, ses privilèges et statuts particuliers, et ces territoires connaissaient des chronologies diverses d'extension ou, au contraire, de recul de la servitude. Toutes les généralités couramment admises sur l'histoire du servage sont

contredites par cet ouvrage. Paul Freedman et Monique Bourin ouvrent le livre par un chapitre remarquable qui met en perspective l'ensemble des thèmes abordés mais ne peut éviter que la diversité des situations étudiées laisse au lecteur un sentiment de trouble : il lui semble en savoir moins, après avoir lu le livre, sur le servage européen comme phénomène général.

Le livre de Jean-Pierre Devroey propose une approche différente. Ce dernier est bien connu des historiens du haut Moyen Âge en tant qu'auteur d'une série d'articles importants sur le grand domaine franc, qui l'a imposé comme une autorité dans ce domaine. En 2003, J.-P. Devroey publie la première partie d'un manuel qui traite de l'histoire sociale et économique du monde franc durant le haut Moyen Âge². Très lisible et accessible, il s'agit d'un manuel de référence qui propose de nombreuses démonstrations originales. *Puissants et misérables* est en principe le tome suivant mais, en réalité, le projet a dépassé l'objectif d'origine et l'ouvrage constitue au final une synthèse érudite de grande importance.

J.-P. Devroey relève le challenge de la microhistoire en nous présentant une image complète du système social franc. En d'autres termes, ce second volume est explicitement une œuvre d'histoire sociologique, qui emprunte à Max Weber, Émile Durkheim, Karl Marx et Louis Dumont, et s'interdit toute narration. Quand l'auteur ne peut pas l'éviter, il la présente comme une étude de cas d'un carnet d'anthropologue, différenciée du texte analytique par un alinéa et une ligne verticale. L'analyse elle-même et le choix d'exemples ne suivent pas pour la plupart de chronologie. De temps en temps, l'auteur laisse entendre que le système social qu'il discute a atteint sa pleine maturité au cours d'un âge d'or carolingien, mais il souhaite surtout montrer comment fonctionnait ce système et non raconter l'histoire traditionnelle de la grandeur et de la décadence des Carolingiens.

Ce livre s'organise en trois parties. La première cherche à établir des modèles efficaces avec lesquels comprendre le monde du haut Moyen Âge. Marc Bloch le considérait comme le premier âge féodal, et y avait vu un fait social total. Depuis, les recherches ont mis l'accent

sur l'importance des structures familiales et de parenté, ou sur la signification du pouvoir public par opposition au pouvoir privé, dans un contexte de remise en cause de l'histoire sociale traditionnelle. J.-P. Devroey propose une interprétation critique précieuse de tous ces thèmes (en particulier sur la royauté et ses relations avec l'aristocratie), mais ce qu'il veut surtout prouver c'est qu'il est possible d'écrire une histoire sociale globale de la période en appliquant les concepts de la sociologie au monde du haut Moyen Âge.

La deuxième partie procède à l'analyse de la société franque où les concepts enracinés de hiérarchie et de domination se confrontent avec l'idée d'une égalité de tous les hommes devant Dieu. Ces chapitres analysent les ordres sociaux, de l'aristocratie impériale jusqu'aux pauvres. Ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les indigents. Ils sont libres mais impuissants, et c'est à propos de leur statut que l'on découvre le plus clairement les tensions dans la société franque, tensions qui atteignent leur point culminant au IX^e siècle.

J.-P. Devroey est bien conscient du fait qu'il existe plus d'études sur l'aristocratie que sur les millions de paysans qui forment la majeure partie de la population et, dans la troisième partie, il s'efforce de proposer quelque chose de tout à fait différent. La difficulté bien sûr est d'écrire sur les paysans quand presque toutes les sources viennent de l'élite, surtout des grands monastères. Les opinions seront partagées sur le point de savoir si J.-P. Devroey, qui fait lui-même autorité sur ces matériaux, a vraiment surmonté le problème, mais il offre sans aucun doute une discussion riche, sophistiquée, détaillée et nuancée de la question.

J.-P. Devroey a-t-il finalement réussi à défendre sa conception d'une histoire sociale et économique malgré ses détracteurs ? Je doute qu'ils en soient convaincus. Car les historiens ne seront pas tous d'accord avec les interprétations qu'il donne des épreuves et des épisodes cités. Le livre a un ton magistral, peut-être parce qu'il s'agissait au départ d'un manuel. Il subsistera des détracteurs mais cela importe peu : J.-P. Devroey nous offre avec cet ouvrage une étude extrêmement intéressante et bien informée sur le monde franc.

1 - « La servitude dans les pays de la Méditerranée occidentale chrétienne au XII^e siècle et au-delà : déclinante ou renouvelée ? », Actes de la table ronde de Rome, 8 et 9 octobre 1999 », *Mélanges de l'École française de Rome*, 2-112, 2000, p. 633-1085.

2 - Jean-Pierre DEVROEY, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VI^e-IX^e siècles)*. I, *Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris, Belin, 2003.

Perrine Mane

Le travail à la campagne au Moyen Âge.

Étude iconographique

Paris, Picard, 2006, 471 p.

Le travail de Perrine Mane s'inscrit dans l'effort somme toute assez récent des historiens pour écrire l'histoire des « humbles », ceux qui vivent et meurent en ne laissant à la postérité que des traces ténues et longtemps ignorées. De nouvelles techniques et sciences auxiliaires (carpologie, palynologie, dendrochronologie) permettent de reconstituer leur environnement. Leur état physique se laisse deviner grâce à l'ostéologie, leur habitat se découvre dans les fouilles archéologiques, leurs vêtements et leurs mobiliers sont parfois repérables dans les inventaires après décès ; mais comment dire les gestes, les rythmes du travail, les outils ? Les textes de la pratique tels que les chartes, les comptes seigneuriaux, les archives notariales n'évoquent bien souvent que le cadre juridique du travail agricole ou ses fruits sur lesquels pèse la fiscalité seigneuriale.

P. Mane se propose de combler ce vide en portant un regard d'historienne sur les innombrables images que nous a laissées le Moyen Âge, et qui comportent très souvent des scènes de la vie des campagnes. Avec toute la prudence méthodologique qu'impose ce type particulier de source, sujette aux conventions esthétiques, aux mises en scène convenues, P. Mane tente de recréer cette culture matérielle en se focalisant sur les techniques agricoles. Le comparatisme est l'un des points forts de cette recherche qui s'étend à la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays nordiques, la Bohême, l'Italie et l'Espagne et couvre une large période : du IX^e au XVI^e siècle. Ce choix permet de raisonner sur des séries

de manière à repérer les poncifs et extraire les *realia* pertinents.

La Bible offre des épisodes largement reproduits et illustrés : Adam et Ève au travail (parfois accompagnés par Abel et Caïn), Noé et sa vigne, les nombreux bergers de l'Ancien Testament (Abraham, Lot, Moïse, David) et ceux de la nativité dans le Nouveau. Les paraboles du Christ en lien avec la vie rurale (le semeur, l'ivraie, la brebis perdue, etc.) ont été maintes fois représentées. L'hagiographie, les miracles de la Vierge, les vertus constituent autant de gisements iconographiques, auxquels il faut ajouter les calendriers, les saisons, les ouvrages d'agronomie, les traités d'hippiatrie et d'hippologie, les traités cynégétiques, les encyclopédies en tout genre, les cartulaires enluminés, l'armorial de Guillaume Revel, les traités d'astrologie, les recueils de proverbes, de fables, de récits mythologiques, les récits de voyages, les livres de morale, les romans et les pastourelles, etc. Cette énumération, loin d'être exhaustive, donne une idée de l'ampleur du corpus rassemblé : 3 000 images sur des supports variés, mais en privilégiant l'enluminure. Pour chaque type de source, P. Mane évoque son histoire propre, son aire de production et de diffusion en insistant toujours sur la rupture du XIII^e siècle, « vers plus de réalisme ». Chaque image est précisément datée, localisée et attribuée dans la mesure du possible. Les sources iconographiques sont, autant que faire se peut, confrontées aux sources textuelles.

Sont ainsi successivement analysés la céréaliculture, la vigne, les légumes du jardin potager, le bûcheronnage, enfin l'élevage et le gardiennage des bêtes. Les titres de chapitres sont souvent constitués à partir de proverbes qui évoquent un calendrier agricole. Ainsi, la Saint-Barnabé (11 juin) est associée au semis des navets et à la faux dans le pré. La juxtaposition de tous ces proverbes pourrait sans doute esquisser un calendrier fin des activités agricoles. On regrette de ne pas connaître leur provenance et leur datation. Pour chaque chapitre, l'auteure évoque le contexte historique propre au domaine étudié (évolution des techniques, géographie de la production, etc.) ; elle décrit ensuite les images du corpus retenu, les saisons, les acteurs, les instruments, les gestes

et les techniques. Une somme colossale de connaissances est ici rassemblée, avec une attention remarquable au vocabulaire : on pourrait en tirer un véritable glossaire. Le timon de la charrue peut s'appeler aussi age, chambige, haie (p. 107) ; les échelas des vignes sont aussi nommés pisseaux, charniers, affiches, carassons (p. 188).

Les données iconographiques sérielles permettent de repérer des apparitions (celle du joug frontal pour les bœufs sur la mosaïque d'Otrante vers 1160, celle de la prairie artificielle seulement au XVI^e siècle), des disparitions (l'araire devient minoritaire dans les zones septentrionales seulement au XIII^e siècle), et des évolutions. L'Europe du Centre et du Nord est résolument tournée vers l'élevage bovin, tandis que l'Europe méditerranéenne se consacre à l'élevage ovin, avec une exception : l'Angleterre. La fiabilité de la source iconographique est corroborée par le fait que ces séries correspondent aux données climatiques : au sud de Pérouse, aucun calendrier ne représente des prés de fauche. Les dates des moissons et des semailles correspondent aux climats locaux. Ces images sont également un fidèle reflet des données botaniques : aucune figue n'y est représentée en France alors qu'elles abondent en Italie. Elles donnent une idée assez réaliste des techniques agricoles, comme le battage du grain ou les soins de la vigne, et des cultures spécifiques, comme la châtaigne qui est beaucoup exploitée dans le Nord de l'Italie. Au fil des chapitres, P. Mane insère une histoire du genre ; la répartition du travail entre les hommes et les femmes est finement analysée : le semeur, le moissonneur à la sape et le vigneron sont toujours des hommes, souvent d'âge mûr, tandis que les femmes manient la faucille et récoltent les légumineuses. Quand une image met en scène une femme qui sème, c'est une personnification de la déesse Cérès (*Speculum Virginum* de Conrad d'Hirsau, XII^e siècle).

Cependant, P. Mane signale les limites de ces sources iconographiques, notamment dans le domaine de l'élevage : elles ne permettent pas de repérer les différentes espèces. D'autre part, les influences artistiques peuvent exporter des objets dans les images, sans qu'ils le soient dans la réalité. C'est ainsi que les cuves

en pierre (*lacus vinarius*) utilisées par les vignerons italiens apparaissent dans des manuscrits français sous influence italienne. Il faut donc une double compétence en histoire des techniques agricoles et en histoire de l'art pour accomplir une critique aussi fine du document iconographique.

Enfin, P. Mane signale des écarts entre la réalité du monde agricole et les images : l'usage du cheval dans les labours est attesté dans les textes dès le XI^e siècle, mais bien plus tard dans l'iconographie. En effet, le phénomène de la copie d'un manuscrit à l'autre peut expliquer la lenteur des iconographes pour enregistrer une nouveauté technique. De plus, certaines représentations de charrue sont aberrantes, elles seraient inutilisables ! Enfin, ces images ont omis des moments clés des travaux agricoles : les défrichements, le drainage, le fumage, l'écobuage, l'effanage, la conservation des grains et le provignage. P. Mane en conclut : « Il faut admettre que la transcription précise des *realia* est loin d'être le souci majeur des artistes médiévaux » (p. 419). Pourtant, à la fin du Moyen Âge, elle constate « l'éveil à un certain naturalisme » (p. 423) notamment dans les peintures flamandes, attentives à l'apparition de la houlette des bergers, à l'usage de la hotte pour porter le vin, etc.

En revanche, l'image des paysans reste somme toute idéale : ils paraissent en bonne santé et sont correctement vêtus. Nulle trace des disettes et des humiliations imposées par les agents du seigneur.

Cette belle étude, richement illustrée, nous a convaincus de l'intérêt de rechercher les *realia* dans les images médiévales. Cependant, les statistiques sur des documents aux statuts aussi différents méritent d'être utilisées avec prudence. Un tableau de répartition des sources iconographiques par siècle, par genre, par région permettrait sans doute de pondérer les pourcentages obtenus. Enfin, on ne peut qu'être surpris par des affirmations par trop générales comme « les images en relation avec l'agriculture ne se présentent en rien comme des traductions visuelles de notions abstraites » (p. 417), ce qui peut surprendre vu le nombre d'images issues d'ouvrages religieux dans lesquels abondent les pressoirs mystiques et autres illustrations de ce type.

La signification peut renvoyer à « des notions abstraites » même si l'image offre à l'historien des *realia* une représentation pertinente d'un état de la technique à une époque et dans une région données. D'autre part, la question de la temporalité dans les images pourrait être posée en termes plus nuancés que l'affirmation énoncée par l'auteure selon laquelle « alors que la miniature, le tableau ont tendance à se limiter à l'instant, la durée est restituée par les séquences successives des cycles muraux » (p. 89). En réalité, les nuances des interprétations présentées tout au long de cette somme montrent à quel point ces quelques généralités sont à relativiser.

MARIE ANNE POLO DE BEAULIEU

**Monique Bourin
et Pascual Martínez Sopena (éd.)**

Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles). Les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002
Paris, Publications de la Sorbonne, 2007,
571 p.

Ce colloque fait suite à celui qui s'est tenu en 2000 autour, déjà, du thème de l'anthropologie du prélèvement seigneurial. Alors que la première rencontre s'intéressait à l'historiographie et aux représentations paysannes, la seconde était organisée autour de trois thèmes qui constituent les trois parties du volume : le vocabulaire du prélèvement seigneurial, les préambules des chartes de franchises, enfin les temps et lieux du prélèvement. Une quatrième partie est curieusement appelée « mosaïques seigneuriales », alors qu'elle ne comporte qu'une seule étude, celle de Carlos Estepa sur la fiscalité royale et seigneuriale en Castille au milieu du XIV^e siècle.

C'est peut-être Ghislain Brunel qui, au commencement de sa contribution sur la France du Nord, résume le mieux l'intérêt du thème de la première section : « Les manières de dire le prélèvement revêtent une grande importance dans la mesure seulement où l'on peut en tirer des conclusions sur les modalités de la rédaction, sur le type de relation unissant

les parties en présence, [...] voire sur l'objet du prélèvement » (p. 109). Les communications les plus remarquables sont donc celles qui ne se cantonnent pas à un registre purement nominaliste. G. Brunel s'attache pour sa part aux mots français dont est « perlé » le latin de la documentation des XII^e-XIV^e siècles, ainsi qu'aux verbes employés pour désigner l'action de payer ou de prélever, selon la méthode d'analyse proposée par les organisateurs du colloque, laquelle est reprise dans les « propos introductifs » signés de Monique Bourin. Il y est largement fait référence aux travaux pionniers de Ludolf Kuchenbuch sur le champ sémantique du prélèvement dans l'Allemagne du haut Moyen Âge. Cet auteur offre d'ailleurs une contribution où il reprend les mêmes problématiques pour les XII^e-XV^e siècles. Alors que la formule *servicium debere* domine le corpus antérieur au XII^e siècle, elle cède ensuite la prééminence aux couples *census/redditus* et *solvere/dare*. Christopher Dyer montre pour sa part que, dans l'Angleterre des XI^e-XIII^e siècles, le vocabulaire du prélèvement seigneurial prêche pour l'ancienneté du régime « manorial », pour partie antérieur à la conquête anglaise. Les documents du XIII^e siècle insistent sur l'aspect contractuel du rapport paysans-seigneurs. De même, dans le Languedoc méditerranéen étudié par M. Bourin, le vocabulaire des XII^e-XIII^e siècles se rattache principalement au registre du don (*terram tradere*) et du contre-don (*usaticum dare*, qui alterne ou coexiste avec *servicium facere*), et la documentation donne l'impression d'un climat légaliste, au moment même où, pourtant, l'alleu disparaît au profit de la tenure. Dans une « note » sur les sources de l'Italie méridionale aux XI^e-XII^e siècles, Sandro Carocci insiste pour sa part sur l'importance de « la triade *dare-reddere-servire* ».

La partie consacrée aux préambules des chartes de franchises doit sa problématique aux recherches pionnières d'Olivier Guyotjeannin, auteur d'une contribution générale sur les préambules des chartes françaises. Sommaires et peu nombreux jusqu'en 1250, ils s'étoffent dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et suivent à la fin du Moyen Âge des modèles obligés, souvent forgés dans la chancellerie royale. Particulièrement nom-

breux dans le corpus languedocien, puisque Mireille Mousnier en trouve dans 4 chartes sur 10, les préambules y donnent une vision irénique de la seigneurie, sans dissimuler pourtant que les chartes mettent parfois fin à des mauvaises coutumes, ou qu'elles ont été proprement vendues par le seigneur concédant. Étudiés par Isabel Alfonso, les préambules des *fueros* léonais des XI^e-XIII^e siècles peuvent être également groupés en deux catégories : ceux qui évoquent un modèle idéal de services réciproques, et ceux qui mettent en scène un retour à l'ordre après un conflit. François Menant se demande pour sa part pourquoi les chartes de franchises italiennes n'ont, sauf exception, pas de préambule. C'est parce qu'elles ne constituent pas selon lui un genre documentaire propre, qu'elles se rattachent à des formulaires qui ne connaissent pas le préambule, et qu'elles sont en général des conventions plutôt que des concessions. Faute d'en trouver dans les *Weistümer* germaniques, Joseph Morsel étudie les préambules d'un corpus de chartes de colonisation de l'Allemagne orientale, lesquels proposent un discours de légitimation de l'écrit, présenté comme source de la mémoire collective.

La troisième section du colloque s'intéresse aux rythmes et aux lieux du prélèvement seigneurial. Dans cette partie, les communications les plus intéressantes sont celles qui ne sont pas uniquement descriptives. À cet égard, l'étude de Julien Demade est exemplaire. Plus économique qu'anthropologique, elle traite des rapports entre les temps du prélèvement et le jeu du marché des denrées, à partir de l'exemple franconien. L'hypothèse avancée est qu'au prélèvement seigneurial proprement dit s'ajoute une « ponction » qui consiste dans les bénéfices que les seigneurs réalisent en spéculant sur les variations intra-annuelles du prix des blés. Réclamant les redevances en argent juste après les récoltes, ils imposent de la sorte aux paysans de vendre leurs surplus à bas prix. Ils en sont d'ailleurs les principaux acheteurs, les stockent et les revendent à des prix beaucoup plus élevés aux habitants des villes et aux manouvriers. Cette idée que la maîtrise du temps du prélèvement est, en tant que telle, un enjeu économique est certainement d'une remarquable fécondité concep-

tuelle et heuristique. On se demande cependant si les mécanismes mis en évidence correspondent à un système consciemment organisé, et l'auteur lui-même semble hésiter sur ce point.

Au modèle franconien, Patrice Beck oppose, pour les terres du chapitre bourguignon de Saint-Denis-de-Vergy au ^{xv}^e siècle, celui d'une seigneurie rentière plus que spéculative. Si spéculateurs il y a, ce sont surtout les intermédiaires. Le rôle de ces derniers est également souligné par Emmanuel Grémois pour l'Auvergne du ^{xiii}^e siècle. Plutôt que les temps du prélèvement, ce sont les lieux qui semblent y avoir été âprement négociés entre seigneurs et dépendants. Pourtant, les dates des perceptions y sont liées au cycle des foires, alors que dans le royaume de Léon elles sont plutôt symboliques à la fin du Moyen Âge (Carlos Manuel Reglero de La Fuente). Dans les domaines de l'évêché de Winchester, étudiés par John Mullan, les dates de levée des droits d'entrage et de mariage dépendent au ^{xiv}^e siècle de la périodicité des cours « manoriales ». Enfin, du jeu du marché il n'est pas question dans les domaines anglais des ^{xi}^e-^{xii}^e siècles, centrés autour de l'*inland*, cette part non appropriée du territoire seigneurial, dont les mécanismes de mise en valeur sont clairement décrits par P. D. A. Harvey.

Les textes donnés en annexe des communications, ainsi qu'un trop court « glossaire du prélèvement » renforcent encore l'intérêt de ce volume. Chris Wickham tire une conclusion commune pour les deux rencontres et propose des perspectives de recherche.

NICOLAS CARRIER

Peter Coss

The origins of the English gentry

Cambridge, Cambridge University Press, 2003, xii-329 p.

La place de la *gentry* dans la structure sociale de l'Angleterre au Moyen Âge fait l'objet d'un débat assez vif entre historiens : l'importation de ce terme, familier aux modernistes, dans l'histoire médiévale est aujourd'hui un acquis historiographique, mais il n'est pas sans soulever un certain nombre de difficultés, dans la

mesure où les historiens ne s'accordent pas sur la réalité que cette notion recouvre. La *gentry*, en particulier, est-elle l'équivalent des petites ou moyennes noblesses des régions continentales ? Et à partir de quelle date est-il légitime de l'évoquer ? Certains spécialistes de l'Angleterre anglo-saxonne, tels John Blair ou Rosamond Faith, n'hésitent pas, en effet, à défendre l'idée de l'existence d'une *gentry* pour cette période, alors que, pour d'autres historiens, ce furent les grandes réformes légales angevines qui donnèrent naissance à ce groupe social. Peter Coss s'inscrit en faux contre ces deux courants historiographiques et propose, dans un ouvrage dense qui s'insère dans des débats aux ramifications complexes, une analyse rigoureuse du terme *gentry* et des réalités qu'il désigne. L'étude systématique de la société du Warwickshire fournit des données inédites qui viennent partiellement renouveler la question.

Une des difficultés soulevées par le terme *gentry* est qu'il dérive du latin *gentrice*, un terme en usage au Moyen Âge pour indiquer la naissance noble et le haut rang, ainsi que les qualités partagées par les « gentils », ou « nobles ». Mais l'auteur écarte cette filiation et se rallie à la thèse de la *gentry* comme outil d'analyse forgé par les historiens, une construction historique qui permet de repérer, dans la société anglaise de la fin du Moyen Âge, l'existence d'une catégorie sociale spécifique. Celle-ci est définie comme un genre de moindre noblesse, reposant sur la propriété terrienne mais capable, malgré tout, d'accueillir les fortunes urbaines et les professions. La *gentry* est également une élite territoriale dont le pouvoir émane de sa relation avec l'autorité publique, une relation qui lui permet d'exercer un contrôle collectif sur les populations. Le sentiment d'une identité commune et l'existence d'intérêts partagés au sein de la *gentry* sont les deux autres éléments essentiels de cette définition. P. Coss estime que ces différentes composantes commencèrent à se mettre en place à partir du milieu du ^{xiii}^e siècle ; mais il fallut attendre ce qu'il appelle « l'explosion des commissions judiciaires », à partir des années 1290, puis l'instauration des Communes en Parlement comme force politique, dans les années 1320, pour que la *gentry* commence à

être déterminée comme catégorie sociale. Cependant, contrairement à la noblesse continentale, elle ne fut jamais caractérisée par l'existence de privilèges exclusifs : elle demeura une catégorie ouverte, dont les contours furent progressivement transformés au cours du XIV^e siècle par l'intégration d'individus qualifiés d'*armiger* ou de *scutifer* dans les documents latins, qui allaient former, entre 1350 et 1370 environ, une strate spécifique au sein de la *gentry*, celle des écuyers. Ensuite, au cours du XV^e siècle, elle intégra graduellement un certain nombre de *gentlemen* et de riches *yeomen* ou tenanciers libres.

Au-delà de cette entreprise de définition, un des apports importants de l'ouvrage est la perspective nouvelle qu'il offre sur l'évolution de la catégorie chevaleresque : celle-ci devait réunir environ 4 500 membres à la fin du XII^e siècle, avant de connaître une baisse importante au cours du siècle suivant, le point d'étiage étant sans doute atteint à la fin du XIII^e siècle. La thèse de Michael Postan, qui avançait l'idée d'un déclin économique de la classe chevaleresque au cours du XIII^e siècle, est toutefois réfutée par l'auteur qui souligne que les avantages sociaux dont bénéficiaient les chevaliers, tels le mariage et le patronage, leur permirent de faire face aux difficultés économiques et notamment au phénomène d'inflation qui marqua la période 1180-1220. P. Coss revient également sur la thèse soutenue par Rodney Hilton d'une « crise de la chevalerie », thèse qu'il avait pourtant lui-même reprise et développée dans un article publié en 1975, au profit d'une explication qui valorise une transformation de la classe chevaleresque essentiellement consécutive au renforcement de son caractère élitiste. En particulier, les frais attenants à la cérémonie d'adoubement et au maintien de la dignité chevaleresque jouèrent un rôle crucial dans ce phénomène. Cette évolution est visible à travers l'organisation nouvelle des listes de témoins dans les chartes, qui accordent une place spécifique aux chevaliers, le recours à l'héraldique et la mode des effigies militaires, toutes formes de célébration des valeurs chevaleresques. Mais cette cohésion croissante de la nouvelle chevalerie ne doit pas masquer les facteurs de désintégration à l'œuvre dans les

localités : le déclin de l'honneur comme cadre judiciaire contribua à déstabiliser les élites locales, et on doit souligner l'importance de l'insécurité et de la compétition au sein de la société aristocratique au XIII^e siècle. Il est par conséquent difficile, pour l'auteur, de voir dans le mouvement de réforme de 1258 l'expression des revendications d'une communauté chevaleresque soudée. Au milieu du XIII^e siècle, c'étaient encore les grands du royaume qui exprimaient les revendications de la noblesse, et leurs retenues constituaient le cadre de l'expression de la « communauté des bacheliers » : le service était toujours un facteur décisif dans la définition du statut social. Toutefois, l'expérience du mouvement de réforme fut certainement une étape essentielle dans la construction de la *gentry*.

Ce fut l'impact de la guerre, à partir du règne d'Édouard I^{er}, qui contribua à transformer les élites des comtés en une véritable catégorie sociale : les collectes fiscales, opérées sous leur contrôle, la multiplication des levées de troupes, qu'encadraient les chevaliers pourvus d'une expérience militaire, et leur convocation de plus en plus fréquente au Parlement par une royauté désireuse de négocier des taxes, furent des éléments décisifs dans la prise de conscience, par les élites locales, de leur identité, et de revendications politiques communes. Dans un second temps, la multiplication des commissions judiciaires et la création des gardiens de la paix puis des juges de paix permirent à ces élites de contrôler les populations et de tenir un rôle politique nouveau dans les localités. Pour P. Coss, la *gentry* se construisit en fait dans une relation étroite avec le territoire, qu'il s'agisse de la localité, du voisinage ou du comté : la mention systématique dans le livre de raison d'Henry de Bray, un seigneur du Northamptonshire, dans les années 1320, des décès de ses voisins, de ses parents, de ses tenanciers, mais aussi des seigneurs importants de la localité montre la place du territoire dans la perception que les élites avaient d'elles-mêmes. De plus, il est probable que, contrairement aux thèses développées par Christine Carpenter, le comté continua longtemps à exercer une forte attraction sur les élites : l'exigence exprimée en 1258 par les opposants au gouvernement royal du

recrutement des *sheriffs* parmi les *vavasours* des comtés – un terme que P. Coss propose de traduire, dans le cadre anglais, par l'élite chevaleresque – est la preuve de l'importance, au milieu du XIII^e siècle, du comté comme cadre territorial, et les pétitions en Parlement furent longtemps présentées au nom de la « communauté du comté ». Mais pour P. Coss, cette territorialité des élites ne doit pas masquer le fait qu'elles ne trouvèrent véritablement leur voix, en tant que corps social, que dans l'institution du Parlement ; et c'est sans doute dans la législation répressive de la période consécutive à la peste qu'on voit la *gentry* à l'œuvre pour la première fois, à la fois comme catégorie sociale et comme force politique pleinement reconnue.

FRÉDÉRIQUE LACHAUD

**Martin Aurell
et Noël-Yves Tonnerre (éd.)**

Plantagenêts et Capétiens.

*Confrontations et héritages, actes du colloque
des 13-15 mai 2004, Poitiers et Fontevraud*
Turnhout, Brepols, 2006, 524 p.

Ce colloque trouve son origine dans la célébration du rattachement en 1204 d'une partie des possessions des Plantagenêts (Normandie, Anjou, nord du Poitou) au domaine royal capétien et de la mort d'Aliénor d'Aquitaine la même année. Cette dernière est l'unique membre de la dynastie, comme le souligne Martin Aurell en introduction, « à avoir participé à la naissance et à la mort de cette construction politique ». Les actes du colloque sont ainsi regroupés autour de trois thèmes (Aliénor d'Aquitaine ou le pouvoir d'une reine, les fiefs français dans le conflit, culture et mécénat) avec respectivement 6, 11 et 8 contributions d'ampleur inégale. Leur objet peut être large, certaines dressent le bilan de l'exercice des pouvoirs au XII^e siècle (et parfois au-delà) dans l'une des grandes zones géographiques de cet ensemble territorial, remettent en perspective et reprennent parfois de façon innovante des sujets déjà largement développés dans l'historiographie. D'autres éclairent un sujet beaucoup plus précis.

La première partie s'ouvre sur la longue contribution en anglais de Nicholas Vincent fondée sur plus de 150 chartes d'Aliénor. L'étude des actes de donation pieuse montre que les établissements anglais bénéficient des largesses de la reine même si, pour les monastères, ce sont les établissements poitevins et Fontevraud qui l'emportent. L'auteur prouve ensuite, exemples à l'appui, et à la suite de David Bates, que l'utilisation des listes de témoins des actes ne permet pas d'appréhender l'ensemble de l'entourage de la reine (voir la contribution suivante de Marie Hivergneaux sur l'entourage d'Aliénor au prisme des chartes). L'étude diplomatique permet d'affirmer que la reine disposait de sa propre chancellerie qui, en outre, était capable de s'adapter aux variations régionales et aux évolutions des styles. La présence de nombreux clercs impliquait sans doute des dépenses élevées, Aliénor a par ailleurs financé des célébrations à la mémoire de sa famille et ceci explique peut-être les donations de biens relativement limitées aux établissements religieux. L'auteur s'intéresse aussi aux femmes, nombreuses, qui gravitent autour de la reine ; aux membres de sa parenté, des Poitevins en particulier ; aux chevaliers et officiers de sa maison. L'enquête permet ainsi d'accroître substantiellement le nombre de ceux qui sont en relation étroite avec la reine par rapport au simple relevé des témoins de ses actes, et de démontrer que sa cour ne se limite pas à des hommes du Sud et constitue sans doute un lieu de rencontre entre des individus d'horizons variés. L'étude très convaincante, s'inscrit en faux par rapport au portrait d'une Aliénor s'entourant de poètes et de troubadours mis en avant par certains historiens.

Ursula Vones-Liebenstein évoque la révolte de la noblesse et des fils d'Henri II en 1173-1174, soutenus par leur mère, et y voit en particulier les conséquences de l'affaire Thomas Becket. Elisabeth Van Houts (« Les femmes dans le royaume Plantagenêt : *gender* – et non *gendre* ! –, politique et nature »), dans une contribution très érudite, accompagnée de l'édition de textes, aborde la culture des femmes, médicale en particulier. Hanna Vollrath suggère que les médiévistes n'ont pas assez recours aux compétences des psycho-

logues, sociologues, anthropologues dans l'analyse des relations affectives; le manque de sources ne lui permet pas d'étudier véritablement les rapports entre Aliénor et ses enfants mais l'article pose des questions intéressantes, à la suite de Barbara Rosenwein, concernant l'analyse des émotions au prisme des sources narratives. Géraldine Damon mesure le pouvoir des femmes et constate leur moindre présence dans les actes de la pratique en Poitou à partir de la fin du XI^e siècle.

La deuxième partie permet un tour d'horizon des territoires plantagenêts. En Normandie, Daniel Power évalue les concessions que Jean sans Terre dut faire, après la crise de 1199-1200, pour gagner l'appui des barons, ce qui aiguise leur appétit dans un contexte où les Plantagenêts avaient auparavant confisqué des forteresses. Dans un deuxième temps, il met en évidence les liens entre Normands et pouvoir ducal par l'utilisation de l'Échiquier et des assises et baillis pour l'enregistrement de leurs actes privés contre paiement (sa lecture est ici différente de celle de Maïté Billoré). La justice ducal pénètre dans les seigneuries sans tensions fréquentes. Les communautés locales allient aristocratie et élites paysannes, aristocrates et officiers ducaux collaborent. Des Normands, parfois issus de milieux moyens, sont au service du duc et tissent des liens entre eux. Beaucoup restent en Normandie et servent le roi de France après 1204 alors que la grande aristocratie a plutôt tendance à rejoindre l'Angleterre. L'auteur met en évidence les aspects multifactoriels de l'évolution qui aboutit à la chute de « l'empire angevin ». D. Power brosse un tableau très convaincant de la Normandie, assez éloigné de la vision des choses de M. Billoré (« Y a-t-il 'oppression' des Plantagenêts en Normandie à la veille de 1204 ? »).

Judith Everard insiste sur l'importance qu'occupe la mer dans les compétitions pour la domination de la Bretagne, la navigation entre le nord et le sud des États plantagenêts implique le contournement de péninsule. Elle retrace les étapes, plus ou moins fructueuses, de la politique des princes pour s'assurer directement ou non la maîtrise du duché. Noël-Yves Tonnerre reprend les données concernant les rapports entre Henri II et l'Anjou. Frédéric Boutouille étudie en détail

les pouvoirs variables des Plantagenêts en Gascogne de 1154 à 1199 et leur volonté d'établir leur autorité à travers un réseau de châteaux, d'établissements religieux et de liens avec les communautés urbaines. La longue contribution d'Annie Renoux est centrée sur la famille et le personnage de Juhel de Mayenne, directement vassaux du Plantagenêt puis du roi de France, implantés dans une région stratégique de confins à l'intérieur de l'espace plantagenêt et qui côtoient et s'allient aux plus puissants, formant un vaste réseau. Bernard Bachrach s'attache à montrer que les princes angevins ont utilisé, dans leur manière de faire la guerre, des idées de Végèce, dans une stratégie défensive visant à éviter la bataille rangée. Marie-Pierre Baudry entreprend une vaste comparaison du programme architectural des Plantagenêts et Capétiens. Kimberly Loprete retrace, de façon extrêmement dense, l'histoire du lignage des Thibaud de Blois-Champagne et leur rôle, en tant que comtes de Blois, dans les luttes politiques entre Capétiens et Plantagenêts lié à leur volonté d'affirmer leur autorité sur l'ensemble de leurs terres. La contribution suggestive de Klaus van Eickels reprend les arguments de sa thèse à propos des hommages prêtés par les ducs de Normandie aux rois capétiens. L'auteur envisage les choses assez différemment de Ferdinand Lot et Jean-François Lemarignier. Il explique comment, selon lui, ce sont les princes successifs qui ont cherché à prêter hommage pour la Normandie puis aussi pour l'Anjou et l'Aquitaine au roi capétien. Au XII^e siècle, lors des luttes pour le pouvoir au sein de cet espace, l'hommage prêté permit à plusieurs reprises au père d'assurer la succession contestée de son fils. Dans un court texte qui reprend et complète les données extraites d'un ouvrage précédent, William Jordan envisage la place des juifs dans les possessions continentales des Plantagenêts.

La troisième partie regroupe des textes qui vont au-delà du thème annoncé. Ainsi, à partir d'une anecdote tirée de la *Vie de Geoffroy* de Jean de Marmoutier, Bruno Lemesle souligne tout l'intérêt que présente la confrontation des sources narratives et des actes de la pratique pour affiner la lecture de la société. La contribution met en lumière les rapports entre agents comtaux, établissements ecclésiastiques et peuple en Anjou. Jörg Peltzer passe

en revue les entités politiques sous domination des Plantagenêts et y étudie les relations entre princes et évêques.

John Gillingham revisite un manuscrit contenant un obituaire de Richard Cœur de Lion du « collectionneur de Londres », considéré comme sans intérêt et porteur de stéréotypes, pour montrer que ce texte véhicule un fort regret de la perte de la Normandie. Peter Damian-Grint présente Benoît de Sainte-Maure, auteur de la *Chronique des ducs de Normandie* comme traducteur de ses sources latines, historiographe modèle qui ajoute des ornements mais n'invente rien. Les ducs y apparaissent comme des seigneurs exemplaires plus que comme des saints. La littérature didactique du XII^e siècle, spécialement en langue vernaculaire, étudiée par Scott Waugh transmet l'image d'un souverain qui agit avec modération et courtoisie ; ces écrits évoquent plus le comportement du souverain comme modèle que la notion de royauté sacrée. Judith Green décrit les caractéristiques de la cour d'Henri I^{er} et révèle que, déjà florissante, elle préfigure celle des Plantagenêts. La figure intellectuelle de Pierre de Blois retient l'attention d'Egbert Türk dans un questionnaire autour de la réussite sociale des intellectuels à l'époque d'Henri II, avec, pour Pierre, les hésitations entre l'*ambitio* et la morale chrétienne. Julie Barrau pose la question du rôle de Jean de Salisbury comme intermédiaire, durant l'exil français de Thomas Becket, entre ce dernier et Louis VII. Enfin, les conclusions ont été réservées à John Baldwin qui met le tout en perspective, en éminent spécialiste des Capétiens.

Au bilan, l'ensemble forme un volume riche, avec quelques textes majeurs, permettant de confronter les points de vue sur de nombreux thèmes de l'histoire du monde plantagenêt. Il est toutefois regrettable que le travail éditorial soit inégal et, en particulier, que les textes des collègues étrangers qui ont fait visiblement l'effort de fournir des contributions en français n'aient pas été revus avec plus d'attention pour en éliminer les scories et alléger le style de certains, quelque peu touffu, alors que le fond en est fort intéressant.

Nicholas Orme

Medieval schools from Roman Britain to Renaissance England

New Haven, Yale University Press, 2006, 430 p. et 92 ill.

Dans ce nouvel ouvrage consacré aux enfants médiévaux et de la Renaissance, Nicholas Orme a fait le pari d'envisager l'enseignement sur la très longue durée. Il a choisi, dès son introduction, de remettre en cause l'image de l'homme médiéval illettré, au sens moderne du terme : ne sachant ni lire ni écrire, le mot *illiteratus* signifiant, au Moyen Âge, ignorant du latin. Il postule donc qu'une « minorité substantielle » des enfants maîtrisaient lecture et écriture, techniques dont ne pouvait en effet faire abstraction le monde du travail.

Le livre est divisé en trois parties : la première, « Les origines », va de l'époque romaine à 1100 ; plus pauvre en informations, elle cumule dates, titres et faits de société ; la deuxième, « Les caractéristiques », étudie le contenu de l'éducation du Moyen Âge classique jusqu'au milieu du XVI^e siècle ; la troisième, de nouveau chronologique, envisage l'histoire des établissements scolaires à partir de 1100 et permet de mettre en lumière les avancées de l'instruction au fil des siècles. Dans cette partie, l'auteur a comptabilisé les lieux où ont pu être repérées une ou plusieurs écoles (plus de 350 localités), qu'il a très utilement cartographiées, mettant ainsi en évidence les espaces démunis de toute institution scolaire ainsi que les évolutions : pour les années 600 à 800, peu d'établissements, néanmoins localisés à moins de 100 kilomètres les uns des autres ; pour les années 800 à 1066, une prédominance d'écoles cathédrales et monastiques dans le sud de l'Angleterre ; entre 1100 et 1200, un développement sensible, du sud de l'Angleterre jusqu'à Derby, d'écoles implantées à une trentaine de kilomètres environ les unes des autres, avec, au-delà, des fondations isolées jusqu'à la frontière de l'Écosse ; de 1200 à 1300, une telle multiplication d'établissements géographiquement de plus en plus rapprochés – sans même tenir compte des écoles monastiques qui peuvent encore exister – que l'auteur est contraint de travailler à l'échelle régionale (deux ou trois comtés) ou

par type d'établissements pour que les cartes demeurent lisibles ; enfin, un véritable décollage de la scolarisation dans les années 1480, qui ne doit pas pour autant pousser à minorer l'importance du réseau scolaire auparavant. Sa mise en place et l'essentiel des méthodes d'enseignement du début des Temps modernes découlent de la période médiévale.

En effet, le premier décollage scolaire est bien antérieur : l'auteur, sans pouvoir la quantifier, perçoit une demande accrue d'instruction dès le début du XII^e siècle. Il repère au cours de ce siècle l'émergence du métier de maître d'école, observable à travers le nombre accru de substantifs utilisés pour le qualifier, une bonne dizaine. Signe des temps, autorisation est donnée en maintes occasions, dit l'auteur, qui se fonde sur les archives « manoriales », aux enfants de serfs de pouvoir aller à l'école de l'église ou du monastère voisins. Si le nombre de maîtres est difficile à établir, on sait que chaque bourg en a un, chaque grande ville une douzaine, la capitale deux douzaines ou plus. Les carrières sont longues : même octogénaires, les maîtres continuent d'enseigner. Les écoles de filles tenues par des femmes étaient trop informelles pour avoir laissé dans les archives des traces permettant d'en dresser le panorama. L'auteur observe néanmoins qu'une féminisation du nom du métier peut être observée à partir des années 1330.

La partie la plus intéressante du livre concerne le niveau d'instruction et les méthodes d'enseignement. L'auteur a non seulement mis à profit les statuts d'établissements, leurs règlements et leurs comptabilités, les registres d'inscriptions dans les collèges (dès la fin du XIV^e siècle), mais encore il a minutieusement relevé, dans la littérature, les substantifs qui permettent d'observer les évolutions du niveau d'instruction dans la société médiévale, avec l'apparition du vocabulaire désignant le corps enseignant et la diffusion des mots vernaculaires inspirés de l'enseignement de la grammaire latine. En outre il a effectué le repérage de tous les vestiges encore conservés de l'enseignement médiéval en Angleterre : pour la période la plus ancienne, les témoignages de l'instruction, des tablettes aux inscriptions publiques, montrent tout ce que

l'archéologie et l'épigraphie peuvent apporter à l'histoire de l'éducation ; dans les bibliothèques, le relevé de tous les livres ayant appartenu à des enseignants et des manuscrits à usage scolaire permet à l'auteur de chiffrer les exemplaires subsistants de chaque titre afin de les envisager sous l'angle de leur popularité ; enfin, sur le terrain, les sites scolaires ou universitaires : bon nombre de bâtiments sont encore debout.

Toutes les époques, néanmoins, n'ont pas fourni autant d'informations. Apprendre à lire et à écrire sous la domination romaine, alors que le latin est encore la langue parlée, a laissé relativement peu de traces. Dès le début du IV^e siècle, une autre culture est donnée par les évêchés et monastères, autant de bases avancées du christianisme. N. Orme prend soin de discuter la notion même d'école monastique ; de tels établissements ont pu n'être qu'épisodiques, réactivés au moment de l'admission d'un oblat, ou ne concerner que quelques rares élèves. L'auteur montre la survivance de l'étude des auteurs antiques (Ovide, Virgile...), le choix pérenne d'un enseignement séparé de la lecture, du chant et de l'écriture ; il relève le recours constant à la versification, un procédé mnémotechnique utile, et, dès le VII^e siècle, à la langue vernaculaire, véritable originalité de l'Angleterre médiévale. L'apprentissage du latin se fait grâce à des manuels privilégiant le dialogue, par des jeux de questions réponses, mais dont la forme même nous semble disposer à l'acquisition du vocabulaire plutôt que de la langue courante : si les questions magistrales sont composées en phrases complètes, les réponses des élèves, laconiques, consistent le plus souvent en l'émission d'un ou de plusieurs substantifs, sans verbe ni complément. On pressent, à lire l'auteur, une technique d'apprentissage imitée de celui de la langue maternelle.

Entre 800 et 1100, l'instruction se fait donc à la fois en anglais et en latin. Avec les Normands, s'y ajoute durablement le français ; pas n'importe lequel : le « doux François de Paris ». Ce n'est pas un des moindres intérêts du livre que de voir évoluer la pratique du français tout au long du Moyen Âge anglais : sa diffusion dans les milieux marchands entre 1200 et 1400, ses manuels scolaires qui appren-

nent aux enfants comment l'épeler et le prononcer, l'art de distinguer entre eux les *differentia*, les homonymes, son abâtardissement dès la fin du XII^e siècle, quand ce langage est appelé, par ironie, « *Marlborough french* ». Le français, encore au début du XIV^e siècle, est une langue universitaire et un marqueur social. Il recule pendant la guerre de Cent Ans : dès les années 1380, la langue française n'est plus familière aux écoliers anglais. Paradoxalement, néanmoins, le conflit a contribué à la garder vivace jusqu'au milieu du XV^e siècle : mieux vaut comprendre ce que dit ou écrit l'ennemi. La renaissance de l'anglais comme langue scolaire, concomitante, se lit à la multiplication dans la littérature des mots anglais issus du vocabulaire des grammairiens : pluriel, singulier, adjectif...

L'étude des techniques d'acquisition de la lecture et du savoir constitue un des points forts de l'ouvrage. On apprend à lire à l'école, mais aussi dans les églises, sur les livres de chœur, sur des carreaux de terre cuite, des séquences alphabétiques inscrites dans les marges de manuscrits comme sur les murs des édifices du culte. L'auteur excelle dans l'analyse des méthodes pédagogiques : approche du syllabaire, de la lecture du français, des modes de traduction, par sous-titres ou colonnes bilingues, juxtaposées, puis de la grammaire latine. En évaluant le contenu des livres scolaires, il constate d'intéressantes évolutions : après une normalisation des comportements dans les traités de civilité, dès la fin du XII^e siècle, les motifs moraux sont accentués après 1300 et l'écolier entre dans l'ère du péché.

N. Orme se montre également très sensible au cadre de la vie quotidienne : les lieux de l'instruction sont repérés – demeures urbaines, locaux scolaires dans les portes de ville –, les principes de l'aménagement des salles de classe étudiés dans le cas des collèges, ainsi que les horaires, le contenu des cours et les dates des vacances. L'auteur observe une diversification de l'enseignement : professionnel, au XIV^e siècle surtout, ouvrant sur des carrières dans le notariat ou la comptabilité, mondain également, avec même, au XV^e siècle, des « écoles de *gentlemen* », enseignant le chant, la danse et les jeux nobles... Il s'essaie à un

panorama de la vie scolaire à travers les à-côtés de l'instruction, par exemple les punitions ou encore les insultes échangées entre élèves, au vocabulaire riche en allusions aux excréments d'animaux variés... Pas plus que l'amabilité, la démocratie ne règne entre les élèves dont les plus riches se font servir par les écoliers pauvres. La vie des écoliers se repère encore à travers leurs chansons, les modèles de phrases à recopier, qui les montrent soucieux de se tenir informés des malheurs du temps (la peste, la bataille d'Azincourt) et avides de gloire : « Nul homme en France n'est plus fort que moi », dit l'un d'eux...

Peu d'historiens ont, comme N. Orme, relevé le défi d'opérer, sur un tel sujet, la synthèse d'informations éparpillées dans des sources aussi multiples. Mais l'Angleterre s'avère un conservatoire exceptionnel de la vie scolaire, et le pari peut être ainsi tenu. Le cas anglais, qui présente des caractères propres, notamment la disparition des monastères et donc de leurs écoles dans les années 1530, soit près de 5 000 places en moins dans le paysage scolaire, est d'un particulier intérêt. *Medieval schools*, qui vient compléter parfaitement les travaux de Pierre Riché, toujours d'actualité, et combler un manque pour le début des temps modernes, ouvre des pistes nombreuses aussi bien dans le cadre de l'histoire sociale que pour celle de l'éducation.

DANIÈLE ALEXANDRE-BIDON

Rosamond McKitterick

History and memory in the Carolingian world
Cambridge, Cambridge University Press,
2004, 337 p.

L'ouvrage de Rosamond McKitterick prolonge et élargit ses précédentes études consacrées à la place de la culture écrite (*literacy*) dans la société du haut Moyen Âge, en s'interrogeant sur la construction, l'utilisation et la perception de la mémoire historique à l'époque carolingienne. L'auteur a rassemblé autour du thème de l'histoire et de la mémoire plusieurs articles et chapitres d'ouvrages publiés dans des revues et des recueils. Il en résulte un ensemble quelque peu composite, mais dont

la dense introduction révèle la cohérence autour de la notion centrale d'identité historique.

La période carolingienne a connu une « extraordinaire révolution dans l'écriture de l'histoire », qui ne trouve aucune comparaison à Byzance ou dans l'Angleterre anglo-saxonne. L'auteur démontre l'importance de la conscience historique dans le monde franc en mobilisant différents types de sources comme les annales, les cartulaires, les *Libri memoriales*, les histoires ecclésiastiques de la période tardoantique ou les collections canoniques, des textes dissemblables qui se voient attribuer le statut de livres d'histoire.

Les cinq premiers chapitres sont consacrés à l'historiographie carolingienne, en Gaule du Nord, et Germanie et en Italie du Nord. S'inspirant de la sociologie de Maurice Halbwachs, pour qui tout groupe social forge sa propre image du monde en échafaudant sa propre version du passé, l'auteur analyse les procédés et les enjeux de la construction du passé franc. La mise par écrit n'était pas seulement l'occasion de conserver un fait pour la postérité, mais aussi de rendre le passé compréhensible pour le présent ; cette recherche d'intelligibilité explique les sélections, coupures, manipulations et assemblages opérés par les auteurs et compilateurs. La lumineuse analyse codicologique et paléographique menée sur certains manuscrits offre à l'auteur l'occasion de mettre en valeur la cohérence de certaines miscellanées, dont la grande variété des contenus a parfois entraîné une dispersion en plusieurs fragments. Ainsi, la juxtaposition de récits antiques empruntés à l'histoire juive, grecque ou romaine, d'histoires consacrées à l'Église primitive, de chroniques ou d'annales contemporaines répondait à la volonté de présenter une histoire continue depuis la chute de Troie jusqu'aux Carolingiens. En replaçant les actions des souverains carolingiens en continuité avec le passé romain et troyen, les auteurs ont forgé une identité collective franque, fondée sur l'association étroite des rois et du peuple. Les Carolingiens ont ainsi créé leur propre image du passé, qu'ils ont offerte à leurs contemporains et à la postérité. À cet égard, un point primordial du volume réside dans la démonstration faite par l'auteur

que la déposition du dernier roi mérovingien par le pape Zacharie, en 751, est une invention carolingienne, une manipulation orchestrée par les partisans de Pépin le Bref pour légitimer sa prise du pouvoir et donner à l'événement une portée « historique ». C'est un euphémisme de dire que l'entreprise de mystification a trouvé un écho favorable dans les textes historiques, mais également dans la mémoire collective du nouveau royaume carolingien...

La seconde partie de l'ouvrage explore les formes de la mémoire sociale, telle qu'elle s'exprime dans les cartulaires ou les *Libri memoriales*. Les cartulaires carolingiens ont été, pour les institutions ecclésiastiques qui les ont élaborés, les outils de construction d'une identité historique fondée sur des lieux, des dates (celles des abbatiats et évêchés successifs, des commémorations des saints), des relations sociales nouées avec les élites locales au moyen de donations, d'échanges, de règlements judiciaires... Dans le cas des *Libri memoriales*, l'enregistrement des noms des morts visait à créer une communauté liturgique ; l'incorporation d'individus vivants (dans le *Liber vitae* de Salzbourg) ou d'événements historiques intéressant la communauté (à Remiremont), en établissant un dialogue entre passé et présent, a renforcé le rôle de ces textes comme instruments de préservation d'une mémoire collective locale.

Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'analyse de la conscience historique des Carolingiens, née de la lecture des œuvres. L'inventaire des bibliothèques carolingiennes et, parmi elles, celles des monastères de Lorsch et de Saint-Amand démontre que les livres n'avaient pas seulement un but didactique ou spirituel. Ainsi, Hucbald de Saint-Amand a puisé dans les ouvrages rassemblés et copiés dans le *scriptorium* de son abbaye pour replacer les saints dont il écrivait les *vitae* dans leur contexte historique. Il est indéniable que les innombrables copies d'ouvrages dédiés à l'histoire romaine et à l'histoire de l'Église primitive ont joué un rôle majeur dans l'élaboration de l'idéologie politique carolingienne et dans la construction de l'identité historique franque. Mieux, les Francs se sont pensés comme une communauté textuelle fondée sur

la Bible, mais aussi sur un héritage intellectuel qui les intégrait dans l'histoire globale de l'Église depuis la Création. La compréhension des événements passés ou présents ne se limitait donc pas à leur connaissance ; les Carolingiens ont fait preuve d'une réelle sensibilité historique.

R. McKitterick livre un ouvrage passionnant et stimulant, dont la valeur tient autant à l'analyse de la production des sources carolingiennes qu'à la réflexion qu'elle mène sur l'écriture de l'histoire, faite d'héritage et de construction.

LAURENT JÉGOU

Cécile Treffort

Mémoires carolingiennes.

L'épithaphe, entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII^e-début XI^e siècle)

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 387 p.

Cécile Treffort propose ici un parcours très original à travers des sources qui n'ont que rarement la faveur des historiens : les épithaphes et, plus largement, toutes les inscriptions funéraires qu'on peut connaître pour les siècles carolingiens, soit sous leur forme lapidaire, soit sous forme de poème conservé dans les manuscrits. Il s'agit d'un ouvrage véritablement militant en faveur de sources largement méconnues dont l'auteur montre toute la richesse tant pour la question de l'écriture publique que pour celle de son rapport au corps et à la mort, à la mémoire et au pouvoir, à l'identité et à la postérité.

C. Treffort se penche d'abord sur le cas particulier des endotaphes, c'est-à-dire des textes déposés dans la tombe, assurant tout à la fois l'identification du défunt en cas de réouverture du tombeau et protection spirituelle en vue de la fin des temps. Tout comme les inscriptions de noms sur les tables d'autel, on touche là au caractère particulier d'écrits qui n'exigent pas forcément une lecture humaine pour être considérés comme efficaces. L'écrit établit ici une relation directe avec Dieu, en étroite correspondance avec la

liturgie, notamment eucharistique, et il est possible que le succès manifeste des inscriptions nominales sur l'autel à l'époque carolingienne explique le faible nombre d'épithaphes connu pour cette période.

Rappelant que l'épithaphe proprement dite ne se définit pas par sa forme mais par sa fonction qui est de communiquer des éléments d'information au plus grand nombre et pour la plus longue durée, l'auteur se pose ensuite la question de la réalisation matérielle de ces inscriptions qui se répartissent en trois grands types : les plates tombes, les stèles verticales et les inscriptions murales, gravées ou peintes. Contrairement à la période précédente, le décor est le plus souvent réduit à quelques croix ou palmettes, ce qui donne une place fondamentale au texte et à sa calligraphie. L'époque carolingienne voit se développer le goût pour une écriture en capitales monumentales sur le modèle romain antique, mais si le référent culturel demeure celui de la Rome impériale, comme l'indique la commande par Charlemagne de l'épithaphe du pape Adrien I^{er} conservée au Vatican, la diffusion massive de cette écriture monumentale ne date que du règne de Louis le Pieux.

Par leur nombre, leur dimension, leur localisation, les épithaphes représentaient la forme d'écrit la plus régulièrement présente dans la vie quotidienne de l'époque carolingienne, et si tous ne savaient pas lire, tous savaient faire la différence entre une écriture et un décor géométrique. C'est là un élément très important dans la compréhension de la fameuse « renaissance carolingienne » qui met l'écrit au cœur du pouvoir et fait de l'écriture un signe incontournable de l'autorité, royale ou divine. L'écriture d'une épithaphe est importante aux yeux des vivants lorsque survient le décès d'un être cher et elle s'inscrit plus largement dans l'ensemble des gestes, rituels et paroles qui entourent la mort d'un individu. Cependant, le contenu des textes est bien souvent négligé par les historiens, en raison de son caractère stéréotypé : bien que l'épithaphe ait pour fonction essentielle de préserver le souvenir du mort et de célébrer sa mémoire en mentionnant notamment son nom, la date de sa mort et les circonstances de son décès, la prégnance de la forme littéraire est si importante

que les précisions biographiques sont souvent réduites au strict minimum. C. Treffort précise à ce sujet que les nombreux éléments similaires dans les inscriptions ne doivent pas être compris comme une incapacité des auteurs à faire preuve d'originalité, mais au contraire comme un indicateur de la cohérence d'une culture qui, par la répétition ou l'imitation, valorise la mémoire et construit son identité.

Après s'être interrogée sur la réalisation matérielle de l'épithaphe et sur la création textuelle qu'elle suscite, C. Treffort propose de voir dans l'ensemble des épithaphes dispersées dans tout l'empire carolingien une image du réseau des élites laïques et ecclésiastiques à la tête duquel se trouve la famille royale. Si Charlemagne lui-même n'a reçu qu'une épithaphe très simple, sa mémoire a été portée par la tombe de ses proches ou de ses descendants dont les corps sont dispersés dans tout l'empire : à la concentration de la mémoire dans quelques sanctuaires privilégiés comme Metz ou Milan répond la dispersion géographique des inscriptions qui font référence, directement ou non, à la famille royale. Ainsi se trouve dessiné un empire « rêvé » dont la géographie repose non sur des territoires, mais sur des individus. L'auteur insiste à juste titre sur cette géographie carolingienne où la centralité ne se conçoit pas comme un point sur une carte mais se définit par rapport à un homme – l'empereur, le roi, le chef de famille – et où les relations humaines résistent à la dispersion géographique. On ajoutera simplement que la sépulture de ces personnages « référents » en un lieu précis et, en principe, définitif peut donner alors à ce lieu une fonction de polarisation qui a un réel impact sur le plan territorial comme en témoignent les travaux de Michel Lauwers¹.

Pour terminer, C. Treffort envisage les enjeux de l'écriture comme médiatrice dans le processus de la prière, elle-même essentielle dans une conception communautaire de la société chrétienne qui associe les vivants et les morts. La fonction médiatrice de l'épithaphe se décompose en trois phases dynamiques : l'inscription arrête le passant et le transforme en lecteur ; elle lui transmet des informations et le rend solidaire du sort du défunt ; elle l'exhorte à la prière dont il peut trouver les

mots dans le texte lui-même. La médiation de l'écriture et de la lecture induit ici une dynamique originale de la prière, l'épithaphe servant de support à une prière laïque et personnelle qui se passe de la médiation des clercs, ce qui démontre la conscience réelle chez les fidèles d'une solidarité directe entre les chrétiens. Car nul ne peut se sauver seul : la société idéale gravée dans la pierre des épithaphes n'est pas une société parfaite, c'est une société de pécheurs dont seule la solidarité peut faire disparaître les fautes et construire, à la fin des temps, la cité céleste. On retrouve ici le programme carolingien visant à identifier l'Église terrestre, dont les fidèles sont les « pierres vivantes », et l'Église céleste, associant dans une même perspective eschatologique l'ensemble des générations.

Le grand mérite de cet ouvrage est en effet de replacer la dimension culturelle de l'empire carolingien au sein de sa propre perspective eschatologique : les inscriptions funéraires des grands de l'empire illustrent une culture politique unifiée dont la cohérence s'explique par la volonté affirmée par les Carolingiens d'identifier l'empire à l'*Ecclesia*. L'unité d'écriture et de discours entre alors en résonance avec l'unité liturgique, religieuse et culturelle imposée par les rois carolingiens pour établir sur terre l'harmonie qui mène au salut. Les manifestations épigraphiques forment un élément à part entière de cette histoire et on ne peut que remercier C. Treffort de nous les faire mieux connaître.

GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY

1 - Michel LAUWERS, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

**Brigitte Miriam Bedos-Rezak
et Dominique Iogna-Prat (dir.)**

*L'individu au Moyen Âge. Individuation
et individualisation avant la modernité*
Paris, Aubier, 2005, 380 p.

Depuis la fin des années 1960, des livres marquants sont venus nous enseigner et nous rappeler que le XII^e siècle a représenté un des

tournants majeurs dans le processus d'individualisation occidentale¹. Cet ouvrage dépasse largement ceux qui l'ont précédé : parce qu'il est le résultat non plus d'un travail individuel mais d'un véritable projet collectif et interdisciplinaire, parce qu'il interroge l'ensemble des derniers siècles médiévaux et, enfin, parce qu'il ne s'intéresse pas à « la naissance de l'individu » ou à « l'éveil de la conscience » individuelle mais propose une réflexion très neuve sur les fondements médiévaux de la notion d'individu et sur les difficultés – voire l'impossibilité – d'étudier l'individu médiéval en dehors des groupes auxquels il appartient.

Le sous-titre retenu attire l'attention sur le projet central de l'ouvrage : interroger la manière dont un individu adopte des marqueurs personnels (nom, sceau, signature, titulature, héraldique, vêtement, etc.) permettant d'affirmer sa singularité (l'individuation) et le processus historique qui aurait conduit à l'individu moderne, sujet possédant une conscience individuelle de plus en plus marquée... jusqu'à notre individualisme contemporain (l'individualisation). Pour répondre à cet ambitieux dessein, le livre est divisé en trois parties : une analyse des principaux signes d'identification, une réflexion sur les diverses formes d'individualisation et une étude de l'articulation entre individu et institution.

La majorité des contributions confirme que les années 1050-1200 représentent un moment crucial dans le phénomène d'individualisation. À partir du milieu du XI^e siècle, on observe un souci accru de distinguer les individus par des éléments onomastiques (la « révolution anthroponymique ») et l'apparition des signes héraldiques et des chartes scellées à la titulature des grands. Puis, au XII^e siècle, se développent les écrits autobiographiques, les confessions (Guibert de Nogent, Abélard ou Hermann le Juif) ou le genre des discours amoureux. Dans le champ littéraire, cette affirmation du « je » peut cependant être ambiguë, comme dans le *Tristan* en prose où les personnages parlent d'amour à la première personne moins par souci d'introspection que par désir d'identification à l'autre (Dominique Demartini) ou comme dans le cas des mystiques éprouvant un amour « extatique » qui les dépersonnalise (Charles Baladier).

Le XII^e siècle est aussi celui de la « redécouverte » d'Aristote, philosophe pour qui l'individualité est la propriété accidentelle d'une forme essentielle. Avant la pensée de Jean Duns Scot (radicalisée par le nominalisme de Guillaume d'Ockham), selon laquelle l'homme est un être foncièrement individuel, Richard de Saint-Victor (mort en 1173) affirme le premier en Occident qu'il existe une propriété substantielle individuelle qui constitue un être humain (Nico Den Bok). Le XII^e siècle est encore le moment d'une plus forte intériorisation de la vie morale : invention du Purgatoire, confession auriculaire, morale de l'intention, promotion de la lecture individuelle. À partir du début du XIII^e siècle, on assiste à une plus forte individualisation des pratiques artistiques, « l'artisan » cherchant davantage à innover (Daniel Russo) et, comme le montre Dominique Iogna-Prat à travers un traité rédigé vers 1200 par un prémontré écossais, Adam de Dryburgh, la vie intérieure s'édifie sur le mode d'une construction ecclésiale : on commence à parler de soi comme d'un objet à construire.

En étudiant les rapports entre connaissance et dissidence dans le monde scolastique de 1270 à 1330, Alain Boureau indique ensuite que l'affirmation d'une responsabilité cognitive et spirituelle peut être une des voies de l'individualisation. Peter Von Moos, quant à lui, s'attarde sur le triomphe du jugement individuel sur le jugement collectif. La bulle *Benedictus Deus*, fulminée par Benoît XII en 1336 pour mettre fin à la querelle sur la Vision béatifique ouverte par son prédécesseur Jean XXII, affirme que les âmes séparées des corps atteignent immédiatement (et donc individuellement) la Vision béatifique ou la damnation sans attendre le jugement dernier (collectif). Enfin, Étienne Anheim montre comment Pétrarque, au milieu du XIV^e siècle, a manifesté une très forte conscience d'auteur, prenant un soin scrupuleux à sa publication, cherchant consciemment la gloire littéraire. L'humaniste italien a également développé une spiritualité intérieure, un rapport personnel à Dieu en dehors des rites de l'Église, cherchant à atteindre un état idéal dans l'*otium*, pour écrire et prier.

Nous voilà donc convaincus : il existe de très nombreuses traces d'individuation et d'individualisation au cours des XII^e-XIV^e siècles. Mais presque tous les auteurs prouvent également que l'expression médiévale d'une identité personnelle, d'une affirmation de soi, se réalise toujours au sein des différents groupes d'appartenance sociale (famille, parenté, paroisse, communauté, etc.). Ainsi, dans l'aristocratie franconienne de la fin du Moyen Âge, l'individu apparaît mal dans un discours dont la fonction principale est de rattacher chacun à une parenté ou une appartenance communautaire (Joseph Morsel). Le sceau est certes l'affirmation de l'unique, un signe très personnel (on y laisse parfois au revers la trace de son doigt ou un morceau d'ongle ou de poil) mais il est aussi l'expression du multiple car lorsque l'évêque ou le chevalier choisit un marqueur sigillaire, il cherche à ressembler à ceux qui sortent du même moule, ceux qui appartiennent au même *ordo* (Brigitte Bedos-Rezak). La signature du roi de France, elle aussi, semble un signe très personnel et pourtant, comme le montre Claude Jeay, face à l'inflation du nombre d'actes, le souverain délègue la faculté de signer à ce qu'on appellera à l'époque moderne des « secrétaires de la main ». Dès lors, ce qui compte ce n'est pas la personnalité de celui qui a signé mais son appartenance au groupe des secrétaires-notaires. La signature royale est donc moins une marque individuelle qu'un signe de reconnaissance, comme le confirme le bel exemple d'Yves Derien, à la fois secrétaire de Charles V et notaire apostolique, qui use de deux signatures « personnelles » très différentes selon l'administration qu'il sert et représente.

On retrouve également cette imbrication de l'individu et du groupe dans l'activité littéraire de la fin du Moyen Âge. Christine de Pizan dans l'*Advision Cristine* (rédigé en 1405) s'individualise en incluant son nom dans le paratexte. Mais elle utilise un genre connu et codé, celui du « songe politique » et, si elle met en avant son histoire personnelle, il ne s'agit pas d'un hymne à l'individu mais plutôt d'un détour stratégique pour proposer à ses lecteurs une réflexion politique et morale (Didier Lechat). Pour Christine, comme pour

les auteurs médiolatins des XII^e-XIV^e siècles, il n'existe pas de création sans imitation. Comme le montre Benoît Grévin, lorsque l'un d'entre eux fait preuve d'originalité stylistique et prend des « libertés » vis-à-vis des formes du latin classique, c'est rarement le reflet d'un libre choix ou le signe d'une appropriation individuelle mais seulement une conséquence du contexte linguistique, du respect des normes, d'une volonté de mettre son discours (sujet à traiter, finalité du texte) en adéquation avec sa fonction.

Alors, finalement, dans les derniers siècles médiévaux, l'individu existe-il ? Quelques auteurs tentent d'apporter leur réponse. Pour A. Boureau, la question de l'émergence de l'individu est avant tout idéologique. Mais elle peut devenir historique à condition de se demander dans chaque contexte si la notion de responsabilité individuelle l'emporte parfois sur des systèmes fortement holistes et communautaires. Pour É. Anheim, l'individu serait la somme d'un sujet (entendu comme l'instance de perception de soi) et d'une personne (qui possède un statut social et juridique). Il ne serait donc pas un état, mais un processus fluctuant au gré des contextes historiques et en fonction des manières différentes d'articuler ces deux parties d'un tout : le sujet, on l'aura compris, l'aurait progressivement emporté sur la personne. P. Von Moos enfin, reprenant la conceptualisation du sociologue Niklas Luhmann, conclue : le Moyen Âge aurait connu un « individu d'inclusion », qui n'existe pas en dehors de la société, avant qu'au XIX^e siècle, n'émerge le moderne « individu d'exclusion » ou « individu extrasociétal ».

DIDIER LETT

1 - Chronologiquement, les ouvrages les plus importants ont été : Marie-Dominique CHENU, *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale*, Montréal/Paris, Institut d'études médiévales/Vrin, 1969 ; Colin MORRIS, *The discovery of the individual, 1050-1200*, Toronto, University of Toronto Press, 1987, et Aron J. GOUREVITCH, *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Le Seuil, 1997. On lira également avec profit deux articles essentiels : Jean-Claude SCHMITT, « La 'découverte de l'individu' : une fiction historiographique ? », in *Le*

corps, les rites, les rêves, le temps. *Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, Gallimard, 2001, p. 241-262 et Caroline W. BYNUM, « Did the twelfth century discover the individual? », *Journal of Ecclesiastical History*, 31, 1980, p. 1-17.

André Bazzana, Nicole Bériou et Pierre Guichard (éd.)

Averroès et l'averroïsme, XII^e-XV^e siècle. Un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et Padoue. Actes du colloque international organisé à Lyon, les 4 et 5 octobre 1999
Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005, 352 p.

Depuis la parution, en 1852, de l'ouvrage d'Ernest Renan intitulé *Averroès et l'averroïsme*, le sujet de la réception des théories philosophiques du maître cordouan n'a eu de cesse d'attirer les historiens français comme étrangers, faisant l'objet d'interprétations fort variées. En reprenant le même titre, il est évident que ce colloque tenait à se placer dans cette longue tradition.

Pourtant, la table des matières de l'ouvrage démontre que la perspective dans laquelle ont voulu se placer les organisateurs de cette rencontre est fort différente de celle qui a, jusqu'ici, dominé les études sur l'averroïsme. En effet, quand ces dernières insistaient avant tout sur les problèmes essentiellement philosophiques et théologiques soulevés en Occident par la réception des théories du savant arabe, à travers une étude intellectuelle faite d'influences et d'échanges culturels, les articles réunis ici préfèrent mettre l'accent sur le contexte proprement andalou de la carrière d'Averroès. Ainsi, sur les quatre parties qui constituent l'ouvrage, les deux premières abordent l'état de l'empire almohade dans la seconde moitié du XII^e siècle et la biographie d'Averroès, tandis que seule la quatrième traite, en trois contributions, des utilisations de son œuvre dans l'Occident latin. On ne peut que louer cette volonté de replacer dans son contexte social et politique l'épanouissement d'une doctrine trop souvent considérée comme purement intellectuelle : bien que difficile, seule cette démarche permet aux chercheurs d'éviter le piège de l'analyse anhistorique.

Les instructifs articles de Santiago Macias et André Bazzana sur les cités de Mértola et Saltés, fondés sur des recherches archéologiques pointues, introduisent au contexte de l'empire almohade, tandis que plusieurs études d'histoire de l'art illustrent les divers champs dans lesquels l'idéologie de cette dynastie s'exprime. Enfin, Pascal Buresi revient sur l'apogée supposé de l'empire, la bataille d'Alarcos (1195), et en précise le véritable sens historique. Bien que ces différents éclairages sur le contexte politique et social du temps d'Averroès se révèlent intéressants, on regrettera toutefois l'absence pratiquement complète d'articulation avec le thème principal de l'ouvrage : si le lien entre contexte social et production des idées est toujours difficile à établir, il est ici malheureusement un peu trop lâché à l'appréciation du lecteur.

La deuxième partie de l'ouvrage est sans doute la meilleure. Intitulée « Un intellectuel musulman en son temps », elle propose plusieurs essais sur la carrière et les opinions du philosophe. La synthèse de Dominique Urvoy sur les rapports entre Ibn Rushd et le pouvoir almohade et la remarquable étude érudite d'Émile Fricaud sur les causes de sa disgrâce permettent de mieux comprendre les conditions de travail du savant, en détruisant au passage certains mythes sur sa prétendue hétérodoxie : bien plus que la simple conséquence de ses prises de positions intellectuelles, les difficultés du cadî à la fin de sa carrière doivent désormais être comprises comme la résultante des luttes d'influences au sein du pouvoir almohade entre divers courants de pensée, qui ne se limitent pas au seul cas d'Averroès. Du reste, les liens entre politique et monde intellectuel apparaissent plus étroits que l'on ne pourrait le penser : Maroun Aouad montre dans son analyse de la valeur épistémologique du témoignage chez Averroès combien les contingences politiques ont eu un rôle majeur dans l'élaboration de la pensée du philosophe ; la note de Pierre Guichard, qui suit cette étude, est sur ce point particulièrement suggestive et, en quelques lignes, démontre le bien-fondé d'une approche sociale de l'histoire intellectuelle.

Enfin, les deux derniers chapitres du volume s'intéressent au devenir des idées d'Averroès. Si l'averroïsme occidental est, en

fin de compte, peu abordé (à l'exception des travaux de Maurice-Ruben Hayoun sur l'averroïsme dans les milieux juifs et de Marwan Rashed sur l'humaniste Lauro Quirini), c'est pour laisser plus de place à des thèmes jusqu'alors largement négligés voire complètement oubliés. Mohamed-Chérif Ferjani prouve ainsi que, contrairement à l'idée répandue, Ibn Rushd ne fut pas complètement oublié dans le monde arabe, et pousse même son étude jusqu'à la période contemporaine, remarquant que les réutilisations parfois étonnantes de la pensée du philosophe ne sont pas l'apanage des savants médiévaux. De même, Juliane Lay met au jour un texte inédit conservé uniquement dans sa traduction hébraïque, l'*Abrégé de l'Almageste*, et Péter Molnár le rôle du *Liber Nichomachie* dans la première réception des théories politiques d'Aristote. L'ouvrage n'apporte donc finalement, malgré son titre, que peu d'éléments sur l'averroïsme latin proprement dit; mais il a le grand mérite d'explorer des terrains nouveaux, et évite ainsi de tomber dans les lieux communs de l'histoire intellectuelle.

En définitive, cet *Averroès et l'averroïsme* n'a que peu de choses à voir avec l'ouvrage homonyme d'E. Renan: laissant de côté la longue suite d'influences qui, en Occident, conduit à maintenir une école averroïste jusqu'au cœur du XVII^e siècle, il préfère s'attarder sur le contexte de production et de réception du savoir, tant pour souligner l'originalité de l'œuvre du philosophe que le rôle des événements contemporains dans la diffusion de ses théories – approche stimulante, qui ne peut qu'inciter à reprendre à nouveaux frais le lourd dossier de l'averroïsme.

JOËL CHANDELIER

Damien Coulon

Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca. 1330-ca. 1430)

Madrid/Barcelone, Casa de Velázquez/
Institut Europeu de la Mediterrània,
2004, 933 p.

Les Vénitiens et les Génois se sont de longue date taillé la part du lion dans l'abondante

historiographie consacrée au commerce du Levant à la fin du Moyen Âge, laissant dans l'ombre d'autres acteurs importants, comme les marchands de Barcelone. Le présent ouvrage, tiré d'une thèse de doctorat, vient réparer cet oubli en mobilisant une masse importante de documents en grande partie inédits, pour éclairer la participation des sujets de la couronne d'Aragon au grand commerce d'Orient entre 1330 et 1430.

C'est surtout l'exploitation minutieuse des registres de quinze notaires, conservés dans les fonds de l'Arxiu Històric de Protocols à Barcelone, qui fait la nouveauté du présent travail. Entre le milieu du XIV^e siècle (registres de Pere Martí et Jaume Ferrer) et le milieu du XV^e siècle (registres d'Antoni Brocard et de Bernat Pi), ces minutiers ont rassemblé plusieurs milliers d'actes liés au grand commerce avec l'Égypte et la Syrie-Palestine, dont une partie, difficile à estimer, a été perdue. Certains notaires, tels les frères Bernat et Joan Nadal entre 1388 et 1410, paraissent même s'être spécialisés dans ce domaine, offrant ainsi à l'historien des séries abondantes et cohérentes, bien que limitées dans le temps. Damien Coulon n'ignore pas les limites d'une telle documentation qui, prise isolément, aurait pu l'entraîner à commettre des erreurs de perspective, en raison de la répartition très inégale des actes sur l'ensemble de la période. Il contourne toutefois cette difficulté avec aisance, en ne négligeant nullement ce que peuvent offrir d'autres fonds émanant de l'État – archives de la couronne d'Aragon et de la cité de Barcelone – ou de l'Église: les archives diocésaines de Barcelone conservent ainsi la précieuse trace des serments que devaient prêter les patrons de navire qui bénéficiaient d'une licence pontificale pour commercer librement dans les ports du Levant entre 1347 et 1418. L'ensemble de ce corpus offre une base particulièrement solide pour évaluer le nombre des navires qui circulaient annuellement entre Barcelone, Alexandrie, Beyrouth et, secondairement, Jaffa; il permet de scruter avec une grande précision le montant des capitaux investis, l'origine géographique et sociale des bailleurs de fond et des preneurs, ou encore la nature des produits échangés.

De cela, D. Coulon tire une conclusion claire et convaincante : le commerce de Barcelone avec l'Orient ne connut pas de véritable déclin entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle, comme l'avait affirmé un peu imprudemment Claude Carrère à la fin des années 1960¹. Tout au plus traversa-t-il deux crises majeures qui conduisirent à l'interruption momentanée de la circulation des navires vers le Levant, entre 1367 et 1370, à la suite de l'attaque de Pierre de Lusignan contre Alexandrie, puis entre 1433 et 1438, lors du conflit qui opposa Alphonse le Magnanime et la maison d'Anjou. Surtout, D. Coulon met bien en lumière l'existence d'une période de grande prospérité ininterrompue de ces échanges de 1370 à 1430, dans un contexte diplomatique et politique favorable, au moins jusqu'en 1415. Loin d'être réservé à un petit groupe de marchands, le commerce avec les ports mamelouks est alors ouvert à des bailleurs de toute origine, marchands, banquiers mais aussi artisans ou boutiquiers, qui y investissent des sommes relativement modestes. La contenance très moyenne des navires ronds qui assurent la liaison maritime, le recours massif aux contrats de commende, l'absence d'une communauté importante de marchands catalans résidant outre-mer, laissent supposer un commerce encore largement ouvert à l'ensemble de la société urbaine, s'appuyant sur des réseaux relativement neufs et encore fragiles. À la fin de cette période se produisirent toutefois des mutations décisives dans l'organisation même du commerce : « professionnalisation » des bailleurs de fonds, constitués presque exclusivement de marchands catalans ou italiens ; introduction des assurances maritimes à risque, en usage dès le siècle précédent dans les grandes places italiennes ; augmentation des capitaux investis. Les échanges avec le Levant devinrent ainsi l'affaire d'un groupe restreint d'agents, ou plutôt de familles, à l'instar des Casasaja, qui ne cessèrent d'être actifs jusqu'à la fin de la période, sans négliger pour autant d'autres destinations commerciales. Dans le même temps, les nombreux bailleurs d'origine modeste s'effacèrent progressivement.

Ces données réunies sur le milieu des marchands catalans fournissent à l'ouvrage sa

seconde ligne de force, de nature sociopolitique plus que strictement économique. Les richesses accumulées au cours de cette longue période de prospérité, entre 1370 et 1430, favorisèrent l'ascension de familles qui ne faisaient pas partie du patriciat urbain de Barcelone. Toute la question est de savoir quelle fut la destinée sociale de ces marchands et de leur parenté sur plusieurs générations. Sans apporter de réponse définitive à ce sujet, D. Coulon souligne que ces acteurs du grand commerce avec l'Orient durent s'insérer dans un jeu politique complexe, alimenté par les intérêts divergents – et parfois fluctuants – du roi et de l'oligarchie barcelonaise. Pour la seconde moitié du XIV^e siècle, il donne ainsi plusieurs exemples de marchands qui bénéficièrent de la faveur particulière du roi, tel Pere de Mitjavila, détenteur d'un monopole temporaire sur la navigation marchande vers le Levant dans les années 1340. À partir du règne d'Alphonse le Magnanime, les rapports entre le monarque et le milieu marchand barcelonais se firent toutefois plus distants. D. Coulon montre bien à quel point la politique expansionniste de ce dernier ne répondait pas aux aspirations des milieux marchands, quand elle ne suscita pas leur opposition franche. Le rapport entre l'oligarchie urbaine et le milieu des négociants est plus difficile à cerner. L'auteur avance l'hypothèse d'une « paralysie du renouvellement des élites politiques à Barcelone » (p. 620), qui aurait empêché l'entrée des marchands enrichis dans le cercle très restreint des *honrats* barcelonais exerçant la réalité du pouvoir au sein de la ville. Ce blocage fondamental aurait finalement débouché sur la guerre civile de 1462-1472. L'auteur ouvre ici une piste de réflexion plus qu'il n'apporte de preuves définitives, ses dépouillements s'interrompant à l'année 1440. Les ambitions et le dynamisme des marchands catalans furent-ils en définitive bridés par les rivalités de pouvoir au sein de la couronne d'Aragon, par ces tensions récurrentes entre le monarque et le patriciat urbain ? Loin des récits triomphalistes narrant l'affirmation inexorable des cités marchandes italiennes dans l'espace méditerranéen, l'étude du cas barcelonais a le mérite d'amener l'historien à sortir des schémas globalisants de l'« expansion occidentale » ou du premier « système-monde »

méditerranéen, pour l'inviter à observer, au plus près, la fabrique de processus économiques et sociaux toujours fragiles, parfois contradictoires, souvent inachevés.

ÉRIC VALLET

1 - Claude CARRÈRE, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés (1380-1462)*, Paris/La Haye, EPHE/Mouton, 1967.

Lorenz Böninger

Die deutsche Einwanderung nach Florenz im Spätmittelalter

Leyde/Boston, Brill, 2006, 412 p.

Depuis de nombreuses années, les médiévistes s'intéressent à la circulation des biens et des personnes au Moyen Âge et contribuent ainsi à offrir de leur période l'image d'un monde décloisonné, mobile et, pour tout dire (du moins dans sa phase finale), déjà « globalisé ». Cet ouvrage verse une pièce supplémentaire, et combien précieuse, à ce dossier en observant une migration il est vrai privilégiée et, de ce fait, fort bien documentée, celle qui conduit un grand nombre de migrants originaires des pays d'Empire vers cette métropole économique et artistique qu'était Florence à la fin du Moyen Âge. Cette constatation n'est pas une révélation, on sait en effet depuis longtemps que l'Italie du Nord et du Centre d'un côté et les régions méridionales et centrales de l'Empire de l'autre sont liées par de multiples relations et voient circuler de part et d'autre des Alpes écoliers, artisans, marchands, peintres, juristes, chevaliers, clercs... Il n'est pour s'en convaincre que de rappeler, entre autres, les travaux de Philippe Braunsstein sur les Allemands de Venise, ceux d'Arnold Esch sur les Allemands de Rome, les recherches de Rainer Christoph Schwinges sur les migrants et nouveaux bourgeois dans les villes européennes ou bien encore l'ouvrage d'Uwe Israel sur les « Transalpins du Nord en Italie »¹. Si Rome, Venise ou Milan ont récemment fait l'objet d'études plus approfondies consacrées aux communautés d'étrangers qui y vivaient aux XIV^e et XV^e siècles, Florence en revanche (en dehors des renseignements col-

lectés à partir du *catasto* de 1427) pouvait et devait être revisitée sous cet angle. C'est cette approche que propose l'ouvrage de Lorenz Böninger, actuellement occupé à l'édition critique des lettres de Laurent de Médicis.

Pour saisir ce milieu des migrants allemands venus s'installer sur les bords de l'Arno, l'auteur construit son étude comme un véritable voyage. Il commence ainsi par présenter les conditions et les coûts du périple ultramontain en suivant les routes de la migration germanique, celles qu'empruntaient depuis (presque) toujours les rois allemands venus chercher à Rome leur impériale couronne. Une fois les Alpes plus ou moins bien franchies, c'est aux groupes et institutions d'accueil que s'intéresse le livre, entre auberges, couvents, châteaux, écoles, confréries et métiers répandus tout le long des routes et des fleuves d'Italie du Nord. C'est à cet endroit que le lecteur restera un peu sur sa faim quant aux motivations du départ et aux aspirations à l'arrivée de ces voyageurs : pour quelles raisons font-ils le choix de l'Italie ? avec quels moyens pensent-ils s'installer, en s'aidant de quels contacts ? À défaut de répondre à ces questions, le regard de l'auteur se concentre sur l'espace florentin. Le cadre est d'abord tracé : l'enregistrement des personnes, le contrôle des mobilités, la législation appliquée à ces nouveaux venus, l'orientation des flux à travers un véritable choix géographique semble-t-il opéré par les autorités, comme en témoigne la « repopulation » de Pise et de Livourne. Suit une étude, trop brève et sans tableaux ni statistiques (pourtant permis par une documentation sérieuse), consacrée au nomadisme ou à la sédentarité de ces nouveaux arrivants.

Après cet essai d'une histoire culturelle et sociale du voyage allemand en Italie et plus spécialement en Toscane, l'auteur se penche sur l'installation proprement dite de ceux qui ont choisi de rester et retient deux éléments d'une stratégie de (plus ou moins) longue durée de l'assimilation, c'est-à-dire le travail et le mariage. Le lieu anthropologique privilégié d'une observation des Allemands de Florence est ensuite cherché du côté des confréries, et plus spécialement celles de Sainte-Catherine, de Saint-Quirinus et de Sainte-Barbara. Mais si l'auteur reçoit très largement la littérature

italienne, allemande et anglo-saxonne consacrée au sujet, il ignore apparemment toute la bibliographie française portant sur les confréries et la religion civique et pour laquelle les villes italiennes ont beaucoup compté. Une plongée en profondeur est ensuite tentée parmi les chausseurs regroupés dans un métier et une confrérie. Une belle galerie de portraits était une réflexion sur l'insertion par le mariage et l'indépendance professionnelle, qui conduisent à l'italianisation du nom (Giorgio di Rinaldo alias Georg Klingenbrunner ou Ludovico di Giovanni alias Ludwig Beringer). L'étude s'achève par un passage en revue, à notre sens le plus stimulant, de ce que l'auteur appelle une « minorité dans la minorité », soit l'élite professionnelle des artisans à forte valeur ajoutée qui apportent avec eux d'Allemagne des techniques et des produits que les pourtant si habiles Italiens ne maîtrisaient pas entièrement : marchandises de la Grande Compagnie de Ravensbourg, métaux et objets travaillés de luxe, imprimerie et, plus spécialement encore, cartographie perfectionnée par la réputée école nurembergeoise.

Cette histoire de quelques réussites mais aussi de nombreux échecs d'une installation allemande à Florence fait alterner quelques beaux et neufs chapitres, essentiellement quand ils tournent autour d'un portrait, et des passages plus convenus qui laissent souvent le sentiment d'un survol ou d'une toile impressionniste inachevée. Mais c'est un chantier riche et sans doute encore propice à d'autres approches qu'a ouvert L. Bönninger en choisissant de laisser parler à la fin du volume non pas sa plume mais une liste de noms. En effet, une précieuse édition fournie en annexe enrichit le livre. Il s'agit de la publication commentée du registre (*Regil*) de la confrérie allemande des chausseurs de Florence, tenu entre 1448 et 1482 par un clerc demeuré anonyme mais qui écrit tantôt en latin tantôt dans un allemand du Sud dont sont originaires bon nombre des compagnons consignés, comme en témoigne leur patronyme comportant la mention d'Augsbourg, de Constance, de Nuremberg ou de Ratisbonne. Un utile index des noms de lieux et de personnes complète le volume, outils qui font d'autant plus regretter l'absence dommageable de cartes (par quels chemins et

quels cols passaient les migrants ? où habitaient et vivaient les confréries et leurs membres à Florence ?) et, surtout, l'absence incompréhensible de bibliographie finale et synthétique.

PIERRE MONNET

1 - Uwe ISRAEL, *Fremde aus dem Norden. Transalpine Zuwanderer im spätmittelalterlichen Italien*, Tübingen, M. Niemeyer, 2005.

Carol Symes

A common stage: Theater and public life in medieval Arras
Ithaca, Cornell University Press, 2007,
335 p.

La majorité des textes des pièces de théâtre conservés du XIII^e siècle peut être localisée à Arras, grande ville marchande aux confins de la France et de la Flandre et creuset de la culture théâtrale de la fin du Moyen Âge. L'historienne Carol Symes offre la première grande synthèse sur cette question. L'auteur qualifie sa démarche d'archéologie culturelle. Elle part de l'étude des manuscrits, les confronte aux textes normatifs et aux archives, pour montrer que le théâtre est au cœur de la vie sociale et politique de la ville, remplaçant ainsi les textes de théâtre qui nous restent au sein de la culture urbaine arrageoise. Ce faisant, l'auteur entend donc s'inscrire pleinement dans le renouveau historiographique de l'étude du théâtre médiéval français, amorcé il y a une vingtaine d'années.

L'auteur, en une reconstruction chronologique, structure son ouvrage en consacrant un chapitre à chacune des cinq pièces en picard reconnues comme arrageoises aujourd'hui : le *Jeu de saint Nicolas* du jongleur Jean Bodel, *Courtois d'Arras*, *Le garçon et l'aveugle*, le *Jeu de la feuillée* et le *Jeu de Robin et Marion*, ces deux dernières d'Adam de la Halle ; pièces fascinantes, toutes plus difficiles les unes que les autres, tant au plan de la critique externe que de leur interprétation. Après une analyse de chaque pièce, C. Symes les replace longuement dans l'histoire politique, économique et religieuse de la ville d'Arras. Il s'agit de la sorte d'une grande entreprise de mise en situation

des pièces de théâtre, dans le contexte institutionnel de la restauration du diocèse d'Arras, de la mise en place des structures communales de la ville, des déplacements de la cour du comte Robert II d'Artois et de la construction culturelle d'un espace public. C. Symes décrit une ville toute entière portée par une *culture of performance*, laquelle a été le berceau des pièces de théâtre, ainsi explicitées.

L'aspect théâtral, spectaculaire, performatif de nombreuses pratiques sociales médiévales n'échappe plus à personne aujourd'hui. Que cette culture ait été particulièrement propice au renouveau et au développement d'une riche culture théâtrale n'a rien pour surprendre. Cependant, les caractères originaux de ce théâtre n'ont pas encore vraiment été mis en valeur, et l'ouvrage de C. Symes est, de ce point de vue, légèrement frustrant. Le théâtre médiéval, dans sa spécificité, est dépersonnalisé, banalisé, noyé, dans cette description de la culture performative médiévale. On note une certaine réserve de l'auteur, laquelle tranche avec l'ambition affichée de l'entreprise, à avancer des éléments de réponses sur des points essentiels, au moins pour l'heuristique, telles que des questions de définition (à Arras au XIII^e siècle, qu'est-ce que le théâtre ? qu'est-ce qu'une représentation théâtrale ? qu'est-ce qu'un texte de théâtre ?) et de délimitation des corpus.

Le corpus des textes, précisément, est un problème de choix. L'auteur, en une annexe (p. 283), nous donne *the current « canon »* des textes de théâtre en langue vernaculaire avant 1300 (dix textes, dont les cinq textes arrageois). Ainsi posée par l'auteur, la *doxa* est implicitement dénoncée. Mais est-elle pour autant remise en question ? Comment et par qui ce corpus a-t-il été construit ? Une enquête approfondie sur ce point, et une plongée dans la bibliographie ancienne – qui manque dans son ensemble –, aurait sans doute permis à l'auteur de dépasser le canon dogmatique et de ne pas laisser dans l'ombre des textes contemporains de ceux sur lesquels s'appuie la thèse, qui se trouvent en outre conservés dans les mêmes manuscrits, et qui, par leur caractère potentiellement théâtral et ancré dans l'histoire de l'époque, auraient mérité quelques attentions, comme le *Jeu de Pierre de La Broce* par exemple¹.

Aucun bilan bibliographique et historiographique n'est établi et ne vient éclairer les objectifs de l'auteur. L'enquête n'est donc pas totalement aboutie, ce qui fait du livre *A common stage* une contribution toute à la fois très importante et non définitive à l'histoire du théâtre médiéval.

Le théâtre est dans l'angle mort de l'histoire culturelle, mais ce n'est qu'un effet d'optique, le livre de C. Symes en fait la démonstration. Nié dans son ampleur, abandonné dans les recoins de l'histoire littéraire, ou relégué à la marge de l'histoire des rituels, le théâtre est pourtant l'un des plus grands faits culturels de la fin du Moyen Âge, un phénomène central dont il faudra bien un jour prendre la mesure. Et pour ce faire, que les historiens lisent les textes de théâtre. Avec *A common stage*, une étape décisive est franchie.

MARIE BOUHAÏK-GIRONÈS

1 - Voir Marie BOUHAÏK-GIRONÈS, « Qu'est-ce qu'un texte de théâtre médiéval ? Réflexions autour du *Jeu de Pierre de La Broce* (XIII^e siècle) », in C. EMERSON, M. LONGTIN et A. TUDOR (éd.), *Drama, performance and spectacle in the medieval city. Mélanges Alan Hindley*, Louvain, Peeters, 2008.

François Amy de la Bretèque

L'imaginaire médiéval dans le cinéma occidental

Paris, Honoré Champion, 2004, 1276 p.

« Que reste-t-il de l'imaginaire médiéval dans le cinéma ? Et quelles représentations imaginaires du Moyen Âge le cinéma [...] a-t-il construites ? » Telles sont les deux questions, rappelées en conclusion du livre, autour desquelles s'articule le projet de l'auteur. François Amy de la Bretèque a recensé 280 œuvres consacrées à cette période, une bibliographie immense concernant le Moyen Âge et le cinéma. Soit un travail de Titan, mais sans une seule illustration pour aider le lecteur à absorber les 33 chapitres regroupés en 5 parties que contient l'ouvrage, issu d'une thèse d'habilitation.

La première partie examine les modélisations du Moyen Âge dans l'imaginaire cinématographique depuis 1895. La deuxième

envisage la « scène mythique », celle des récits édifiants, des vies de saints, des héros : Roland, le Cid, Arthur, mais aussi les grands amoureux (Tristan et Iseut) et les figures subversives (Renart). La troisième partie, « le décor de l'histoire », se penche sur les Croisades, lieu de projection rétrospective des conflits du XX^e siècle. L'auteur y examine le cas des grandes batailles et des héros nationaux, Jeanne d'Arc, la toute première héroïne du cinéma, ou Guillaume Tell. La quatrième partie traite des miracles et légendes, et regroupe des chapitres inspirés par l'histoire des mentalités. La culture folklorique s'y donne libre cours, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui. Enfin, l'auteur n'écluse pas le versant « gaULOIS » d'un Moyen Âge qui n'a pas échappé au genre pornographique et adopte au cinéma des formes qui, pour certaines, trouvent leur origine dans sa littérature, des fabliaux au *Décameron* de Boccace. Une dernière partie regroupe des « questions générales » : une confrontation entre l'image médiévale et la manière de filmer le Moyen Âge, avec une très intéressante comparaison entre la temporalité de l'image cinématographique et la représentation de l'espace scénique médiéval, un répertoire raisonné des « grandes et petites unités de contenu » et des « plus petits motifs » ou « iconogrammes ». La conclusion générale précède une filmographie de près de 150 pages incluant un résumé de l'intrigue et un choix de références bibliographiques pour chaque œuvre ; le classement chronologique des films permet au lecteur d'opérer lui-même des rapprochements significatifs. La logique de la table des matières ne saute pas aux yeux ; ce découpage oblige l'auteur à de nombreux recoupements et renvois.

Dans sa définition du genre – ou plutôt, explique l'auteur sans véritablement le justifier, de ce « sous-genre », le thème moyenâgeux ne constituant pas à ses yeux un genre à part entière –, F. Amy de la Bretèque n'a retenu que le Moyen Âge central, celui des châteaux forts. Écartant les épisodes vikings et les siècles dits barbares, il retient néanmoins les épisodes traduits sous une forme féodale bien que censés se dérouler au tout début de la période médiévale. Par la grâce du « métachronisme », le cinéma façonne ainsi un

Moyen Âge syncrétique. Ainsi *Prince Vaillant*, qui se déroule au VI^e siècle, se caractérise par un décor et des costumes proches de ceux du XIII^e siècle. L'auteur, on le regrette, n'a pas retenu les uchronies. Mais il a recherché l'influence des romans de chevalerie dans les films de science-fiction, au premier chef dans *La guerre des étoiles*, et voulu trouver la matrice de *Mad Max* « et autres *Blade Runner* » dans la guerre de Cent Ans... Il rapproche surtout à maintes reprises le motif médiéval du western, qui « a emprunté un certain nombre de ses thèmes au roman de chevalerie » (p. 95).

F. Amy de la Bretèque n'a pas manqué d'observer les liens et les influences réciproques entre le cinéma et les supports d'illustrations qui l'ont précédé : la lanterne magique (*Geneviève de Brabant*), les marionnettes siciliennes, la peinture préraphaélite en Grande-Bretagne ou « troubadour » en France, sans oublier les illustrations de manuels scolaires. Quant aux textes, la littérature de colportage, le roman gothique du XIX^e siècle... et même l'historiographie universitaire, et avant tout l'école des *Annales* et la « Nouvelle histoire » qui ont inspiré aux réalisateurs un souci nouveau, celui des mentalités et du réalisme des décors et des costumes. En parallèle, l'auteur rappelle les influences réciproques entre cinéma et télévision, cinéma et bande dessinée, son exacte contemporaine¹. Ces influences entraînent une très forte intertextualité. Sous ce terme, l'auteur range les citations, plagiat, allusions, références à d'autres films, à des images anciennes, au premier rang desquelles s'impose la « tapisserie de Bayeux ». Le spectateur est comme manipulé par les images référentielles, les voix off, les pseudo pages enluminées au lettrage gothique qui ouvrent les films anciens ou les dessins animés, tous procédés qui le poussent à croire qu'il s'agit d'histoire, alors qu'il n'est question que de fiction et d'imagination.

Le cinéma a donc une immense responsabilité dans l'image faussée du Moyen Âge qui s'est imposée dans les mentalités. Contrairement au livre d'histoire, le film touche un public de masse et le discours qu'il délivre n'est pas toujours innocent, loin s'en faut. Militantisme, nationalisme, révisionnisme peuvent s'exprimer sans contrainte à travers

lui. De fait, l'image du Moyen Âge, souvent instrumentalisée, se modifie au gré de la période considérée. Il est montré tantôt comme une période refuge, voire un âge d'or, tantôt comme une époque glauque et désespérée. Il est un modèle d'ordre moral sous l'Occupation, une figure de la répression dans les années 1970. Sans cesse s'imposent les déplacements dans l'univers médiéval de situations contemporaines, dans une volonté généralisée de « remettre le passé au présent » (p. 150). Ainsi, les grandes batailles du Moyen Âge font systématiquement l'objet d'une lecture analogique. Au lendemain du premier conflit mondial, la guerre de Cent Ans lui est comparée comme première des guerres civiles européennes et image de la guerre totale. De plus, toutes les guerres ne sont pas bonnes à montrer. Ainsi les massacres – celui des cathares, par exemple – et les défaites sont-ils facilement oubliés : Crécy n'a jamais eu l'honneur d'un film, pas plus que la quatrième croisade, celle du saccage de la ville de Constantinople, pourtant alliée...

Dans le détail des images, les anachronismes eux-mêmes ne sont pas toujours involontaires. Ils font apparaître telle ou telle période comme plus « barbare » ou plus « moderne ». S'ils ne sont parfois que des lapsus ou des manières obsolètes de citer un personnage du passé, ils peuvent être au service d'une idéologie. Chaque personnage se voit décliné à droite ou à gauche selon l'époque, tel François d'Assise, tantôt saint catholique, tantôt héros écologique. Les héros fondateurs d'une nation font tous l'objet d'une exploitation variée au rythme des grands événements du xx^e siècle : Robin des Bois, le plus représenté des héros, fait figure de résistant et de protecteur du menu peuple ; il en est de même de Guillaume Tell, pour les Suisses, du Cid, pour les Espagnols. Roland ne combat pas seulement contre les infidèles ; patriote avant la lettre, il vaut pour tout ennemi de la nation. Bayard jouit d'une popularité qui ne le cède qu'à Jeanne d'Arc : piégée entre nation et sainteté, celle-ci est « la plus belle incarnation des vertus françaises ». Comme Guillaume Tell, elle fut même récupérée par un cinéma nazi soucieux, par la propagande visuelle, « de regrouper toutes les nations de langue allemande sous la même bannière » (p. 840).

L'interprétation même des films fluctue selon les idées du moment : *Les visiteurs du soir*, tournés en 1942, ont longtemps figuré comme un Moyen Âge écho de la France éternelle ; mais s'agit-il de « celle qui essaie de conserver son identité sous la tyrannie allemande » ou de celle de Vichy, « qui s'efforce de ne surtout rien changer ? » On en discute encore, souligne l'auteur (p. 11). Cette perméabilité du film « moyenâgeux » au contexte événementiel a de quoi inquiéter. Le cinéma contribue à fabriquer des représentations contre lesquelles l'historien n'a pas les moyens de lutter. Et l'auteur de citer Marc Ferro se désolant de ce que l'on ne peut plus imaginer le Moyen Âge russe autrement qu'à travers *Alexandre Nevski*.

Il faut donc rendre grâce à F. Amy de la Bretèque de fournir une telle lecture critique, utile rempart contre la tyrannie de l'image. Il faut surtout apprécier l'art avec lequel il a su retrouver, dans cette matière passée au crible d'innombrables filtres, la présence encore très prégnante du « vrai » Moyen Âge, et notamment des sources littéraires, dont les thèmes résistent à toute manipulation, même si, et l'auteur ne manque pas de faire le tri, des archétypes traversent de manière récurrente le cinéma « moyenâgeux » (chap. 13) : le tournoi, le bal, le banquet, la bataille, le siège d'une forteresse, un « passage obligé », ainsi que de ses paradigmes, la forêt, refuge de la résistance civique, le château, et son pendant religieux, la cathédrale, la guerre, la peste. L'auteur en inventorie les motifs iconographiques, devenus autant de signes : l'armure, l'épée, le hennin, le chapeau de Louis XI et sa cage de fer, etc.

Malgré une documentation immensément riche et foisonnante, ouvrant sur des perspectives stimulantes et inattendues, le lecteur aurait aimé distinguer plus clairement, époque par époque, voire selon les pays, les différences de choix de représentation imaginaire du Moyen Âge et leurs motivations, par exemple entre les films américains et le cinéma européen, ou entre le dessin animé et le film classique. Est-ce la même évolution qui est à l'œuvre dans le cinéma en général et dans les films estampillés Walt Disney, où l'auteur repère trois périodes : « factice » et idyllique, « féodal » et plus sombre, « historique » ? Existe-t-il des différences significatives en fonction du public récepteur de l'image, un

paramètre qui fait quelque peu défaut ici ? Que les « enfances des héros », chères à la littérature médiévale, ne soient pas légion dans les films, contrairement à la bande dessinée, ne s'expliquerait-il pas simplement par le fait que le cinéma n'est pas exclusivement « enfantin » ? La question du public récepteur est surtout envisagée à l'échelle nationale : si Arthur est absent du cinéma français avant les années 1970, c'est que « Le monde arthurien ne fait pas partie de la mythologie politique des Français » (p. 275). Les allusions à la question ne manquent donc pas, mais elles sont dispersées de chapitre en chapitre : Robin des Bois, ce « grand frère de Peter Pan » (p. 593), a plu au public masculin, et particulièrement aux petits garçons, dit l'auteur. On devine dans l'influence du féminisme, notamment dans la récupération des films mettant en scène des sorcières, dans les années 1960, la présence affirmée d'un public féminin, jamais cité sinon.

Contraint par le choix d'un classement thématique, l'auteur peine également à mettre en valeur les grandes tendances qui traversent le cinéma à l'échelle mondiale. Chaque chapitre livre des observations sur l'expression du nationalisme à travers le film moyenâgeux, mais aucun ne se focalise sur le sujet et ne permet d'en repérer les évolutions. Des remarques d'un grand intérêt demeurent ainsi

piégées en conclusion des chapitres, par exemple sur la légitimation imaginaire des origines nationales (chap. 9) ou sur le discours pacifiste du cinéma américain au sortir du maccarthysme (chap. 10). L'auteur avait un quadruple projet : dresser un catalogue des composantes de l'imaginaire médiéval au cinéma ; retrouver la part de l'héritage médiéval authentique ; envisager les évolutions sur la durée du siècle ; dévoiler le rapport avec la société de l'époque. Le pari est tenu, et largement, pour trois de ces buts. L'évolution aurait gagné à être envisagée de manière synthétique, au moins en conclusion.

Le Moyen Âge au cinéma apparaît comme un lieu privilégié de construction des identités nationales. Le grand œuvre de F. Amy de la Bretèque a l'immense mérite d'obliger l'historien médiéviste, et non plus seulement contemporainiste, à prendre conscience de la force des images de son temps et à se pencher sur son rôle dans la diffusion des savoirs. Un livre universitaire, si diffusé soit-il, n'aura jamais l'impact, cumulatif, d'une œuvre télévisuelle ou cinématographique où s'exprime sans détour le langage des idéologies au pouvoir.

DANIÈLE ALEXANDRE-BIDON

1 - Voir par exemple Manlio BONATI, « Prince Valiant, cinema e fumetto », *Il Fumetto*, 22 juin 1976, p. 21-23.

